



Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour la population

**Rapport financier et états
financiers vérifiés**

de l'année terminée le 31 décembre 2017

et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-treizième session
Supplément n° 5H**



Fonds des Nations Unies pour la population

**Rapport financier et états
financiers vérifiés**

de l'année terminée le 31 décembre 2017

et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2018

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	5
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes . . .	7
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	10
Résumé	10
A. Mandat, étendue de l'audit et méthode	13
B. Constatations et recommandations	14
1. Suite donnée aux recommandations antérieures	14
2. Aperçu de la situation financière	14
3. Système de contrôle interne	16
4. Politique harmonisée concernant les transferts de fonds	18
5. Gestion des programmes	20
6. Gestion des achats et des marchés	22
7. Gestion et administration du matériel	24
8. Gestion des ressources humaines	26
9. Consultants et personnel temporaire	27
10. Gestion des voyages	29
11. Informatique	29
C. Informations communiquées par l'administration	31
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens	31
2. Versements à titre gracieux	31
3. Cas de fraude ou de présomption de fraude	31
D. Remerciements	32
Annexe I	
État d'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2016	33
Annexe II	
État récapitulatif des biens comptabilisés en pertes	54
III. Certification des états financiers	55
IV. Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2017	56
V. États financiers de l'année terminée le 31 décembre 2017	67

I.	État de la situation financière au 31 décembre 2017	67
II.	État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2017.....	69
III	État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2017	70
IV.	État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2017	71
V a)	État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2017	72
V b)	État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour le cycle 2014-2017 du plan stratégique.....	72
	Notes relatives aux états financiers.....	74

Lettres d'envoi

Lettre datée du 30 avril 2018, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population

J'ai l'honneur, conformément à l'alinéa b) de la règle de gestion financière 116.3 du Fonds des Nations Unies pour la population, de vous transmettre ci-joint les états financiers du Fonds pour l'année terminée le 31 décembre 2017, que j'approuve par la présente.

La Directrice générale
(*Signé*) Natalia **Kanem**

**Lettre datée du 24 juillet 2018, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Président du Comité
des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'année terminée le 31 décembre 2017.

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes de l'Inde,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Rajiv **Mehrishi**

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), qui comprennent l'état de la situation financière (état I) au 31 décembre 2017, l'état des résultats financiers (état II), l'état des variations de l'actif net (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV) et l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs (état V) pour la même année, ainsi que les notes relatives aux états financiers, y compris un récapitulatif des principales conventions comptables.

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Base de notre opinion

Nous avons procédé à l'audit conformément aux Normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont énoncées à la section ci-après intitulée : « Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants du FNUAP, conformément aux règles déontologiques qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés de nos responsabilités dans le respect de ces règles. Nous estimons que les éléments que nous avons réunis à l'occasion de notre audit sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion.

Informations autres que les états financiers et le rapport des commissaires aux comptes

Les autres informations présentées dans le présent rapport ont été établies par l'administration et comprennent le rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2017 (chap. IV), mais non les états financiers ni le rapport des commissaires aux comptes à proprement parler.

Notre opinion sur les états financiers ne porte pas sur ces autres informations et nous ne formulons aucune expression d'assurance à leur égard.

Nous sommes tenus dans le cadre de l'audit des états financiers de prendre connaissance de ces autres informations et de nous assurer qu'elles concordent avec les états financiers et avec les constatations que l'audit nous a permis de dégager et qu'elles ne présentent pas d'anomalies significatives. Nous sommes tenus de rendre compte de toute anomalie significative que nous pourrions déceler à cette occasion. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des organes de gouvernance en matière d'états financiers

Il incombe à la direction d'établir des états financiers conformes aux normes IPSAS, qui présentent une image fidèle de la situation du FNUAP et d'exercer le

contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre d'établir des états exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Lors de l'établissement des états financiers, la direction est tenue d'évaluer la capacité du FNUAP de poursuivre ses activités, de rendre compte, le cas échéant, des éléments touchant la continuité des activités et de considérer qu'il poursuivra ses activités, à moins qu'elle n'ait l'intention de procéder à sa liquidation ou de mettre fin à ses activités ou n'ait pas d'autre solution à sa portée.

Les organes de gouvernance sont tenus de superviser la procédure d'information financière du FNUAP.

Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers

Notre objectif est d'acquiescer l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur, et de publier un rapport dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé ; elle ne garantit cependant pas qu'un audit mené conformément aux Normes internationales d'audit permette de déceler systématiquement les anomalies significatives. Les anomalies peuvent tenir à la fraude ou à l'erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles peuvent influencer les décisions économiques que les utilisateurs prendront sur la base des états financiers.

Dans le respect des Normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et un esprit critique tout au long de l'audit. Nous menons également les activités suivantes :

- Nous décelons et évaluons les risques que pourrait poser la présence d'inexactitudes significatives dans les états financiers, que celles-ci soient dues à la fraude ou à l'erreur, nous concevons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et nous réunissons des éléments à l'occasion de notre audit qui sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion. Le risque de ne pas déceler une inexactitude significative découlant d'une fraude est plus élevé que celui lié à une inexactitude résultant d'une erreur, car la fraude peut recouvrir des actes de collusion ou de falsification, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou le non-respect des procédures de contrôle interne ;
- Nous évaluons les contrôles internes exercés par le FNUAP afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais notre intention n'est pas d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles ;
- Nous évaluons les conventions comptables suivies et les estimations faites par l'administration, de même que l'information dont elle fait état ;
- Nous tirons des conclusions concernant l'utilisation par la direction du principe de la continuité des activités et, nous fondant sur les éléments que nous avons réunis dans le cadre de l'audit, nous estimons s'il existe une incertitude significative quant à des événements ou des conditions qui pourraient compromettre la capacité du FNUAP de poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'appeler l'attention sur les informations pertinentes figurant dans les états financiers et d'émettre une opinion modifiée si elles ne sont pas satisfaisantes. Nos conclusions sont fondées sur les éléments réunis à la date d'établissement de notre rapport, mais nous ne pouvons pas nous engager pour l'avenir puisque

l'on ne peut pas exclure que des circonstances ou des événements futurs empêchent le FNUAP de poursuivre ses activités ;

- Nous évaluons la présentation générale, la structure et la teneur des états financiers et des informations qui les accompagnent ; nous évaluons aussi si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents avec fidélité.

Nous communiquons avec les organes de gouvernance concernant, entre autres points, l'étendue et le calendrier de l'audit et les principales constatations, notamment les insuffisances significatives concernant les contrôles internes que nous pourrions avoir décelées dans le cadre de nos activités.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations comptables du FNUAP qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre audit ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Rajiv **Mehrishi**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie (Auditeur principal)
(*Signé*) Mussa Juma **Assad**

Le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne
(*Signé*) Kay **Scheller**

24 juillet 2018

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) joue un rôle de chef de file dans le système des Nations Unies pour la promotion des programmes de population. Il a pour mandat de se doter des connaissances et des capacités requises pour répondre aux besoins en matière de population et de planification familiale, de favoriser une prise de conscience des problèmes de population dans les pays développés comme dans les pays en développement et de proposer, pour résoudre ces problèmes, des stratégies dont la forme et les outils correspondent le mieux à la situation particulière de chaque pays.

Le FNUAP emploie plus de 2 700 fonctionnaires dans 155 pays et travaille en partenariat avec les autres organismes des Nations Unies, les gouvernements, la société civile et le secteur privé pour appuyer des politiques et programmes tenant compte de la problématique femmes-hommes. Il est financé principalement par des contributions volontaires, préaffectées ou non.

Étendue de l'audit

Le présent rapport, couvrant les questions qui, de l'avis du Comité, doivent être portées à l'attention de l'Assemblée générale, a fait l'objet de discussions avec l'administration du FNUAP, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnaient, pour tout élément de caractère significatif, une image fidèle de la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

Le Comité a aussi examiné les opérations du FNUAP en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, selon lequel le Comité peut formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes et, de manière générale, sur l'administration et la gestion des opérations. Le rapport donne également un bref aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'année précédente.

Opinion du Comité des commissaires aux comptes

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes IPSAS.

Conclusion générale

Le Comité n'a pas détecté d'anomalies significatives pouvant modifier son opinion sur les états financiers du FNUAP. Il a noté que le Fonds était en bonne santé financière et que l'administration avait engagé des initiatives pour améliorer ses opérations en mettant en place de nouveaux systèmes tels que le système mondial

d'élaboration de programmes (phase II) pour la gestion des partenaires de réalisation et des plans de travail, ou encore la révision de diverses politiques en vue de renforcer le contrôle de ses activités. Toutefois, il a signalé que des améliorations étaient souhaitables, tant au siège que dans les bureaux extérieurs, dans les domaines des dispositifs de gestion des risques, de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, de la gestion des achats et des marchés, de la gestion des ressources humaines et de l'informatique. Malgré les mesures prises par le FNUAP pour corriger les carences constatées lors de l'audit, le Comité estime que le Fonds doit renforcer ces initiatives et en élargir la portée en s'employant à appliquer pleinement les recommandations du Comité, afin de s'acquitter efficacement de son mandat.

Principales constatations

Le Comité a mis en évidence plusieurs problèmes nécessitant une intervention de l'administration, à savoir :

a) Système de contrôle interne

Absence de politique officielle de gestion du risque institutionnel

Bien que des améliorations notables aient été apportées aux modalités de gestion du risque institutionnel dans les unités administratives du FNUAP, notamment la mise en place de mesures d'atténuation des risques, le Comité a noté que l'entité n'avait pas encore défini d'orientations officielles en matière de gestion du risque institutionnel. Selon lui, le document qui sera ainsi établi donnera des orientations générales sur la manière d'évaluer les risques et d'appliquer les procédures d'atténuation.

b) Politique harmonisée concernant les transferts de fonds

Microévaluation des partenaires de réalisation

En examinant 30 rapports d'évaluation des partenaires de réalisation dans trois bureaux de pays, le Comité a constaté que les conclusions sur les microévaluations de 28 d'entre eux¹ avaient été formulées sans qu'il soit rendu compte des activités menées. De plus, les bureaux de pays de la Mongolie et du Mali n'avaient pas encore mené à bien les microévaluations de six partenaires de réalisation pour l'exécution de plans de travail signés d'un montant d'environ 0,6 million de dollars. En outre, aucun document ne permettait de savoir comment étaient sélectionnés les échantillons d'opérations aux fins des vérifications ponctuelles, et aucun suivi de l'application des recommandations issues des microévaluations précédentes n'avait été fait. Le Comité estime que ces lacunes tenaient essentiellement à l'insuffisance des contrôles auxquels le FNUAP a soumis les microévaluations des partenaires de réalisation effectuées par les prestataires de services, et à l'absence de champ destiné au suivi de l'application des recommandations issues des microévaluations dans le module de certification des partenaires de réalisation.

c) Informatique

Gestion des services de domaine Active Directory

Dans le bureau de pays du Cambodge, 18 fonctionnaires ne travaillant plus pour le Fonds figuraient parmi les 45 utilisateurs de domaine ayant un compte utilisateur Active Directory actif. En outre, le mot de passe de 39 utilisateurs de domaine doté d'un compte Active Directory actif était configuré de façon qu'il n'expire jamais, ce qui est contraire à la politique de sécurité informatique, et le compte utilisateur de domaine de neuf utilisateurs était inactif depuis plus de deux ans alors que les intéressés faisaient partie du personnel du Fonds. Le Comité estime que le système

¹ L'examen portait sur 30 partenaires de réalisation.

Active Directory est mal géré et configuré du fait de l'absence de procédures clairement définies concernant la gestion de l'infrastructure, de la sécurité et de la conception dudit système. Ce problème souligne également la nécessité d'examiner la qualité technique des services d'appui informatique externalisés.

Recommandations

Sur la base des conclusions de son audit, le Comité recommande que le FNUAP :

Politique officielle de gestion du risque institutionnel

a) Établit une version officielle de sa politique de gestion du risque institutionnel afin de guider le personnel de ses bureaux de pays et de compléter les directives existantes en la matière.

Microévaluation des partenaires de réalisation

b) i) Renforce le contrôle des microévaluations des partenaires de réalisation auxquelles procèdent les prestataires de services, afin que les rapports de ces derniers soient étayés par une description suffisamment claire et détaillée du travail accompli pour justifier les conclusions tirées ; ii) fasse procéder à une microévaluation de tous les partenaires de réalisation qui doivent en faire l'objet ; iii) crée, dans le module de certification des partenaires de réalisation, un champ destiné au suivi de l'application des recommandations issues des microévaluations.

Gestion des services de domaine Active Directory

c) i) Examine et configure le système Active Directory afin d'en retirer tous les fonctionnaires qui ne travaillent plus pour le Fonds ; b) veille à l'application des règles relatives aux mots de passe de domaine, conformément à sa politique de sécurité informatique, et ajoute dans le système Active Directory tous les ordinateurs qui n'y sont pas recensés ; iii) établit un mécanisme visant à ce que l'unité compétente des Services d'information de gestion soumette à une évaluation périodique les services d'appui informatique externalisés ; iv) définisse des procédures relatives à la gestion, à la sécurité et à la conception de l'infrastructure Active Directory.

Chiffres clefs

374,30 millions de dollars	Budget du FNUAP consacré aux activités de développement et de gestion
1 112,55 millions de dollars	Produits comptabilisés
926,87 millions de dollars	Total des charges
155	Nombre de pays où intervient le FNUAP
1 387	Nombre de partenaires de réalisation du FNUAP
2 079	Nombre de fonctionnaires du FNUAP recrutés localement
700	Nombre de fonctionnaires du FNUAP recrutés sur le plan international

270,29 millions de dollars	Montant total dépensé par les partenaires de réalisation en 2017 pour mener des activités relatives aux programmes pour le compte du FNUAP
656,58 millions de dollars	Charges directes du FNUAP pour 2017

A. Mandat, étendue de l'audit et méthode

1. Le Fonds des Nations Unies pour la population est un organisme international de développement qui joue un rôle de chef de file dans le système des Nations Unies pour ce qui est de la promotion des programmes de population. Il a pour mandat de réunir des connaissances et des moyens qui permettent de répondre aux besoins en matière de population et de planification familiale, de mieux faire connaître les problèmes de population dans les pays développés et dans les pays en développement et de proposer, pour régler ces problèmes, des stratégies dont la forme et les outils correspondent le mieux à la situation particulière de chaque pays.
2. Le FNUAP emploie plus de 2 700 agents dans 155 pays et travaille en partenariat avec les entités des Nations Unies, les gouvernements, la société civile et le secteur privé pour appuyer des politiques et des programmes tenant compte de la problématique femmes-hommes.
3. Le Comité des commissaires aux comptes a audité les états financiers du FNUAP pour l'année terminée le 31 décembre 2017, en application de la résolution 74 (I) adoptée par l'Assemblée générale en 1946. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.
4. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2017 et les résultats des activités et des flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux normes IPSAS. Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les produits et les charges avaient été convenablement classés et comptabilisés, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.
5. Le Comité s'est rendu dans les bureaux de pays de l'Angola, du Cambodge, du Mali, de la Mongolie, du Rwanda et de la Guinée. Il a également examiné les opérations et activités financières menées au siège, à New York.
6. Outre l'audit des états financiers, le Comité a procédé à différents examens de la gestion du FNUAP, en application de l'article 7.5 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU. Le Comité a organisé son audit en coordination avec le Bureau des services d'audit et d'investigation du Fonds afin d'éviter les chevauchements d'activités et de déterminer dans quelle mesure il pouvait se fier à ces travaux.

7. Le présent rapport traite de questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale et a fait l'objet d'une discussion avec l'administration du FNUAP, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

B. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

8. Sur les 33 recommandations formulées pour l'année terminée le 31 décembre 2016 et les années antérieures, 24 (73 %) ont été appliquées, 1 (3 %) était devenue caduque et 8 (24 %) étaient en cours d'application. L'application de ces recommandations est subordonnée à l'adoption de nouvelles stratégies et politiques et de nouveaux outils de gestion qui aideront le FNUAP à renforcer ses opérations. Le Comité estime que le Fonds doit redoubler d'efforts de façon à achever la mise en œuvre des dernières recommandations. On trouvera dans l'annexe I des renseignements sur l'état d'avancement de l'application de ces recommandations.

2. Aperçu de la situation financière

Situation financière

9. Au 31 décembre 2017, la valeur totale de l'actif du FNUAP s'élevait à 1 376,23 millions de dollars, contre 1 146,35 millions de dollars en 2016, ce qui correspond à une progression de 229,88 millions de dollars (20 %). Cette situation tient principalement à une augmentation des contributions à recevoir et des placements du fonds de roulement. Le passif s'élevait à 534,72 millions en 2017, contre 434,92 millions de dollars en 2016, ce qui correspond à une progression de 99,80 millions de dollars (23 %). Cette situation s'explique principalement par l'augmentation des engagements au titre des avantages à long terme du personnel qui découle des modifications apportées aux principales hypothèses actuarielles, telles que celles relatives à l'allongement de l'espérance de vie et la réduction du taux d'actualisation appliqué aux engagements liés à l'assurance maladie après la cessation de service (qui est passé de 4,17 % en 2016 à 3,91 % en 2017).

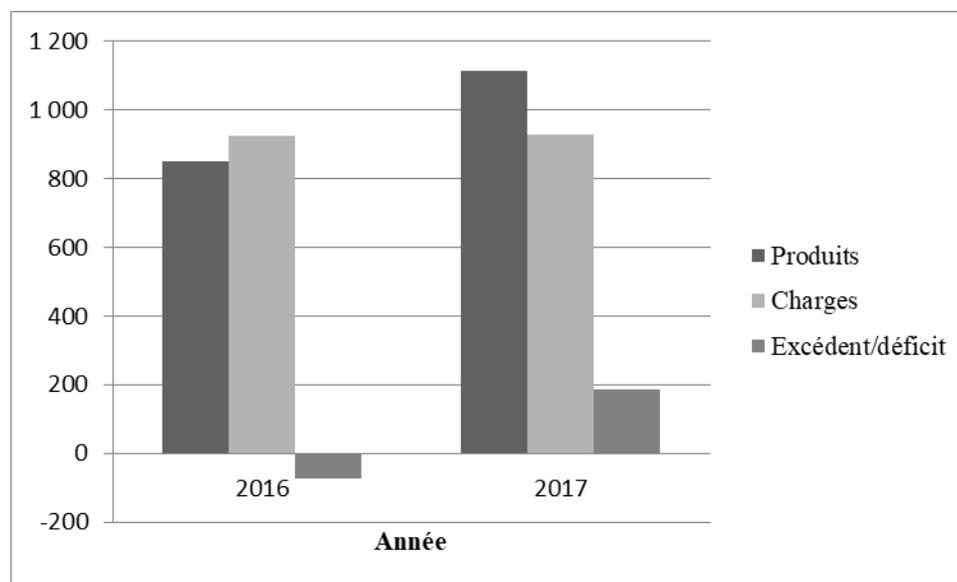
Résultats des activités

10. En 2017, le Fonds a fait état de produits totalisant 1 112,55 millions de dollars (contre 850,45 millions en 2016) et de charges chiffrées à 926,87 millions de dollars (contre 922,52 millions en 2016), soit un excédent de 185,68 millions de dollars (contre un déficit de 72,07 millions en 2016), comme l'indique la figure II.I. L'excédent s'explique par le décalage entre la comptabilisation des produits et des charges, et par l'augmentation des contributions, qui découle des efforts de mobilisation des ressources.

11. Sur l'ensemble des produits, 669,94 millions de dollars (contre 446,77 millions en 2016) correspondaient à des contributions préaffectées et 349,91 millions (contre 346,96 millions en 2016) à des contributions non préaffectées, tandis que 92,69 millions (contre 56,72 millions en 2016) provenaient d'autres sources, comme l'indique la figure II.II. Le montant des produits a progressé de 31 % (soit 262,10 millions de dollars) du fait de l'augmentation des contributions préaffectées, ce qui montre que les activités du FNUAP continuent d'être en majorité financées au moyen de fonds préaffectés et résultent de demandes émanant des donateurs. Le FNUAP continue de s'employer à attirer de nouveaux donateurs dans les pays à revenu intermédiaire et les pays émergents, ainsi que dans le secteur privé.

Figure II.I
**Produits, charges et excédent/déficit du Fonds des Nations Unies
 pour la population (2016 et 2017)**

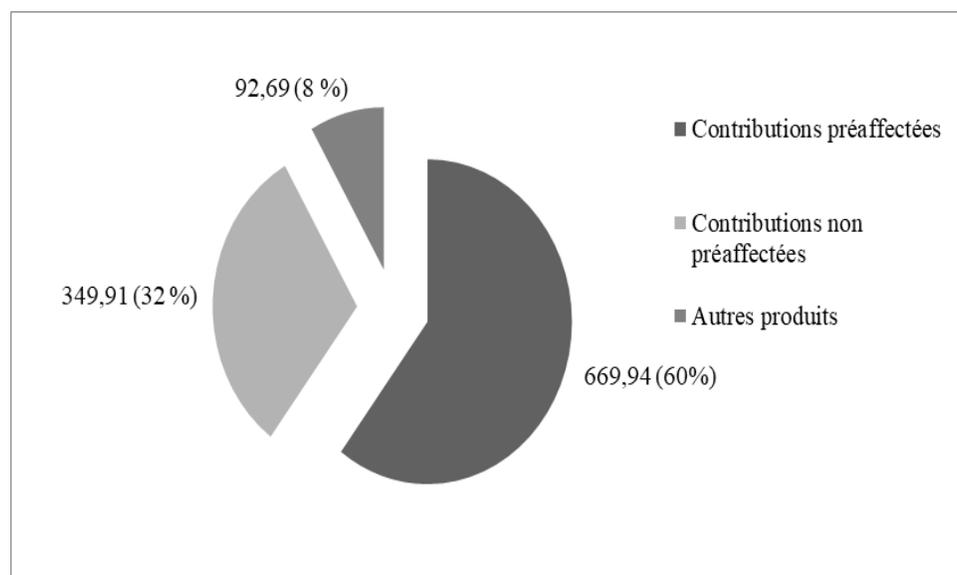
(En millions de dollars des États-Unis)



Source : États financiers du FNUAP pour 2017.

Figure II.II
Produits du Fonds des Nations Unies pour la population (2017)

(En millions de dollars des États-Unis)



Source : États financiers du FNUAP pour 2017.

Analyse des ratios

12. L'analyse des principaux ratios financiers (voir tableau II.I) montre que le FNUAP dispose de suffisamment d'actifs courants pour régler ses engagements à court terme. La situation financière est saine, encore que le ratio de liquidité générale soit passé de 5,7 à 4,3 en raison d'une diminution (125,10 millions de dollars) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme. Cette situation s'explique par un changement dans la composition du portefeuille de placements, les instruments à court terme ayant été remplacés par des instruments à long terme afin d'obtenir des taux de rendement plus élevés pour les fonds dont le FNUAP n'a pas besoin immédiatement.

Tableau II.1
Analyse des ratios

<i>Ratio</i>	<i>Au 31 décembre 2017</i>	<i>Au 31 décembre 2016</i>
Ratio de liquidité générale^a		
Actifs courants/passifs courants	4,3	5,7
Total de l'actif/total du passif^b	2,6	2,6
Ratio de liquidité immédiate^c		
Trésorerie et placements à court terme/passifs courants	2,8	4,0
Ratio de liquidité relative^d		
Trésorerie, placements et créances/passif courants	3,9	5,2

Source : Analyse des états financiers du FNUAP effectuée par le Comité pour l'année terminée le 31 décembre 2017.

^a Un ratio élevé indique que l'entité est en mesure d'honorer ses engagements à court terme.

^b Un ratio élevé indique que l'entité est solvable.

^c Le ratio de liquidité immédiate mesure le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements qui font partie des actifs courants par rapport aux passifs courants.

^d Le ratio de liquidité relative est plus restrictif que le ratio de liquidité générale, car il ne tient pas compte des stocks et d'autres actifs courants plus difficiles à convertir en liquidités. Un ratio élevé indique que l'entité peut se procurer rapidement des liquidités.

3. Système de contrôle interne

Évaluation du dispositif d'évaluation des risques

13. La gestion du risque institutionnel est un processus global visant à recenser, évaluer et neutraliser les risques de nature à empêcher le FNUAP d'exécuter efficacement son mandat et d'atteindre ses objectifs. Le Comité a examiné les mesures prises par le Fonds et noté que des progrès sensibles avaient été faits dans la mise en œuvre du processus de gestion du risque institutionnel par les différentes unités administratives, notamment pour ce qui était de l'adoption de mesures d'atténuation des risques. Toutefois, il a relevé des problèmes sur lesquels l'administration devait se pencher.

Politique de gestion globale des risques

14. En 2015, le Fonds s'est doté d'une stratégie globale et concrète afin de garantir une gestion efficace des risques institutionnels et de forger une culture de gestion du risque ciblée, harmonisée et durable. Cependant, comme il n'a toujours pas systématisé sa politique de gestion globale des risques, les bureaux de pays se servent des notes d'orientation et des supports de formation élaborés par le bureau chef de file pour faire coïncider leur modus operandi avec les procédures de gestion des

risques établies dans le module myRisk². Le Comité a constaté que ces documents étaient trop généraux et ne précisaient pas des critères tels que ceux à utiliser pour classer les risques dans l'une des trois catégories suivantes : faible, moyen ou élevé.

15. Le Comité est d'avis qu'il faut systématiser la politique de gestion globale des risques de façon à mieux sensibiliser le personnel à ce type de gestion. Le document qui sera ainsi établi donnera des orientations générales sur la manière d'évaluer les risques et d'appliquer les procédures d'atténuation.

16. Le FNUAP a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de systématiser la politique de gestion globale des risques afin de guider le personnel des bureaux de pays et de compléter les notes d'orientation relatives à la gestion des risques actuellement en vigueur.

Mesures d'atténuation

17. En mai 2017, le Fonds a mis en service un module de gestion des risques, qui se greffe sur l'application myRisk et est assorti d'une bibliothèque de mesures d'atténuation. Les différents services sont tenus de choisir des mesures d'atténuation standards dans cette bibliothèque afin d'atténuer les risques critiques et élevés pour tous les facteurs de risque qui ont été recensés. Ils doivent également établir un plan d'action en choisissant parmi les éléments d'atténuation existants ou en ajoutant leurs propres éléments et en indiquant le délai à respecter pour chaque mesure d'atténuation.

18. Toutefois, le Comité a noté que le FNUAP ne disposait d'aucune procédure d'examen préliminaire de la qualité qui lui permettrait de s'assurer que les risques avaient véritablement été réduits et que les mesures d'atténuation appliquées par les bureaux de pays étaient efficaces. En effet, dans deux des six bureaux de pays où il s'est rendu, le Comité a constaté que les bureaux avaient réévalué les risques, les faisant passer de la catégorie « risque élevé » à la catégorie « risque faible » sans apporter la preuve que des mesures d'atténuation avaient été prises, voire sans prévoir de plan d'atténuation des risques qui avaient été recensés. En outre, aucun des bureaux dans lesquels le Comité s'est rendu ne pouvait justifier la raison pour laquelle il avait réduit le niveau de risque ni décrit par écrit la procédure d'atténuation des risques.

19. Le FNUAP a informé le Comité que des spécialistes procéderaient à un examen préliminaire de la qualité pour tous les risques ayant été atténués en 2018. Il a également expliqué que l'application myRisk ne permettait pas de réduire le niveau de risque tant qu'un plan d'action n'avait pas été élaboré et qu'aucune pièce justificative n'avait été chargée. Le bouton permettant de réduire le niveau de risque n'était actif que lorsque trois conditions étaient réunies : a) les mesures qui avaient été prises étaient décrites dans le champ prévu à cet effet ; b) la date d'entrée en vigueur des mesures d'atténuation était indiquée ; c) les pièces justificatives étaient chargées.

20. Le Comité prend note des réponses de l'administration, mais estime que du fait qu'il n'y a ni examen préliminaire des stratégies d'atténuation ni plans d'action, il est plus difficile de détecter rapidement les erreurs et donc d'améliorer la qualité de la gestion des risques dans les bureaux de pays. En outre, les contrôles n'ont été mis en place qu'après l'audit mené par le Comité et n'étaient pas en vigueur dans les bureaux de pays où il a relevé des insuffisances. Le Comité estime que tant que les contrôles proposés par l'application myRisk ne sont pas employés de façon systématique, la

² Module de gestion des risques utilisé dans le système d'information stratégique.

procédure d'atténuation des risques continue de présenter un risque dans les bureaux de pays.

21. Le Comité recommande que : a) le FNUAP mette en place un processus d'examen préliminaire de la qualité afin de veiller à ce que les changements concernant la catégorie à retenir pour les risques dans les bureaux de pays et l'application de mesures d'atténuation se fassent dans les règles et soient assortis de pièces justificatives ; b) les bureaux de pays établissent des critères d'atténuation des risques et s'assurent que les justificatifs soient disponibles et conformes aux plans d'action destinés à atténuer les risques ; c) les bureaux de pays élaborent des plans d'action afin d'atténuer les risques considérés comme étant élevés.

4. Politique harmonisée concernant les transferts de fonds

Microévaluation des partenaires de réalisation

22. En avril 2014, le Groupe des Nations Unies pour le développement a mis en place une version révisée de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT), selon laquelle la microévaluation des partenaires de réalisation doit être confiée à un prestataire de services externe qualifié afin de garantir l'indépendance et le recours aux compétences techniques voulues. Lors de l'examen des procédures de microévaluation des partenaires de réalisation, le Comité a mis au jour les lacunes suivantes :

a) En examinant un échantillon de 30 rapports de microévaluation des partenaires de réalisation, le Comité a constaté que les prestataires de services concernés avaient formulé leurs conclusions sur les microévaluations de 28 des partenaires de réalisation, soit 93 % d'entre eux, effectuées entre 2013 et 2016 dans les bureaux de pays du Mali, du Cambodge et de la Guinée, sans rendre compte des activités menées. En Guinée, par exemple, aucun des quatre partenaires de réalisation engagés par le bureau de pays ne s'était vu attribuer de note dans 75 % des domaines sur lesquels portait l'évaluation, et nulle conclusion n'avait été formulée concernant 91 % des aspects pris en compte dans les évaluations effectuées. Compte tenu de ces lacunes, il sera difficile au FNUAP d'obtenir les garanties voulues des microévaluations.

b) Les bureaux de pays de la Mongolie et du Mali n'avaient pas encore mené à bien les microévaluations de six des 36 partenaires de réalisation engagés en 2017 pour l'exécution de programmes de travail d'un montant de 595 964 dollars. Or, ce n'est qu'à la lumière des résultats des microévaluations qu'ils peuvent procéder à l'évaluation globale des risques (faibles, modérés ou élevés) associés aux différents partenaires de réalisation. Bien que l'attribution d'un risque élevé aux partenaires de réalisation en attendant la mise en ligne de leur évaluation compense les retards pris dans cette activité, le Comité estime que l'évaluation des partenaires de réalisation est essentielle pour éclairer les choix de l'administration concernant le type et la fréquence des activités de certification à mener, ainsi que les modalités du transfert de fonds pour chacun des partenaires de réalisation, conformément au paragraphe 7.16 de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds.

c) Il est ressorti des informations enregistrées dans le système de certification des partenaires de réalisation et dans les documents relatifs à l'application de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds que les bureaux de pays de la Mongolie et du Cambodge n'avaient consigné dans le système de certification aucune information relative aux plans d'action pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des microévaluations. Cette absence d'information accroît le risque que l'application des recommandations issues des microévaluations ne fasse

l'objet d'aucun suivi, et que subsistent les lacunes constatées lors des précédentes évaluations.

23. Le FNUAP a déclaré qu'une grille de vérification avait été transmise aux membres du personnel en juin 2018 de façon à aider les bureaux à mieux contrôler la qualité des nouvelles microévaluations. La grille aiderait les membres du personnel à veiller à ce que les prestataires chargés de l'évaluation fournissent des informations suffisantes, notamment des informations descriptives, pour justifier le niveau de risque qu'ils attribuent aux partenaires de réalisation. L'administration a en outre fait savoir que l'entité continuerait d'examiner les données du système de certification des partenaires de réalisation et d'assurer un suivi auprès des bureaux afin de veiller à ce que toutes les microévaluations requises soient effectuées dans les délais impartis, et que des orientations relatives au suivi de ces évaluations seraient publiées.

24. En dépit des explications fournies, le Comité est d'avis que le FNUAP doit corriger les lacunes constatées de manière à tirer les avantages escomptés des microévaluations des partenaires de réalisation auxquels il fait appel.

25. Le Comité recommande que le FNUAP : a) renforce le contrôle des microévaluations des partenaires de réalisation auxquelles procèdent les prestataires de services, afin que les rapports de ces derniers soient étayés par une description suffisamment claire et détaillée du travail accompli pour justifier les conclusions tirées ; b) fasse procéder à une microévaluation de tous les partenaires de réalisation qui doivent en faire l'objet ; c) crée, dans le module de certification des partenaires de réalisation, un champ destiné au suivi de l'application des recommandations issues des microévaluations.

Gestion des vérifications ponctuelles

26. Selon la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, les activités de certification, qui visent à améliorer l'efficacité du suivi des partenaires de réalisation, comprennent des microévaluations, des vérifications ponctuelles et des audits. Conformément aux directives du FNUAP concernant les contrôles ponctuels, les bureaux de pays du Fonds sont tenus de préciser quels membres de leur personnel sont chargés de procéder à ces vérifications en début d'année et d'en établir le calendrier et la fréquence dans le plan de certification.

27. Lors de son audit portant sur l'année considérée, le Comité a constaté, dans la gestion des contrôles ponctuels réalisés pour 14 des 37 partenaires de réalisation des bureaux de pays de l'Angola, de la Mongolie et du Rwanda, les lacunes suivantes qui requièrent l'attention de la direction :

a) Les vérificateurs n'ont fait aucun suivi des suites données aux recommandations formulées dans les microévaluations, comme prévu dans la partie III.1 du manuel du FNUAP sur les contrôles ponctuels. Le Comité estime que, faute d'un tel suivi, les bureaux de pays ne peuvent savoir si les recommandations ont été convenablement appliquées ;

b) Pour les 14 partenaires de réalisation concernés, aucun document ne permettait de savoir comment les échantillons d'opérations avaient été sélectionnés, ce qui va à l'encontre des dispositions de la partie II des directives du FNUAP sur les vérifications ponctuelles, à savoir qu'il importe de fournir des informations sur l'échantillon retenu et sur les procédures d'échantillonnage ;

c) Pour 13 des 14 partenaires de réalisation sélectionnés, les vérificateurs ne se sont pas assurés que les actifs avaient été utilisés aux fins prévues, contrairement aux dispositions de la partie III.3 du manuel sur les vérifications ponctuelles. D'après le Comité, le fait que les vérificateurs ne se sont pas penchés sur l'utilisation des

actifs tient essentiellement à ce que l'outil dont ils se servent ne consacre pas de fiche distincte à cette vérification. Dès lors, les bureaux de pays ne pouvaient s'assurer que les partenaires de réalisation employaient les actifs conformément aux fins prescrites ;

d) Pour chacun des 11 partenaires de réalisation du bureau de pays de la Mongolie, les délais fixés dans le plan de certification pour l'exécution des contrôles ponctuels ont été dépassés de cinq à sept mois. Par ailleurs, les rapports de vérification ponctuelle portant sur les mêmes partenaires de réalisation du bureau de la Mongolie et sur deux partenaires de réalisation des bureaux de l'Angola ont été téléchargés avec plus d'un mois de retard dans le système de certification des partenaires de réalisation. Vu le dépassement des délais prescrits dans le plan de certification pour l'exécution des contrôles ponctuels et le caractère tardif du téléchargement des rapports auxquels ils donnent lieu, le Comité juge, en l'état, le plan de certification irréaliste.

28. Le FNUAP a déclaré que l'administration avait souligné, dans les directives transmises aux bureaux de pays en 2017, qu'il importait d'améliorer les procédures de vérification ponctuelle, et ajouté qu'elle insisterait de nouveau sur ce point dans les orientations qu'elle donnerait en 2018. L'administration du Fonds prendra également les dispositions nécessaires, selon que de besoin, pour améliorer la vérification de l'utilisation des actifs lors des contrôles ponctuels, et continuera de surveiller l'application des plans de certification en 2018 afin de veiller à l'exécution des vérifications ponctuelles et au téléchargement rapide de leurs résultats dans le système de certification des partenaires de réalisation.

29. Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP veillent à ce que : a) l'application des recommandations issues des microévaluations précédentes soit contrôlée lors des vérifications ponctuelles et que les vérificateurs conservent des preuves de ce contrôle afin de fournir des garanties au Fonds ; b) les activités de vérification ponctuelle soient exécutées de manière efficace et efficiente, conformément aux directives en vigueur, ce qui suppose notamment d'énoncer clairement les critères utilisés et la façon dont sont sélectionnés les échantillons d'opérations.

30. Le Comité recommande en outre que le FNUAP : a) améliore le contenu de l'outil de vérification ponctuelle en y ajoutant une fiche spécialement consacrée au contrôle de l'utilisation des actifs ; b) procède à des vérifications ponctuelles conformément au plan de certification en vigueur et télécharge les rapports correspondants en temps voulu dans le système de certification des partenaires de réalisation.

5. Gestion des programmes

Utilisation du système mondial d'élaboration de programmes

31. En novembre 2014, le FNUAP a lancé un système électronique de gestion des programmes connu sous le nom de système mondial d'élaboration de programmes. Il s'agit d'un module Atlas utilisé pour l'élaboration, la gestion et l'archivage des plans de travail et la gestion des budgets des activités de programme. En juin 2017, le FNUAP a lancé la phase II du système mondial d'élaboration de programmes, accessible depuis lors aux partenaires de réalisation qui peuvent y créer et soumettre directement au Fonds des formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses et lui transmettre des rapports d'activité. Au moment de l'audit intermédiaire du Comité (octobre – novembre 2017), la phase II, mise en œuvre en plusieurs étapes, avait été exécutée par les bureaux de pays dépendant des bureaux régionaux pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe.

32. Le Comité a examiné 19 des 22 plans de travail établis par les bureaux de pays de l'Angola, de la Guinée et du Rwanda et noté que 14 d'entre eux avaient été signés en version imprimée avant d'être soumis à un examen opérationnel dans le système mondial d'élaboration de programmes, ce qui est contraire au paragraphe 8 du manuel d'utilisation de ce système³. Qui plus est, les plans de travail signés en tirage papier, portant sur un montant total de 8 millions de dollars, avaient été enregistrés dans le système pour un montant de 4,2 millions de dollars, soit 3,8 millions de dollars de moins. Il en a résulté des écarts entre le montant effectif des plans de travail et celui communiqué aux fins du contrôle des engagements. À titre d'exemple, les plans de travail établis par le bureau de pays de la Guinée ont fait l'objet d'un examen opérationnel dans le système mondial d'élaboration de programmes 212 jours après leur signature en version imprimée, et un écart de 3,4 millions de dollars a été constaté entre les montants figurant sur les tirages papiers et ceux communiqués aux fins du contrôle des engagements. Le Comité craint que cet écart, qui tient selon lui principalement au défaut de mise à jour du système, nuise à l'exactitude des budgets et des relevés de dépenses.

33. Le FNUAP a informé le Comité que l'administration veillerait au respect des procédures concernant la création, l'examen, l'impression et la signature des plans de travail établis au moyen du système mondial de programmation, conformément à la version 4 du manuel d'utilisation de décembre 2016, et qu'elle ajouterait des critères d'évaluation de ces procédures dans le système et dans les évaluations qui étaient consacrées aux plans de travail. En outre, le Fonds continuera de surveiller les tableaux de bord et d'alerter les bureaux de pays et les bureaux régionaux en cas de non-respect des procédures établies.

34. Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP : a) veillent à ce que les plans de travail soient créés, soumis à un examen opérationnel et imprimés à partir du système mondial d'élaboration de programmes avant leur signature par les partenaires de réalisation, afin d'éviter les écarts entre les plans de travail signés et les données consignées dans le système ; b) actualise les informations budgétaires dans le système lorsque des changements surviennent.

Mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources

35. À la section 3.3 de la stratégie renforcée de mobilisation des ressources du FNUAP sont exposés les rôles et responsabilités des bureaux de pays, des bureaux régionaux et du siège du Fonds en vue de l'élaboration d'une stratégie efficace de mobilisation des ressources. Il y est également précisé que le plan de mobilisation des ressources des bureaux de pays doit détailler la manière dont ces derniers procéderont pour mobiliser des ressources au niveau national ou régional, indiquer le coût estimatif de l'exécution des programmes et, le cas échéant, décrire l'appui dont ils auront besoin.

36. Après avoir examiné les plans de mobilisation des ressources et les descriptifs de programmes de pays établis par les bureaux de pays pour l'Angola, le Rwanda et le Cambodge, le Comité a constaté que les bureaux de ces pays étaient parvenus à mobiliser 6,2 millions de dollars seulement sur les 12,2 millions de dollars qui avaient été prévus au budget. L'administration a imputé cette différence à des facteurs tels que le manque de savoir-faire en matière de mobilisation des ressources (bureau de pays de l'Angola), la réduction prématurée du soutien budgétaire direct ou encore le fait que des contributions avaient été affectées à d'autres secteurs, conformément au

³ Il est précisé, au paragraphe 8 du manuel d'utilisation du système mondial d'élaboration de programmes, paru en 2014, que l'approbation du plan de travail est la dernière étape requise dans le système avant la signature du plan avec le partenaire de réalisation et sa mise à exécution. Pour être validés, les plans de travail doivent préalablement être soumis pour approbation.

mécanisme que les gouvernements avaient établi en vue d'aiguiller les ressources en fonction des demandes exprimées par les donateurs.

37. Le Comité a également noté qu'aucune activité n'avait été prévue dans le plan de mobilisation des ressources du bureau de pays du Cambodge pour garantir la concrétisation des objectifs stratégiques fixés en matière de mobilisation des ressources. Par ailleurs, contrairement aux prescriptions du plan de mobilisation des ressources du FNUAP, ce bureau n'avait mis au point aucun système de recensement ou de gestion des donateurs dans le cadre d'une stratégie visant à accroître et à encourager les contributions.

38. Le FNUAP a déclaré que l'aptitude à mobiliser des ressources faisait partie des compétences attendues des responsables des bureaux de pays et des bureaux régionaux. De surcroît, le Service de la mobilisation des ressources avait mis au point plusieurs modules de formation et webinaires aux fins du renforcement des capacités.

39. Le Comité prend note des réponses de l'administration mais estime que le FNUAP doit fixer des objectifs réalistes et tenir compte des facteurs susceptibles d'entraver leur réalisation. De plus, il est nécessaire que les bureaux de pays appliquent efficacement les stratégies de mobilisation des ressources et les plans de mise en œuvre pour déterminer à l'avance où et dans quelles quantités les ressources doivent être mobilisées, et quelles analyses il convient de mener sur les résultats obtenus grâce à ces ressources.

40. Le Comité recommande que le FNUAP s'attache à ce que les bureaux de pays : a) renforcent les capacités de leur personnel concernant la mobilisation des ressources, de manière à accroître l'efficacité des activités que le Fonds entreprend dans ce domaine ; b) mettent au point un système de recensement et de gestion des donateurs dans le cadre de leur stratégie visant à accroître et à encourager les contributions de ces derniers.

6. Gestion des achats et des marchés

Aucune base de données pour l'enregistrement des contrats dans les bureaux extérieurs

41. Au paragraphe 5 de la section 15.10 du Manuel des achats des Nations Unies du 1er juillet 2013, il est recommandé d'utiliser des systèmes de gestion des contrats et de notification basés sur les technologies de l'information afin de garantir la qualité de l'administration, du suivi et de la maintenance des dossiers des contrats, ce qui est nécessaire pour assurer la transparence quant aux actions menées et aux événements qui se produisent pendant la durée du contrat.

42. En examinant les dossiers et les documents des contrats, le Comité a constaté qu'aucun des six bureaux de pays dans lesquels il s'était rendu pendant son audit n'avait mis au point un module de gestion et de conservation automatisées des contrats. Les bureaux extérieurs conservaient manuellement les dossiers, ce qui pouvait engendrer des difficultés dans la gestion, la consignation et le suivi des contrats et compliquer la diffusion des informations y relatives. Le Comité a par exemple noté que le FNUAP n'était à même de fournir des informations en temps réel sur l'approvisionnement pour aucun de ses bureaux extérieurs, ni aucune de ses autres unités. Ce constat valait notamment pour la quantité d'achats effectués sur bon de commande, dans le cadre de contrats ou de marchés à long terme, ou encore pour répondre à une urgence. Il est impératif de consigner les contrats dans une base de données pour en faciliter l'exécution et la gestion.

43. Le FNUAP a déclaré qu'il continuerait de conseiller aux bureaux de pays d'enregistrer et de conserver les dossiers des contrats et les documents connexes de

façon à garantir une gestion et une administration efficaces des marchés. Le système tel qu'il est mis en œuvre actuellement ne permet pas une gestion automatique des contrats. Le Fonds étudiera l'opportunité de se doter d'une fonction de gestion automatique des contrats au moment de la mise en service du nouveau progiciel de gestion intégré.

44. Le Comité juge essentiel d'automatiser la gestion des contrats afin de garantir une administration et un suivi efficaces des marchés. Cette mesure permettrait aussi de réduire le risque de perte, qui tient au caractère soutenu des activités d'approvisionnement.

45. Le Comité recommande que le FNUAP envisage de mettre au point un système intégré de gestion des contrats afin que les bureaux de pays et les unités concernées puissent enregistrer et conserver les dossiers des contrats et les documents connexes pour une gestion et une administration efficaces des marchés.

Passations de marchés non prévues dans les plans d'achats

46. Dans la section 4.3.1 du manuel des politiques et procédures d'achat, publié en avril 2015, il est souligné que la planification des achats est obligatoire, au premier trimestre de chaque année, pour toutes les unités administratives du Fonds et pour ses bureaux extérieurs. La personne responsable des achats dans le bureau de pays est chargée de recueillir et de regrouper les informations disponibles sur tous les biens et services que le bureau extérieur prévoit d'acheter au cours de la même année civile. Un plan local d'achats doit ensuite être élaboré sur la base de ces informations et présenté au plus tard le 31 mars.

47. Ayant examiné des opérations d'achat d'un montant de 812 948 dollars sur un total de 1,4 million de dollars dans six des bureaux de pays où il s'était rendu, le Comité a noté que des biens et services achetés dans les bureaux de pays de l'Angola, de la Guinée, du Mali, de la Mongolie et du Rwanda pour un montant de 371 813 dollars (47 %) ne figuraient dans aucun des plans d'achats de ces pays. Il a également constaté que le format du plan d'achats utilisé par le bureau de l'Angola pour ses passations de marché locales empêchait sa mise en correspondance avec les documents des opérations sur lesquels il portait, excluant dès lors toute comparaison entre les montants effectifs et ceux prévus dans le plan. Ainsi, ni le montant estimatif, ni la date prévue des achats ne figuraient dans le plan. De plus, les articles qu'il était prévu d'acheter y étaient classés par groupes et non présentés individuellement.

48. Le FNUAP a reconnu l'importance de la planification des achats et affirmé qu'il continuerait de veiller, d'une part, à ce que ses bureaux extérieurs respectent autant que possible les plans d'achats, présentés selon le format prescrit, pour l'acquisition de biens et de services dépassant un certain volume et, d'autre part, à ce qu'ils mettent régulièrement ces plans à jour. Il a assuré au Comité qu'il envisagerait d'établir les correspondances nécessaires entre les documents des passations de marchés et le plan d'achats lors de la mise en place du nouveau progiciel de gestion intégré.

49. Le Comité recommande que le Fonds : a) respecte ses plans d'achats et veille à ce que tous les achats y soient inscrits afin de faciliter le contrôle des activités d'achat et de l'optimisation des ressources ; b) continue, en collaboration avec le Service des achats, de vérifier que les acquisitions effectuées correspondent à celles prévues dans les plans d'achats locaux.

Aucune évaluation des besoins en produits de santé procréative

50. À la section 4.3.1 du manuel des politiques et procédures d'achat, publié en avril 2015, il est demandé aux bureaux de pays d'établir un plan des acquisitions en matière

de produits de santé procréative et de matériel médical. L'évaluation des besoins en produits de santé procréative est une activité très importante à laquelle doivent se livrer les bureaux de pays, puisqu'elle permet au Fonds de s'approvisionner en fonction des besoins et des urgences.

51. Lors de son examen des inventaires établis par les six bureaux de pays dans lesquels il s'était rendu, le Comité a noté que les bureaux du Mali et de la Guinée avaient élaboré leurs plans d'achats de produits de santé procréative à l'intention du Service des achats en procédant au regroupement de l'ensemble des besoins escomptés par les partenaires de réalisation. Toutefois, ces bureaux de pays n'avaient pas été en mesure de prouver qu'une évaluation des besoins avait été menée préalablement à l'élaboration de ces plans, ni que les prévisions des partenaires de réalisation avaient été examinées avant leur prise en compte dans les plans. Le Comité estime que cette lacune est due au fait que le siège n'a transmis aucune directive aux bureaux de pays sur les modalités de l'évaluation de leurs besoins en matière de stocks. Il est en outre d'avis que les bureaux de pays, pour prévoir de manière plus fiable leurs besoins de stocks, doivent resserrer leur collaboration avec les partenaires de réalisation auxquels sont destinés les articles.

52. Le FNUAP a informé le Comité que, selon les nouvelles directives concernant l'approvisionnement en produits prévus dans le cadre des programmes, les plans et les activités d'achat de produits de santé procréative devaient procéder d'une évaluation rigoureuse et de prévisions précises des besoins. Il sera en outre procédé à l'examen des plans d'achat de produits de santé procréative afin, notamment, d'en établir le caractère raisonnable eu égard aux plans d'approvisionnement nationaux et de veiller à la fiabilité des prévisions et des évaluations des besoins sur lesquelles ils se fondent.

53. Bien qu'il n'ait recensé aucun manque dans les inventaires dû à un défaut d'évaluation des besoins, le Comité reste d'avis que les parties prenantes doivent appuyer la mise en œuvre des directives susmentionnées en collaborant étroitement afin d'optimiser la planification. Il estime par ailleurs que le FNUAP devra veiller à l'application de ces directives en s'assurant qu'il est procédé à une évaluation des besoins en produits de santé procréative.

54. Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP : a) collaborent avec les parties prenantes concernées afin d'améliorer les évaluations des besoins en produits de base et ainsi d'optimiser la planification ; b) œuvrent davantage à l'analyse des prévisions concernant l'utilisation de produits de santé procréative afin de déterminer leurs besoins réels en la matière.

7. Gestion et administration du matériel

Contrôle des stocks distribués

55. Il est stipulé, dans les parties A.4.4 et A.8 du manuel des politiques et procédures du FNUAP en matière de gestion et d'administration du matériel (2012), que les bureaux extérieurs du Fonds doivent surveiller la façon dont les produits sont distribués aux partenaires de réalisation ou aux bénéficiaires et s'assurer que le matériel est convenablement protégé, entreposé et géré afin de garantir l'intérêt supérieur des utilisateurs finaux.

56. En examinant la gestion du matériel dans les bureaux de pays de l'Angola, du Mali et de la Guinée, le Comité a constaté qu'après avoir transféré les éléments de stock aux partenaires de réalisation, les bureaux n'avaient réalisé aucun suivi des activités menées pour vérifier que le matériel avait été dûment distribué aux utilisateurs finaux et aux autres bénéficiaires. Qui plus est, les bureaux n'avaient pas surveillé la mise en œuvre des plans de distribution des partenaires de réalisation, ni

effectué de suivi pour s'assurer que les fournitures étaient bien parvenues aux bénéficiaires, lesquels constituaient le dernier maillon de la chaîne de distribution.

57. Le FNUAP a informé le Comité que les partenaires de réalisation étaient tenus de présenter au Fonds des rapports trimestriels, conformément aux nouvelles directives concernant l'approvisionnement en produits prévus dans le cadre des programmes. Ces rapports, ainsi que d'autres informations, permettraient de comparer l'inventaire des articles destinés à la distribution et la liste du matériel effectivement distribué. Le Comité a en outre été informé que les nouvelles directives imposaient de procéder à des vérifications ponctuelles et à des audits des stocks des partenaires de réalisation : il s'agissait de surveiller l'utilisation qui était faite des stocks jusqu'à ce que ceux-ci soient livrés aux bénéficiaires.

58. Le Comité prend note des initiatives de l'administration mais estime que le FNUAP devra veiller à l'application des directives adoptées en assurant un suivi adéquat du matériel distribué par les partenaires de réalisation. Il juge essentiel que les mesures prises garantissent que les produits distribués parviennent aux bénéficiaires finaux en remédiant pleinement aux lacunes recensées et qu'elles permettent au Fonds de comptabiliser correctement ces articles.

59. Le Comité recommande que le FNUAP surveille la distribution pour s'assurer que les partenaires de réalisation distribuent les produits issus de ses stocks aux bénéficiaires visés et que ces articles sont bien utilisés aux fins prévues.

Contrôles de la vérification des bons d'entrée en stock

60. Il est écrit, dans les parties A.4.10 et B.2.5 du manuel des politiques et procédures du FNUAP en matière de gestion et d'administration du matériel (2012), qu'il incombe au personnel du Fonds d'inspecter les marchandises et de s'assurer que les articles reçus correspondent bien à la commande passée et qu'ils sont parfaitement conformes au descriptif figurant dans les documents de transport. En règle générale, le membre du personnel du Fonds qui réceptionne la marchandise établit et signe un rapport détaillé de réception et d'inspection, dans lequel il consigne les résultats de cette vérification.

61. Dans les six bureaux de pays où il s'est rendu, le Comité a examiné les procédures d'inspection des stocks appliquées lors de l'arrivée des marchandises au point d'entrée et de leur distribution aux partenaires de réalisation. Il a noté qu'entre janvier et septembre 2017, les bureaux de pays de la Guinée et du Rwanda avaient approvisionné leurs stocks pour un coût total de 2,8 millions de dollars. Cependant, ces bureaux n'avaient établi aucun rapport de réception et d'inspection sur les articles achetés. Établi au moment de la réception et de la certification de conformité des produits au point d'entrée, ce rapport indique si les articles reçus sont tels que décrits dans les documents de transport qui les accompagnent, si tous les produits commandés sont bien arrivés et si certains d'entre eux ont été endommagés ou altérés.

62. Le Comité a également noté qu'à leur arrivée dans le pays, les articles étaient directement transférés de leur point d'entrée vers un entrepôt géré par les autorités publiques, où l'on vérifiait leur état et leur quantité. Toutefois, aucune procédure n'avait été clairement définie pour la réception et l'inspection de la marchandise, et les résultats de cette vérification n'étaient pas consignés. En outre, le FNUAP n'a pas été en mesure de confirmer que son personnel procédait systématiquement à la vérification des articles reçus. Bien qu'il n'ait constaté aucun dommage dans les inventaires du Fonds, le Comité estime qu'en raison des lacunes mentionnées précédemment, les bureaux de pays risquaient de ne pas pouvoir détecter

les manques, les articles endommagés et les problèmes de qualité dans leurs stocks et, partant, de ne pas prendre de mesures correctrices en temps utile.

63. Le FNUAP a expliqué que les nouvelles directives relatives à l'approvisionnement en produits prévus dans le cadre des programmes comprenaient des orientations détaillées sur la procédure à suivre lors de la réception des marchandises, l'objectif étant d'établir avec une assurance raisonnable que les articles commandés ont été reçus en bon état et dans les quantités souhaitées. Est également fourni, dans le cadre de ces directives, un modèle de rapport de réception et d'inspection dans lequel les membres du personnel compétents consignent les résultats des vérifications effectuées. Les bureaux de pays ont bénéficié de formations ciblées aux nouvelles procédures et à la prise en main du rapport.

64. Le Comité note que l'administration prévoit d'adopter de nouvelles directives en 2018 et qu'elle a organisé des formations utiles à cet égard. Toutefois, en attendant la mise en œuvre des mesures adoptées et le contrôle systématique de leur exécution, le Comité estime que des risques subsistent dans la chaîne d'approvisionnement du FNUAP au stade de la livraison des marchandises aux bureaux de pays.

65. Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP appliquent les directives adoptées et veillent à leur mise en œuvre afin de garantir le contrôle de la réception et de l'inspection des marchandises au point d'entrée et l'établissement de rapports de réception et d'inspection, conformément aux politiques et aux procédures de gestion du matériel.

8. Gestion des ressources humaines

Gestion des fonctionnaires handicapés

66. La section 2.1 de la circulaire du Secrétaire général du 19 juin 2014 en faveur de l'emploi et de l'accessibilité au Secrétariat de l'ONU pour les fonctionnaires handicapés dispose que l'Organisation s'engage à prendre les mesures suivantes dans les limites des ressources existantes ou au moyen des ressources supplémentaires prévues à cet effet par l'Assemblée générale : a) Créer un milieu de travail non discriminatoire favorisant l'insertion des personnes handicapées en appliquant des conditions de recrutement et d'emploi non discriminatoires et en assurant l'égalité d'accès à la formation continue, aux activités de formation professionnelle et aux promotions ; b) Prendre les dispositions nécessaires pour s'assurer que les personnes handicapées bénéficient d'aménagements raisonnables.

67. Après s'être penché sur les initiatives prises par le FNUAP pour appliquer la circulaire du Secrétaire général, le Comité a observé que le Fonds n'avait pas défini de politique de gestion des personnes handicapées ni désigné de référent en la matière. Il estime qu'en introduisant une telle politique, le Fonds afficherait sa volonté de favoriser l'insertion des fonctionnaires handicapés dans un milieu de travail non discriminatoire, ce dont bénéficieraient les membres actuels et futurs de son personnel.

68. Le FNUAP a déclaré qu'il élaborerait une politique relative aux personnes handicapées en se fondant sur les pratiques optimales observées dans le système des Nations Unies, et que celle-ci serait promulguée en 2018.

69. Le Comité recommande que le FNUAP définisse une politique de gestion des fonctionnaires handicapés afin de démontrer sa volonté de créer un environnement de travail non discriminatoire et propice à l'insertion des personnes handicapées.

9. Consultants et personnel temporaire

Gestion de l'outil de suivi des consultants

70. Le FNUAP a lancé le nouvel outil de suivi des consultants le 1^{er} février 2017. Ce système de suivi en ligne permet de contrôler le recours aux consultants dans le cadre des diverses activités du Fonds et de stocker des données et des documents les concernant. Il permet de consigner des informations relatives aux consultants dans une base de données centralisée afin d'en faciliter le suivi, de sorte que le Fonds bénéficie d'une meilleure vue d'ensemble de l'emploi de consultants et obtienne rapidement des informations sur les problèmes susceptibles de survenir.

71. Toutefois, en novembre 2017, 54 des 155 bureaux de pays du FNUAP, soit 35 % d'entre eux, n'utilisaient pas l'outil régulièrement et efficacement. À titre d'exemple, dans les bureaux de pays de la Guinée, du Mali et de la Mongolie, aucune information n'avait été enregistrée dans cet outil pour 13 consultants, tandis que les dossiers de 39 des 52 consultants engagés par le Fonds, soit 75 % d'entre eux, avaient été chargés dans l'outil avec des retards allant de cinq jours à huit mois, ce qui est contraire à la politique et aux procédures de recours aux consultants définies par le FNUAP.

72. Le Comité a en outre noté que le montant total des honoraires figurant dans les dossiers enregistrés dans l'outil de suivi des consultants était incohérent par rapport au tarif journalier en vigueur et au nombre de jours ouvrés. Il était donc difficile de savoir si les honoraires étaient calculés en fonction de l'exécution des produits ou du nombre de jours travaillés. Par exemple, le montant total des honoraires versés à trois des cinq consultants engagés par le bureau de pays du Cambodge était irréaliste au regard du nombre de jours ouvrés et du tarif journalier applicable, alors qu'il est précisé dans les consignes d'utilisation de l'outil de suivi que l'utilisateur doit calculer les tarifs journaliers en divisant les honoraires par le nombre de jours travaillés afin de pouvoir comparer les coûts des différents consultants. En Guinée, deux des 15 consultants employés par le bureau de pays avaient reçu leur versement final avant que leur contrat ne prenne fin et que leurs services ne soient soumis à évaluation.

73. Le FNUAP a déclaré que, pour encourager l'application des consignes d'utilisation de l'outil de suivi des consultants, il élaborerait et mettrait en œuvre des stratégies visant notamment à surveiller l'usage qui était fait de ce système tout en multipliant les contacts directs avec les bureaux de pays aux lacunes manifestes à cet égard et en leur adressant des rappels réguliers. De même, il rappellerait aux bureaux de pays que le versement des paiements finaux devait être conforme aux règles applicables.

74. Le Comité estime que la mauvaise utilisation de l'outil de suivi des consultants et les retards pris dans la création et la mise à jour des informations qui y sont enregistrées concernant les consultants engagés risquent d'entraver le suivi de ces derniers au moment où le Département des ressources humaines valide leurs dossiers pour s'assurer que toutes les conditions d'engagement requises sont remplies.

75. Le Comité recommande que le FNUAP : a) renforce le contrôle de ses bureaux de pays afin de s'assurer qu'ils utilisent efficacement l'outil de suivi des consultants en y enregistrant toutes les informations requises sur ces derniers en temps voulu et avant l'établissement des contrats ; b) veille à ce que le paiement final soit versé au terme de la période sur laquelle porte le contrat et après l'évaluation de la qualité des services du consultant ; c) ajoute dans l'outil un champ permettant de distinguer les honoraires selon qu'ils sont calculés en fonction de l'exécution des produits ou du nombre de jours ouvrés.

Recours à l'application en ligne pour les demandes d'approbation des avances de traitement

76. En février 2016, le FNUAP a lancé une application en ligne pour les demandes d'avance de traitement. Cette extension du module de services électroniques du système Atlas permet d'automatiser la soumission et l'approbation des demandes. Ainsi, toutes les demandes d'avance de traitement devaient désormais être présentées et approuvées dans l'application. Par ailleurs, c'était au Directeur de la Division des ressources humaines qu'il revenait, dans le cadre d'un système centralisé, d'accepter ou de refuser chaque demande.

77. Lors de l'examen des avances de traitement non régularisés, le Comité a constaté que les demandes présentées pour 6 des 16 fonctionnaires concernés n'avaient pas été soumises ni approuvées dans l'application en ligne, alors qu'elles étaient ultérieures au lancement de l'application en février 2016. Selon l'administration, ce manquement tenait à ce que les chefs de bureau connaissaient mal les procédures en vigueur au FNUAP.

78. En outre, cinq titulaires de contrats de louage de service ont reçu une avance de traitement. Or, selon le guide de recrutement établi par le FNUAP à l'intention des cadres (2017), ces sous-traitants ne sont pas des fonctionnaires au sens qui en est donné dans le Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies et ne peuvent donc pas prétendre à une avance de traitement. Conformément aux règles en vigueur, seuls les fonctionnaires du Fonds peuvent percevoir une avance de traitement⁴.

79. Le FNUAP a expliqué que la Division des ressources humaines continuait de surveiller de près les suites données aux demandes d'avance de traitement. Elle s'employait par ailleurs à sensibiliser tous les fonctionnaires aux nouvelles modalités de présentation des demandes d'avance de traitement. Il serait précisé, dans le manuel des politiques et procédures du Fonds, que le Directeur de la Division avait donné pour consigne d'utiliser le système en ligne. L'administration préciserait, dans une note d'orientation, les circonstances exceptionnelles autorisant le versement d'un paiement anticipé aux titulaires de contrats de louage de service.

80. Le Comité est d'avis que le versement d'avances de traitement hors de l'application en ligne est susceptible de dissuader le FNUAP d'assurer comme il le devrait le suivi des avances non régularisées, celles-ci risquant alors de ne pas être versées.

81. Le Comité recommande que le FNUAP : a) veille à ce que l'application en ligne soit utilisée pour la présentation et l'approbation de toutes les demandes d'avance de traitement afin d'en faciliter le contrôle et le suivi par le siège ; b) enjoigne aux chefs de bureaux de faire mieux connaître l'application en ligne et de s'assurer que tous les fonctionnaires l'utilisent ; c) établisse une note d'orientation régissant les procédures d'octroi d'avances de traitement aux titulaires de contrats de louage de service.

⁴ La Section I des règles régissant l'octroi des avances de traitement dispose que tous les fonctionnaires auxquels s'appliquent les dispositions des séries 100, 200 ou 300 du Règlement du personnel de l'ONU ont droit à une avance de traitement sous réserve que leur contrat couvre la durée sur laquelle porte cette avance et remplisse les critères requis dans le cas du personnel recruté sur le plan international et des fonctionnaires recrutés sur le plan local.

10. Gestion des voyages

Limites techniques du progiciel de gestion intégré Atlas

82. Selon le paragraphe 6 de la politique relative aux voyages du PNUD, qui s'applique également au FNUAP, une demande d'autorisation de voyage est un document officiel nécessaire à l'approbation d'un voyage et des dépenses y afférentes. Cette demande est obligatoire pour tous les déplacements professionnels dont l'organisation et les frais sont pris en charge par le PNUD. Conformément à la politique du PNUD, les demandes sont créées électroniquement grâce au module du système Atlas consacré aux voyages et aux frais de voyage. Les bureaux de pays et les unités administratives situées ailleurs qu'à New York qui n'utilisent pas ce module délivrent des autorisations écrites ou font une demande de service dans le système Atlas.

83. En examinant les procédures liées aux voyages et les frais de voyage dans les six bureaux de pays où il s'est rendu, le Comité a constaté que ces derniers traitaient et validaient manuellement les demandes de paiement, les demandes de voyage et les formulaires d'autorisation de voyage. Cette procédure était laborieuse et nécessitait quantité de documents administratifs. Aussi, certaines mesures n'étaient pas appliquées efficacement, comme le fait de ne pas verser d'avance aux fonctionnaires avant que les avances versées antérieurement soient régularisées.

84. Le Comité a constaté que le module voyages et frais de voyage, accessible dans Atlas, n'avait pas été mis en service dans ces bureaux de pays, contraints par conséquent de procéder manuellement. Sans procédure automatisée, le FNUAP ne peut obtenir, en temps réel et à l'échelle mondiale, les données relatives aux voyages comme le montant des indemnités journalières de subsistance et des versements au titre des faux frais et d'autres frais de voyage connexes⁵.

85. Admettant qu'il serait profitable d'étendre à ses bureaux extérieurs le recours au module voyages et frais de voyages d'Atlas, le FNUAP a informé le Comité que son bureau régional Asie-Pacifique à Bangkok utilisait ce module à titre expérimental. Certains enseignements tirés de cette expérience devraient orienter la conception et l'installation, dans le futur progiciel de gestion intégré, d'un module de gestion des voyages et des frais de voyage à l'échelle mondiale.

86. Le Comité estime que le FNUAP doit régler le problème des limites techniques du progiciel de gestion intégré Atlas afin de garantir la disponibilité en temps réel d'informations complètes et fiables et, partant, d'améliorer la gestion des activités liées aux voyages dans les bureaux de pays.

87. Le Comité recommande que le FNUAP mette en place, dans tous ses bureaux de pays, un progiciel de gestion intégré doté d'un module consacré aux voyages et aux frais y afférents en vue de faciliter la gestion des voyages et l'établissement de rapports à ce sujet, notamment la communication en temps réel et à l'échelle mondiale des données relatives aux voyages.

11. Informatique

Gestion des services de domaine Active Directory

88. Active Directory est un service d'annuaire conçu pour permettre la connexion et l'authentification des utilisateurs ainsi que l'application de politiques de sécurité sur tous les ordinateurs d'un réseau. Il permet une gestion et une configuration centralisées des systèmes d'exploitation. Par ailleurs, conformément à la section 9 de

⁵ Le module voyages n'a été automatisé qu'au siège.

la politique de sécurité informatique du FNUAP, les utilisateurs doivent modifier périodiquement leur mot de passe (tous les 90 jours selon les dispositions actuelles).

89. Dans le bureau de pays du Cambodge, le Comité a noté que 18 fonctionnaires qui ne travaillaient plus pour le Fonds figuraient parmi les 45 utilisateurs de domaine ayant un compte utilisateur Active Directory. En outre, le mot de passe de 39 utilisateurs de domaine doté d'un compte Active Directory actif était configuré de façon qu'il n'expire jamais, et le compte utilisateur de domaine de 9 utilisateurs était inactif depuis plus de deux ans alors que les intéressés faisaient partie du personnel du bureau de pays du Cambodge.

90. De plus, le système d'exploitation du serveur de réplication Active Directory dans le bureau de pays est la version « Release 2 » de Windows Server 2008. Le Comité a noté que la dernière mise à jour Windows effectuée pour le serveur datait de mai 2013, ce qui le rendait vulnérable en cas d'attaque et de faille de sécurité. En outre, 5 des 8 ordinateurs utilisateurs disponibles, soit 63 % d'entre eux, n'étaient pas connectés à Active Directory.

91. Le FNUAP a informé le Comité qu'il procéderait, avec l'appui du Bureau chargé des solutions informatiques, à un examen complet des données actuellement stockées dans le système Active Directory centralisé afin d'en retirer les fonctionnaires ayant cessé leur service et de répertorier les bureaux de pays en fonction de leur système Active Directory autonome. Il guiderait ensuite les bureaux de pays en leur transmettant les instructions nécessaires. L'administration a également expliqué qu'elle veillerait à l'application, pour tous les utilisateurs définis dans le système Active Directory centralisé, des règles relatives aux mots de passe de domaine, et qu'un mécanisme distinct serait créé pour les systèmes Active Directory décentralisés.

92. Le Comité estime qu'une utilisation, une configuration et une gestion inadaptées du système Active Directory augmentent le risque d'atteinte à la sécurité, de perte d'informations confidentielles et de cyberattaque.

93. Le Comité recommande que le FNUAP : a) examine et configure régulièrement le système Active Directory afin de supprimer tous les comptes de fonctionnaires ayant cessé leur service ; b) fasse appliquer les règles relatives aux mots de passe de domaine conformément à sa politique de sécurité informatique et ajoute dans le système Active Directory tous les ordinateurs qui n'y sont pas recensés ; c) établisse un mécanisme visant à ce que l'unité compétente des Services d'information de gestion soumette à un examen périodique le recours des bureaux de pays à des services d'appui informatique externalisés ; d) définisse des procédures relatives à la gestion, à la sécurité et à la conception de l'infrastructure Active Directory.

Sensibilisation à la sécurité informatique

94. Conformément à la section 8.2.2 de la norme ISO/IEC 27002, tous les employés de l'organisation et, le cas échéant, les prestataires extérieurs et les utilisateurs tiers devraient recevoir une formation appropriée aux politiques et aux procédures de l'organisation ayant trait à leurs fonctions, et être régulièrement informés de leur évolution.

95. Toutefois, le Comité a noté qu'aucun cours obligatoire de sensibilisation à la sécurité informatique n'était prévu dans la politique de sécurité informatique du FNUAP (2016), ni dans celle relative à la formation du personnel et à l'organisation des carrières (2010). En outre, bien que le Fonds soit tenu, conformément à l'inventaire des risques établi en 2016 par ses Services d'information de gestion,

d'organiser des cours de sensibilisation des utilisateurs et d'utiliser une passerelle Web sécurisée pour prévenir les attaques, aucune mesure n'a été prise en ce sens.

96. Le FNUAP a expliqué que la formation des utilisateurs à la sécurité informatique n'avait pas été publiée en raison des changements structurels en cours, les Services d'information de gestion devant céder la place au Bureau chargé des solutions informatiques dans le cadre du projet de transformation informatique, et que le contenu de cette formation faisait l'objet d'un examen. L'administration a par ailleurs fait savoir que, faute d'une politique spécialement consacrée à la sécurité informatique, la sensibilisation à cette dernière et les formations connexes étaient assurées dans le cadre d'initiative coordonnées.

97. Le Comité estime que la sensibilisation aux questions de sécurité informatique demeure nécessaire en dépit du projet de transformation informatique, d'autant que la plupart des applications du FNUAP migrent actuellement vers le cloud. Privé de cette formation, le personnel du Fonds risque de mal gérer des informations sensibles et d'utiliser les systèmes informatiques d'une manière qui ne soit pas sans danger.

98. Le Comité recommande que le FNUAP : a) inclue dans les politiques existantes les prescriptions relatives à la formation aux questions de sécurité informatique ; b) rende cette formation obligatoire pour l'ensemble du personnel et se dote d'un mécanisme lui permettant de s'assurer que chacun se plie à cette obligation.

C. Informations communiquées par l'administration

1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens

99. Le FNUAP a informé le Comité qu'il avait comptabilisé en pertes un montant de 313 396 dollars (2016 : 312 277 dollars), dont des contributions à recevoir d'un montant de 115 463 dollars, des immobilisations corporelles d'un montant de 179 886 dollars, des sommes à recevoir du personnel d'un montant de 17 727 dollars et des avances de trésorerie au titre des projets d'un montant de 320 dollars (voir annexe II).

2. Versements à titre gracieux

100. Au cours de l'année considérée, le FNUAP n'a signalé aucun versement à titre gracieux.

3. Cas de fraude ou de présomption de fraude

101. Conformément aux Normes internationales d'audit (norme 240), le Comité a planifié ses audits des états financiers de manière à pouvoir raisonnablement s'attendre à repérer les erreurs et irrégularités significatives, y compris celles qui résultent de la fraude. On ne peut cependant pas compter sur notre audit pour relever toutes les inexactitudes ou irrégularités. C'est à l'administration qu'incombe au premier chef la responsabilité de prévenir et de détecter la fraude.

102. Au cours de l'audit, le Comité a posé des questions à l'administration sur la manière dont celle-ci s'acquittait de ses responsabilités en matière d'évaluation des risques de fraude et sur les dispositifs permettant de détecter ces risques et d'y faire face, notamment en ce qui concerne tout risque particulier qu'elle a déjà relevé ou porté à l'attention du Comité. Il ont également demandé à l'administration et au Bureau des services de contrôle interne s'ils avaient connaissance de tout cas de fraude avérée ou présumée ou d'allégations y relatives. Dans le mandat additionnel régissant l'audit externe des comptes, les cas de fraude avérée ou présumée figurent sur la liste des questions que le Comité doit évoquer dans son rapport.

103. En 2017, le Comité n'a pas relevé de cas de fraude autres que les 10 cas avérés ou présumés qui ont été portés à son attention par le FNUAP, dont le montant s'élevait à 41 345 dollars.

D. Remerciements

104. Le Comité tient à remercier la Directrice exécutive du FNUAP et ses collaborateurs de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Rajiv **Mehrishi**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie (Auditeur principal)
(*Signé*) Mussa Juma **Assad**

Le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne
(*Signé*) Kay **Scheller**

24 juillet 2018

Annexe I

État d'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2016

				<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>			
<i>Rapport</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Mesures prises par l'administration</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
1.	A/70/5/Add.8 , par. 23	Le Comité recommande que le FNUAP : a) mette à jour ses directives relatives aux bureaux décentralisés afin de définir précisément les modalités de fonctionnement et de gestion de ces bureaux ; b) continue de réaliser des études de viabilité exhaustives et demande une approbation a posteriori pour les bureaux décentralisés qui ne l'ont pas encore obtenue ; c) intègre la structure et l'organisation hiérarchique des bureaux décentralisés dans l'organigramme des bureaux de pays.	Le FNUAP a entrepris un examen approfondi de tous ses bureaux décentralisés pour vérifier que des études de viabilité avaient été menées et que l'approbation des bureaux régionaux avait été obtenue, et a obtenu une approbation a posteriori le cas échéant. Les directives relatives aux bureaux décentralisés ont été retirées car tous les aspects de la gestion de ces bureaux sont déjà pris en compte dans les politiques opérationnelles (gestion de la petite caisse, de l'immobilier et de l'actif, notamment) et dans les politiques relatives aux programmes (plans de travail, suivi, etc.). Pour ce qui est des modalités et des règles de fonctionnement de ces bureaux, celles-ci figurent dans la nouvelle politique de restructuration publiée en juin 2018.	Le Comité a examiné la politique de restructuration de l'Organisation et est d'accord avec la réponse fournie par l'administration.	X		
2.	A/70/5/Add.8 , par. 28	Le Comité recommande que le FNUAP : a) fasse en sorte que des visites de suivi et d'évaluation soient effectuées pour que les résultats des bureaux décentralisés puissent être mesurés efficacement ;	La Division des ressources humaines s'est employée à modifier les directives existantes relatives aux bureaux décentralisés, dont la version définitive a été	Le Comité a examiné les directives et est d'accord avec l'administration.	X		

Rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
				Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
3.	A/70/5/Add.8 , par. 39	<p>b) définisse le rôle des personnes référentes pour les bureaux décentralisés et leur fournisse des directives claires sur l'appui et le contrôle qu'elles doivent assurer ; c) fixe des résultats à atteindre et définisse des critères systématiques de suivi et d'évaluation pour permettre aux personnes référentes de s'acquitter de leurs fonctions conformément au mandat du FNUAP.</p> <p>Le Comité recommande au FNUAP : a) de renforcer ses procédures de suivi à l'intention des partenaires de réalisation afin de veiller à la bonne exécution des activités de programme ; b) de mettre au point des plans de suivi qui puissent être appliqués dans les délais fixés.</p>	<p>examinée et publiée en juin 2018.</p> <p>Les fonctions du système mondial d'élaboration de programmes correspondant à la phase II ont été mises en service au cours du deuxième trimestre 2017 et permettent notamment aux partenaires d'exécution de rendre compte de l'état d'avancement de leur plan de travail. Les versements seront subordonnés à la présentation, par les partenaires d'exécution, comme il convient et dans les meilleurs délais, de rapports sur l'état d'avancement de l'exécution et les résultats obtenus. Cette phase II du système nécessite également que les formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses soient fournis dans les délais prévus, condition</p>	<p>Le Comité a examiné les réponses fournies par l'administration et y a souscrit.</p>	X		

Rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Recommandation					
				Recommandation appliquée	en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque		
4.	A/70/5/Add.8 , par. 60	Le Comité recommande au FNUAP : a) de créer un solide mécanisme de gestion de la chaîne d'approvisionnement afin de veiller à ce que les bureaux de pays livrent et distribuent efficacement les articles achetés à leurs destinataires ; b) de mettre au point des outils qui permettront aux bureaux de pays de vérifier que les articles sont distribués efficacement et dans les temps, notamment en suivant régulièrement l'évolution d'indicateurs essentiels tels que le taux d'exécution des plans de distribution et le niveau des stocks conservés dans les points de prestation de services.	préalable à tout versement aux partenaires de réalisation. Le système rend également obligatoire la présentation de rapports sur l'état d'avancement des plans de travail.	Le FNUAP a mis au point un système de suivi de produits nommé « Shipment Tracker ». La direction a revu la politique qui encadre l'ensemble du processus de distribution des produits de santé procréative, notamment le suivi des produits distribués aux organisations gouvernementales et non gouvernementales. Une nouvelle directive relative aux fournitures destinées aux programmes a été publiée.	Le Comité a examiné les réponses fournies par l'administration et y a souscrit.	X			
5.	A/71/5/Add.8 , par. 31	Le Comité recommande que le FNUAP : a) veille à ce que les données budgétaires exactes soient mises à jour dans le système de programmation mondiale et à ce qu'il soit procédé à un rapprochement entre les montants budgétaires soumis pour contrôle des engagements et les montants inscrits dans les plans de	Le FNUAP a achevé la mise en service de la phase II du système et un espace permettant d'inclure des informations non financières concernant les rapports d'activité des partenaires d'exécution a été créé. En outre, la directive relative aux cas dans lesquels les montants budgétaires soumis	Le Comité a examiné les réponses fournies par l'administration et y a souscrit.	X				

Avis des commissaires aux comptes après vérification

Rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Recommandation				
				Recommandation appliquée	en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	
6.	A/71/5/Add.8 , par. 35	<p>travail au titre des activités correspondantes ; b) envisage d'ajouter de nouvelles fonctionnalités au système pour y inclure des informations non financières concernant les rapports d'activité des partenaires d'exécution.</p> <p>Le Comité recommande que le FNUAP : a) continue de s'employer à améliorer les capacités des partenaires d'exécution, de sorte que les rapports sur l'état d'avancement des plans de travail rendent compte des résultats obtenus pendant une période donnée et évaluent clairement les progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés ; b) procède à un contrôle de la qualité des rapports lorsqu'il les reçoit et remédie aux lacunes constatées.</p>	<p>pour contrôle des engagements peuvent différer des montants inscrits dans les plans de travail a été améliorée et incluse dans la politique révisée relative aux plans de travail.</p> <p>Une procédure rigoureuse a été mise en place pour le traitement des rapports de suivi des programmes (les « rapports d'étape du plan de travail »), ces derniers devant maintenant être officiellement approuvés par le FNUAP dans le système mondial d'élaboration de programmes. Par ailleurs, le système permet également de consulter l'historique de présentation et d'approbation des rapports, rendant la procédure encore plus transparente.</p> <p>Au cours de la mise en services des fonctionnalités de la phase II du système, un module de formation au système et, plus généralement, au suivi, a été introduit pour la première fois à l'usage des partenaires d'exécution.</p>	<p>Le Comité a examiné les réponses fournies par l'administration et y a souscrit.</p>	X			
7.	A/71/5/Add.8 , par. 45	<p>Le Comité recommande que le FNUAP : a) utilise comme principal instrument contractuel les bons de commande émis dans Atlas</p>	<p>Un outil de vérification ponctuelle permettant de suivre l'application de cette recommandation a été mis en œuvre et la conclusion qui en</p>	<p>Le Comité a examiné les efforts faits par l'administration pour ce qui est du suivi des</p>	X			

Rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Recommandation			
				Recommandation appliquée	en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
	pour l'achat de biens et l'engagement de fonds avant la livraison des biens et services, en vue de réduire au minimum les risques d'anomalies et de veiller au respect des procédures de passation de marchés et du cadre de contrôle interne ; b) veille à ce que le Service des achats s'assure que les bureaux de pays respectent les règles et règlements en matière de passation de marché.	a été tirée, à savoir qu'un très grand nombre de bureaux de pays n'utilisaient pas les bons de commande comme principal instrument contractuel pour l'achat de biens, a été communiquée à tous les bureaux de pays pour réflexion. Le Service des achats continuera de faire des vérifications ponctuelles et d'informer les bureaux de pays des progrès réalisés.	activités d'achat et en est satisfait.				
8.	A/71/5/Add.8 , par. 59	Le Comité recommande que le FNUAP : a) évalue ses besoins en ressources humaines et réexamine les contrats de louage de services actuels afin d'y recourir moins souvent pour l'exécution de ses fonctions de base ; b) contrôle le recrutement des sous-traitants afin de s'assurer que ceux-ci sont embauchés pour des fonctions non essentielles, en accord avec le manuel du PNUD consacré aux contrats de louage de services, qu'il a fait sien.	Depuis 2017, les évaluations des besoins en ressources humaines et le contrôle des titulaires de contrats de louage de service font partie intégrante de toute réorganisation interne. Un plan relatif aux ressources humaines recensant les besoins et les changements en la matière fait également partie de la documentation soumise pour examen au Comité d'examen du Programme pour les nouveaux programmes de pays. Ce processus constitue désormais la norme pour l'examen et l'évaluation des besoins en matière de ressources humaines au niveau des bureaux de pays. En outre, la réorganisation des bureaux de pays tient compte de tous les besoins et	Le Comité a examiné les réponses de l'administration concernant les évaluations des besoins en personnel et la conversion des contrats de service vers des nominations à durée déterminée dans certains bureaux de pays, et y a souscrit.	X		

Rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Recommandation			
				Recommandation appliquée	en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
		changements en matière de personnel, ainsi que des demandes de conversion ou de nouveau poste régi par des contrats de service, examinées et approuvées au niveau régional et par le siège.					
9.	A/71/5/Add.8 , par. 64	Le Comité recommande que le FNUAP : a) accélère la mise à jour du manuel des politiques et procédures pour assurer la cohérence et l'uniformité des directives dans le cadre du nouveau système de gestion des stocks ; b) veille à ce qu'à l'avenir, toute modification du système soit prise en compte, et à ce que la politique soit mise à jour simultanément à l'adoption du nouveau système.	Le FNUAP a publié une nouvelle directive sur la gestion des fournitures nécessaires aux programmes, qui vient remplacer la politique et les procédures relatives à la gestion des stocks en vigueur depuis 2012.	Le Comité a examiné les réponses de l'administration et est satisfait des mesures prises par cette dernière pour appliquer la recommandation.	X		
10.	A/71/5/Add.8 , par. 68	Le Comité recommande que le FNUAP : a) fasse figurer clairement dans le manuel des politiques et procédures les rôles, les responsabilités et le champ d'action des organes de contrôle et des autres membres du personnel qui participent à la gestion des stocks ; b) élabore une définition d'emploi normalisée pour l'agent de liaison chargé des stocks, en établissant les compétences requises pour ce poste.	Le FNUAP a publié une nouvelle directive sur la gestion des fournitures nécessaires aux programmes, qui vient remplacer la politique et les procédures relatives à la gestion des stocks en vigueur depuis 2012. Cette nouvelle directive détaille précisément les attributions du personnel et le champ d'action des unités chargés de la gestion des stocks.	Le Comité a examiné les réponses fournies par l'administration et y a souscrit	X		
11.	A/71/5/Add.8 , par. 74	Le Comité recommande que le FNUAP : a) harmonise les politiques et les directives	La procédure d'évaluation des stocks a été précisée dans la nouvelle version de la	Le Comité a examiné les réponses fournies par	X		

Rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Recommandation		Recommandation devenue caduque
				Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	
	d'évaluation des stocks, afin d'assurer la cohérence de l'évaluation du coût des stocks ; b) compare le coût et le coût de remplacement net de l'ensemble des stocks ; c) mette en place un mécanisme qui rende compte des coûts de remplacement de l'ensemble des stocks pour améliorer l'évaluation des stocks pendant la prise d'inventaire et la clôture des comptes.	politique de gestion des stocks. Le FNUAP a comparé le coût et le coût de remplacement pour tous les stocks datant de plus de six mois dans le cadre des procédures de clôture des comptes pour l'année 2017. À l'avenir, la même procédure sera appliquée à la fin de chaque année.	l'administration et y a souscrit.			
12. A/71/5/Add.8 , par. 78	Le Comité recommande que le FNUAP : a) incorpore les prévisions de dépenses concernant l'utilisation du fonds de réserve au titre des bureaux et logements hors siège dans son budget intégré pour la période 2018-2021 ; b) redéfinisse le montant du seuil de la réserve au titre des bureaux et logements hors siège en tenant compte de l'évolution de la situation.	Le FNUAP a examiné et révisé le seuil de la réserve au titre des bureaux et logements hors sièges et a proposé d'inscrire 14,1 millions de dollars dans sa proposition de budget intégré pour 2018-2021 au titre du plan d'investissement immobilier. Toutefois, compte tenu des restrictions budgétaires et à la suite de longues consultations avec les États membres, le Fonds a proposé de reporter la création du plan d'investissement immobilier pour l'instant et de la réexaminer à la prochaine révision budgétaire, en décembre 2018. Le Conseil d'administration a approuvé cette proposition dans sa décision de septembre 2017 relative au budget intégré	La création du plan d'investissement immobilier ayant été reportée et le Conseil d'administration semblant peu enclin à poursuivre le projet, le Comité est d'avis que la recommandation est devenue caduque.			X

Rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Recommandation			
				Recommandation appliquée	en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
		pour 2018-2021. Toutefois, les mesures du FNUAP doivent être approuvées par le Conseil d'administration. Si celui-ci n'approuve pas la création du plan d'investissement immobilier en septembre 2018, elle sera alors reportée à la prochaine révision budgétaire. Le Conseil d'administration n'étant pas favorable à la réintroduction du plan d'investissement immobilier dans le budget révisé, le FNUAP a cherché en attendant à bénéficier de l'accord régional de financement pour couvrir les dépenses du siège.					
13. A/71/5/Add.8 , par. 88	Le Comité recommande que le FNUAP : a) procède chaque année à une évaluation des risques de sécurité informatique et à un examen de ses directives relatives aux TIC ; b) élabore et mette en œuvre des règles de classement de l'information ; c) adopte des normes de gestion de la sécurité de l'information reconnues au niveau international en vue de mettre en place des dispositifs de contrôle qui auront un impact sensible sur l'organisation.	La classification de l'information fait partie de la politique de gestion des documents du FNUAP, qui reposera désormais sur trois composantes : classification de l'information, gestion des documents et gestion des dossiers. La politique de classification de l'information régira officiellement la classification et le maniement des informations produites par le FNUAP selon leur degré de sensibilité. La politique de gestion des documents décrira la procédure que les bureaux	Le Comité est satisfait des mesures prises par l'administration.	X			

Rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
14. A/71/5/Add.8 , par. 94	Le Comité recommande que le FNUAP : a) élabore et mette en œuvre une directive sur la gestion de projet définissant les critères d'adoption de la méthode PRINCE2 ou Agile pour la gestion des projets informatiques ; b) définisse et adopte des critères de hiérarchisation des projets informatiques que le Conseil de l'informatique et des communications utilisera pour prendre des décisions ; c) instaure un mécanisme de calcul des coûts des logiciels développés en interne.	doivent suivre pour stocker et manier les informations dans les dossiers adéquats dans iDocs, tandis que la politique de gestion des dossiers les orientera quant à la façon de gérer les documents officiels de l'organisation dans le système. La politique de gestion des documents a été établie. En outre, un nouveau document, à savoir le projet de politique relative à la classification de l'information, a été publié le 1er juin 2018.	Le Comité a examiné les réponses fournies par l'administration et y a souscrit.	X			

Rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Recommandation					
				Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque		
15.	A/71/5/Add.8 , par. 98	Le Comité recommande au FNUAP : a) d'élaborer, documenter, tester et mettre en place un plan complet et détaillé de reprise des activités informatiques après sinistre couvrant tous les systèmes essentiels et les mécanismes qui en dépendent ; b) de revoir et tester régulièrement le plan antisinistre et documenter les études et tests effectués.	également la gestion de projets TIC. Les critères d'approbation des projets ont été fixés dans la politique relative au cycle de développement des logiciels élaborée récemment.	Un plan antisinistre a été mis au point et les tests ont été effectués.	Le Comité a examiné les réponses fournies par l'administration et y a souscrit.	X			
16.	A/72/5/Add.8 , par. 18	Le Comité recommande que le FNUAP : a) veille à ce que les bureaux de pays procèdent à des évaluations de risques efficaces en fournissant des justifications réalistes, en indiquant les causes et en adaptant l'évaluation des risques à leur situation particulière, comme le prévoient les notes d'orientation sur l'évaluation des risques dans le système de gestion globale des risques ; b) indique les causes possibles et le classement des risques, assorti d'explications, et désigne des personnes référentes pour les risques	Le système électronique a été modifié et est désormais doté d'une fonctionnalité de classement automatique des risques fondé sur la probabilité que le risque survienne et sur ses répercussions éventuelles. Les notes d'orientation ont été révisées en conséquence.	Le système électronique a été modifié et est désormais doté d'une fonctionnalité de classement automatique des risques fondé sur la probabilité que le risque survienne et sur ses répercussions éventuelles. Les notes d'orientation ont été révisées en conséquence.	Le Comité prend acte des mesures prises par l'administration pour mettre en œuvre le système de gestion du risque institutionnel dans l'organisation. Il est d'accord avec les réponses fournies par l'administration.	X			

Rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Recommandation			
				Recommandation appliquée	en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
17.	A/72/5/Add.8 , par. 22	supplémentaires recensés par les bureaux de pays. Le Comité recommande au FNUAP : a) de veiller à ce que les bureaux de pays élaborent des matrices de notation des risques recensés et évalués afin de faciliter le classement des risques ; b) de continuer à dispenser une formation au personnel des bureaux de pays sur les outils et les concepts de gestion globale des risques afin de garantir que les modalités d'évaluation des risques sont appropriées, notamment en ce qui concerne l'utilisation de matrices de risques pour le classement.	Le système électronique a été modifié et est désormais doté d'une fonctionnalité de classement automatique des risques fondé sur la probabilité que le risque survienne et sur ses répercussions éventuelles.	Le Comité est satisfait des mesures prises par l'administration pour appliquer la recommandation.	X		
18.	A/72/5/Add.8 , par. 27	Le Comité recommande au FNUAP : a) de veiller à ce que les bureaux de pays établissent à l'intention du bureau régional, pour examen et référence, des documents expliquant le processus d'évaluation des risques ; b) renforce les mécanismes d'examen et de suivi du processus d'évaluation des risques utilisés par le bureau régional, afin de faciliter la réalisation de l'objectif institutionnel de gestion globale des risques.	La fonction permettant de télécharger les documents établis à l'intention du bureau régional pour examen a été ajoutée à l'application en ligne.	Le Comité est satisfait des mesures prises par l'administration pour appliquer la recommandation.	X		
19.	A/72/5/Add.8 , par. 32	Le Comité recommande que le FNUAP a) renforce le contrôle des rapports de microévaluation présentés par	La priorité a été donnée à l'examen de la qualité des vérifications ponctuelles, à l'élaboration de nouvelles	Le Comité attend que l'administration applique les mesures prévues.		X	

Rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Recommandation			
				Recommandation appliquée	en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
20. A/72/5/Add.8 , par. 36	<p>les prestataires de services afin que les rapports soient étayés par une description suffisamment claire et détaillée du travail accompli pour justifier les conclusions tirées;</p> <p>b) veille à ce que les partenaires d'exécution reçoivent les rapports de microévaluation et que des plans de suivi des conclusions et des recommandations issues des microévaluations soient élaborés avec les partenaires d'exécution qui travaillent exclusivement avec le FNUAP ou également avec d'autres organismes.</p> <p>Le Comité recommande que le FNUAP : a) envisage d'offrir aux vérificateurs une formation adéquate sur la manière d'effectuer des vérifications ponctuelles afin d'améliorer leur qualité ; b) veille à ce que l'application des recommandations issues des microévaluations soit contrôlée lors des vérifications ponctuelles et que les vérificateurs conservent des preuves de ce contrôle, de manière à donner une assurance ferme au FNUAP ; c) veille à ce que les activités de vérification ponctuelle soient exécutées de manière efficace et efficiente,</p>	<p>orientations relatives à l'assurance de la qualité des microévaluations, au suivi des microévaluations et aux vérifications ponctuelles. Les orientations seront publiées et appliquées à la fin de 2018, ce qui contribuera à améliorer l'examen de la qualité des microévaluations actuelles.</p> <p>Le Directeur de la Division des services de gestion a organisé plusieurs séminaires en ligne sur l'assurance qualité des vérifications ponctuelles. De nouvelles directives sur les vérifications ponctuelles sont en instance d'approbation avant publication.</p>	<p>Le Comité prend note des efforts faits par l'administration pour assurer la qualité des vérifications ponctuelles. Il attend que les nouvelles directives soient approuvées.</p>				X

<i>Rapport</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Mesures prises par l'administration</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
21.	A/72/5/Add.8 , par. 40	conformément aux directives en vigueur. Le Comité recommande que le FNUAP a) veille à ce que les plans de travail soient établis et approuvés dans le système mondial d'élaboration de programmes avant d'être signés par les partenaires d'exécution, et avant le démarrage des activités de programme, pour éviter tout écart entre les plans de travail signés et les données enregistrées dans le système de programmation mondiale ; b) procède à des contrôles et des rapprochements périodiques entre les budgets des plans de travail et les données enregistrées dans le système mondial d'élaboration de programmes afin de corriger et mettre à jour les informations consignées dans le système.	En 2016, la procédure d'établissement des plans de travail a été revue pour que les attributions soient clairement délimitées et pour ajouter une étape d'examen opérationnel (« Operational Review »). Les rapports sur l'état d'avancement des plans de travail sont maintenant élaborés dans le système mondial d'élaboration de programmes. Ils sont créés par le système, et les partenaires d'exécution peuvent ensuite accéder à ce dernier pour remplir leur rapport dans les délais prévus.	Le Comité a examiné les réponses fournies par l'administration et y souscrit.	X		
22.	A/72/5/Add.8 , par. 45	Le Comité recommande au FNUAP de veiller à ce que les bureaux de pays fournissent chaque année à l'organisme chef de file des informations sur les prestations des fournisseurs, le volume des activités et les économies réalisées par les titulaires d'accords à long terme qui se greffent sur des accords conclus par d'autres organismes, de façon à pouvoir	Le Service des achats a demandé aux bureaux de pays de recueillir les observations des équipes de gestion des opérations et de lui faire part de leur expérience concernant l'application de cette requête, et leur a demandé ce que ces agences répondaient généralement. Les observations sont en cours d'analyse et les procédures	L'administration appliquera des mesures en fonction des observations fournies par les bureaux de pays.		X	

Rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Recommandation				
				Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	
23.	A/72/5/Add.8 , par. 50	effectuer les évaluations voulues.	de passation des marchés seront modifiées s'il y a lieu. Les prochaines étapes seront définies en fonction des observations reçues.	Le FNUAP attache une grande importance à la planification des achats et ne ménagera aucun effort pour faire en sorte que les bureaux de pays élaborent et mettent à jour leurs plans d'achat, comme l'exige la politique de passation des marchés. Le Service des achats ajoute actuellement une étape de contrôle ponctuel des activités d'achat, afin de s'assurer que celles-ci soient conformes à celles prévues pour l'année. Le FNUAP a également précisé dans les procédures relatives à la passation des marchés qu'il fallait vérifier tous les trois mois que les achats réels correspondaient bien aux achats prévus, et est d'avis qu'une certaine marge de manœuvre est nécessaire pour faire face à des circonstances imprévues, notamment en cas de force majeure.	Le Comité attend que l'administration applique les mesures prévues.		X	
24.	A/72/5/Add.8 , par. 55	Le Comité recommande que le FNUAP améliore ses procédures d'achat concernant la documentation produite lors de la réception et de l'inspection des biens et des	Le FNUAP a fini de mettre au point sa politique et ses procédures relatives à la gestion des fournitures destinées aux programmes, y compris les modèles de	Le Comité a examiné les réponses fournies par l'administration et y a souscrit.		X		

Rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Recommandation			
				Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
	services en conservant les bordereaux de réception même si les marchandises et les services sont reçus en bonne et due forme.	documents prévus pour la réception et l'inspection. Le Service des achats a publié de nouveaux modèles pour l'inspection et la livraison de biens, qu'il faut utiliser dans le pays lors a) de l'inspection de tous les biens dès réception et b) de la livraison des biens aux partenaires d'exécution.					
25. A/72/5/Add.8 , par. 61	Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP : a) collaborent avec les parties prenantes concernées afin d'améliorer les évaluations des besoins en produits de base et de favoriser une meilleure planification ; b) procèdent à des analyses plus poussées des prévisions concernant les besoins en produits de santé procréative avant d'en tenir compte dans les plans de constitution des stocks.	Ces questions sont couvertes dans les principes régissant l'approvisionnement en produits prévus dans le cadre des programmes. Ceux-ci détaillent les principales exigences en matière d'évaluation et de prévision des besoins, en particulier pour ce qui concerne les produits de santé procréative, les équipements médicaux et les fournitures humanitaires. Y sont également décrits le rôle des mécanismes nationaux de coordination et la façon dont le FNUAP peut s'appuyer sur leurs travaux pour affiner ses prévisions. Ces principes prévoient en outre l'élaboration de plans d'approvisionnement complets, établis à l'échelon national, devant servir de base à la hiérarchisation des priorités d'achat.	Le Comité a examiné les réponses fournies par l'administration et y a souscrit.	X			

Rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Recommandation			
				Recommandation appliquée	en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
26. A/72/5/Add.8 , par. 65	Le FNUAP a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de : a) mettre en place un mécanisme qui lui permettrait de calculer le solde des jours de congé à la date de clôture des comptes et non à la date de clôture des paiements, afin que les informations figurant dans ses rapports soient exactes; b) de renforcer les contrôles internes concernant l'approbation des congés en imposant que ces derniers soient approuvés dans un délai imparti, afin que les informations rassemblées à la date de clôture des comptes soient à jour et correctes.	Ils précisent aussi les prescriptions relatives à la planification des achats. Le FNUAP, en consultation avec le PNUD, étudiera la possibilité d'établir un mécanisme visant à opérer un nouveau rapprochement à la fin de l'année afin de calculer le nombre de jours de congé qui ont été pris après la date d'établissement des états de paie, l'objectif étant de veiller à ce que le nombre exact de jours de congé et les engagements à ce titre soient consignés et qu'ils fassent l'objet, par exemple, d'états de paie distincts établis la première semaine de janvier. Le Fonds a également renforcé les contrôles internes concernant la procédure d'approbation des congés en revoyant sa politique d'enregistrement et de gestion des congés, au titre de laquelle les superviseurs sont tenus d'approuver les congés dans un délai raisonnable de 30 jours civils maximum. Il créera dans Atlas un état supplémentaire concernant les anomalies.	Le Comité a examiné la politique révisée relative aux congés et y a souscrit. Il attend qu'un mécanisme de rapprochement avec les états des anomalies soit créé.				X
27. A/72/5/Add.8 , par. 70	Le Comité recommande que le FNUAP : a) veille à ce que le profil des consultants soit créé dans le fichier avant qu'ils ne	La page principale de l'outil de suivi des consultants a été modifiée de sorte qu'il est maintenant obligatoire d'y	Le Comité prend acte des mesures prises par l'administration et est d'avis que cette				X

Rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Recommandation			
				Recommandation appliquée	en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
	soient engagés, afin de faciliter leur évaluation en ligne et de disposer d'informations les concernant à l'avenir ; b) mette à jour les durées des missions des consultants indépendants dans le fichier et veille à ce qu'elles correspondent à celles qui figurent dans les contrats, afin de permettre une évaluation efficace ; c) évalue les performances des consultants indépendants dans le fichier les concernant immédiatement après la fin de leur contrat et veille à ce que le paiement final de leurs honoraires ne soit effectué qu'une fois l'évaluation terminée.	saisir le numéro d'identification des consultants, ce qui permet à la personne en charge de valider l'embauche et au contrôleur de l'outil de suivi des consultants de vérifier facilement au cours du recrutement que le consultant dispose d'un profil et d'un numéro d'identification dans le fichier. Un échantillon d'évaluations de 2017 a récemment été examiné. Il est apparu que, dans la plupart des cas, la durée du contrat indiquée dans l'évaluation correspondait à celle indiquée dans l'outil de suivi des consultants. Dans quelques cas, des anomalies ont été relevées et un courriel a été envoyé aux personnes responsables dans les bureaux de pays concernés leur demandant de fournir des explications et de corriger l'erreur. Une fois que le rappel aura été ajouté dans le formulaire d'évaluation Atlas, ces erreurs devraient se produire moins souvent, voire disparaître.	recommandation a été appliquée.				
28. A/72/5/Add.8, par. 74	Le Comité recommande que le FNUAP : a) accélère le processus de recrutement et la conversion des contrats de louage de services liés à des fonctions essentielles en postes	Le recours à des contrats de louage de services a permis au FNUAP d'accélérer les procédures de recrutement. Auparavant, le délai entre la date limite de dépôt des	Le Comité a examiné les réponses fournies par l'administration et y a souscrit.	X			

Rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Recommandation			
				Recommandation appliquée	en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
	à durée déterminée ; b) se conforme à ses propres politiques et procédures en matière d'utilisation des contrats de louage de services dans le cadre de la réalisation des programmes et des opérations des bureaux de pays, en n'engageant pas de titulaires de contrat de louage de services pour des durées supérieures à cinq ans.	candidatures et la sélection des candidats était habituellement de 120 jours. Au premier trimestre de 2017, il avait été ramené à 90 jours. Les procédures de recrutement ont également été accélérées grâce à de nouvelles initiatives telles que la réserve de cadres, le roulement dans l'occupation des postes, la décentralisation vers les bureaux régionaux du recrutement à des postes techniques et la mise à niveau du logiciel eRecruit.					
29. A/72/5/Add.8 , par. 79	Le Comité recommande que le FNUAP : a) adopte une politique et des directives claires concernant l'utilisation de la réserve ; b) revoie et justifie le montant approuvé de 10 millions de dollars, compte tenu de ses projections financières ; c) maintienne la réserve au niveau approuvé.	Les procédures relatives au financement de l'action humanitaire ont été actualisées conjointement. Le texte a été amélioré comme demandé, et une matrice de contrôle des risques a été mise au point. La quantification a été menée et les résultats fournis au Directeur de la Division des services de gestion. Ce dernier a recommandé au Directeur exécutif d'allouer à la réserve 5 millions de dollars, ce qui a été approuvé.	Le Comité prend note des mesures prises par l'administration et est d'avis que la recommandation est appliquée.	X			
30. A/72/5/Add.8 , par. 85	Le Comité recommande que le FNUAP : a) veille au respect des directives relatives aux avances de traitement et durcisse les conditions régissant leur recouvrement, en	En décembre 2017, le consultant a élaboré un projet de liste de contrôle concernant la cessation de service du personnel recruté sur le plan local. La liste de	Le Comité prend note des efforts faits par l'administration pour recouvrer les avances de traitement en souffrance. Il attend que les		X		

Rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Recommandation		Recommandation devenue caduque
				Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	
	particulier en cas de cessation de service du fonctionnaire concerné ; b) poursuite l'examen des avances n'ayant pas encore été remboursées, afin de déterminer la cause du problème et de mettre en place des mécanismes qui permettent de recouvrer les montants dus, que ce soit par des membres du personnel en service ou par des fonctionnaires ayant quitté le Fonds.	contrôle a été achevée et sera envoyée aux partenaires stratégiques des ressources humaines et aux responsables des opérations internationales afin qu'ils la testent et fassent part de leurs observations. Une fois la phase d'essai terminée, la Division des ressources humaines fera en sorte que des rappels soient envoyés sur le terrain afin que la liste de contrôle concernant la cessation de service soit bien utilisée partout. Le consultant avait été engagé pour examiner les avances de traitement n'ayant pas encore été remboursées, assurer le suivi auprès des bureaux concernés et mettre au point un projet de directives sur la cessation de service du personnel local. Selon les cas, les avances de traitement ont été comptabilisées en ajustements, en pertes, ou comme dotation aux provisions.	directives sur la cessation soient achevées et appliquées conformément à la politique relative aux avances de traitement.			
31. A/72/5/Add.8 , par. 90	Le Comité recommande que le FNUAP : a) veille à ce que les bureaux de pays obtiennent l'autorisation du siège avant d'octroyer des avances d'un montant supérieur à celui autorisé ; b) fixe un délai précis, par activité et par membre du personnel, dans ses	Le Service financier parachève la révision des directives régissant les avances de trésorerie, qui vise à inclure toutes les mesures de contrôle nécessaires et les facteurs de risque de fraude. Un deuxième projet a été mis au	Le Comité attend que l'administration applique des mesures.		X	

Rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Recommandation			
				Recommandation appliquée	en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
	politiques et procédures en matière d'avances en numéraire, durant lequel le projet concerné doit être mené à bien, de façon à réduire au minimum la durée des avances ; c) renforce les contrôles de supervision et de surveillance au niveau des bureaux de pays afin d'assurer le respect des directives et procédures établies.	point et est en cours d'examen. Une fois les directives achevées, des webinaires seront organisés pour mieux sensibiliser le personnel des bureaux aux procédures. Des rapports sont en cours d'élaboration, mais doivent encore être peaufinés et testés. Les documents établis par le consultant du dispositif de contrôle interne ont contribué à cet exercice et ont permis d'identifier les paramètres spécifiques qui doivent être inclus lors de l'élaboration des rapports.					
32. A/72/5/Add.8 , par. 95	Le Comité recommande que le FNUAP : a) mette à jour la liste des applications informatiques non officielles et veille à ce qu'elle porte sur toutes les régions ; b) procède à un examen de ces applications conformément à sa politique y relative ; c) mette au point des mécanismes de contrôle lui permettant de connaître les risques que présentent ces applications.	a) La liste des applications informatiques non officielles est actualisée ; b) L'examen de ces applications a été fait ; c) Ces applications sont conformes aux procédures relatives au cycle de développement des logiciels, notamment l'évaluation des risques.	Le Comité prend acte des mesures de l'administration et est d'avis que cette recommandation a été appliquée.	X			
33. A/72/5/Add.8 , par. 100	Le Comité recommande que le FNUAP mette en place un mécanisme lui permettant de contrôler l'adoption des politiques et procédures relatives aux logiciels et veille à leur conformité.	Le Service d'information de gestion a déjà élaboré un projet de principes relatifs au cycle de développement des logiciels, actuellement examiné par les parties prenantes. Ces principes et le mécanisme de contrôle des	Le Comité attend que l'administration applique les mesures prévues.		X		

Avis des commissaires aux comptes après vérification

Rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Recommandation			
				Recommandation appliquée	en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
		applications non officielles susmentionné aideront le FNUAP à contrôler l'adoption et le respect des directives relatives aux logiciels. Toutefois, ces outils à eux seuls ne permettent pas d'appliquer la recommandation dans son ensemble. Un autre dispositif de contrôle du respect des politiques est en cours d'élaboration.					
Total			33	24	8	0	1
Pourcentage total			100	73	24	0	3

Annexe II

État récapitulatif des biens comptabilisés en pertes

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégories (actifs, stocks et trésorerie)</i>	<i>Année considérée</i>	<i>Année précédente</i>	<i>Augmentation/(diminution)</i>
Contributions à recevoir	115 463	144 275	(28 812)
Stocks	0	20 833	(20 833)
Avances de fonctionnement	0	86 249	(86 249)
Immobilisations corporelles	179 886	11 308	168 578
Saisie-arrêt	0	630	(630)
Sommes à recevoir du personnel	17 727	24 579	(6 852)
Taxe sur la valeur ajoutée	0	24 116	(24 116)
Essence moteur	0	287	(287)
Avances en numéraire au titre des projets	320	0	320
Total	313 396	312 277	1 119

Chapitre III

Certification des états financiers

Lettre datée du 30 avril 2018, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Directeur de la Division des services de gestion du Fonds des Nations Unies pour la population

Je certifie qu'à ma connaissance et selon les informations dont je dispose, toutes les opérations financières significatives ont été dûment comptabilisées et que les états financiers ci-joints en rendent bien compte.

Je considère que :

L'administration est garante de l'intégrité et de l'objectivité de l'information communiquée dans ces états financiers.

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et englobent des montants calculés sur la base des estimations et appréciations les plus exactes que pouvait fournir l'administration.

Les méthodes comptables et les mécanismes connexes de contrôle interne donnent l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les livres et documents comptables reflètent dûment toutes les opérations et que, globalement, les règles et pratiques sont appliquées sur la base d'une séparation appropriée des fonctions. L'auditeur interne examine en permanence les systèmes de comptabilité et de contrôle.

L'administration a donné à l'auditeur interne libre accès à toutes les pièces comptables et financières.

L'administration passe en revue les recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et de l'auditeur interne et revoit ou a revu les procédures de contrôle interne en conséquence.

J'ai reçu de l'Administrateur assistant adjoint, Directeur adjoint du Bureau de la gestion et Chef des services financiers du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), une lettre de certification qui donne les mêmes assurances concernant les méthodes comptables et les mécanismes connexes de contrôle du PNUD appliqués dans le cas des services fournis par le Programme au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), conformément à l'accord de gestion en vigueur tel que modifié et à l'alinéa a) de la règle de gestion financière 116.3 du FNUAP.

Le Directeur de la Division des services de gestion
(*Signé*) Andrew **Saberton**

Chapitre IV

Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2017

Introduction

1. Le présent rapport donne une vue d'ensemble des informations figurant dans les états financiers du FNUAP pour l'année terminée le 31 décembre 2017 et met en relief les points saillants et l'évolution de la situation financière et des résultats financiers du Fonds.

Résultats financiers

Produits provenant des contributions : tendances générales

2. Le financement du FNUAP provient essentiellement de contributions volontaires non réservées à des fins particulières (appelées « ressources non préaffectées », « ressources de base » ou « ressources ordinaires ») et de contributions volontaires que les donateurs souhaitent voir affecter à une utilisation, une activité ou un programme donnés (appelées « ressources préaffectées », « ressources autres que les ressources de base » ou « autres ressources »).

3. Le montant brut des contributions non préaffectées a diminué de 2,9 millions de dollars (0,8 %), tombant de 352,8 millions de dollars en 2016 à 349,9 millions de dollars en 2017, en raison principalement de la décision prise par l'un des principaux donateurs, dont les contributions en 2016 s'élevaient à 30,7 millions de dollars, de cesser de financer les activités du FNUAP. Ce déficit a été presque entièrement compensé par les généreuses contributions additionnelles faites au Fonds par d'autres donateurs.

4. Le montant brut des contributions préaffectées⁶ a augmenté de 231,8 millions de dollars (47,7 %), passant de 485,8 millions de dollars en 2016 à 717,6 millions de dollars en 2017 (hors frais de recouvrement des coûts et remboursements aux donateurs⁷), cette augmentation s'expliquant par le succès des efforts de mobilisation des ressources, par des taux de change favorables et par la signature tardive d'accords relatifs aux contributions datant de la fin de 2016 durant le premier trimestre de 2017. À la fin de 2017, la part des ressources préaffectées dans le montant total brut des contributions avait augmenté de 9,3 %, passant de 57,9 % en 2016 à 67,2 % en 2017, ce qui témoigne de la dépendance accrue du FNUAP à ce type de ressources.

5. Comme les années précédentes, la majorité des contributions a été reçue d'un petit nombre de donateurs. En 2017, 89,4 % (2016 : 87,4 %) du montant brut des contributions non préaffectées et 80,6 % (2016 : 81,5 %) du montant brut des contributions préaffectées provenaient des 10 donateurs les plus importants. Le FNUAP continue de s'employer à attirer de nouveaux donateurs dans les pays à revenu intermédiaire et les pays émergents, ainsi que dans le secteur privé.

⁶ Le montant brut des contributions préaffectées correspond aux sommes indiquées dans les accords signés avec les donateurs et constatées comme produits conformément aux conventions comptables du FNUAP.

⁷ Dans l'état des résultats financiers, le montant des contributions préaffectées est présenté après déduction des frais de recouvrement des coûts (que l'on retrouve à la rubrique produits divers) et des remboursements aux donateurs.

6. Les sommes remboursées aux donateurs ont augmenté de 4,1 millions de dollars (95,3 %), passant de 4,3 millions de dollars en 2016 à 8,4 millions de dollars en 2017. En dépit de cette augmentation, les remboursements ne représentent toujours que 1,2 % du montant brut des contributions préaffectées pour l'année (2016 : 0,9 %), ce qui témoigne du taux de mise en œuvre élevé des activités relatives aux programmes financées au moyen des ressources préaffectées.

Produits divers

7. Le montant des produits divers a augmenté de 36,0 millions de dollars (63,5 %), passant de 56,7 millions de dollars en 2016 à 92,7 millions de dollars en 2017, cette augmentation étant principalement due à un gain de change de 26,6 millions de dollars sur les contributions à recevoir, les fonds en banque et les comptes d'investissement, ainsi qu'à une augmentation de 9,2 millions de dollars des produits de placement due à une hausse des taux de rendement perçus pour le fonds de roulement et les placements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, à une augmentation des frais de recouvrement des coûts de 4,4 millions de dollars⁸, s'expliquant par un meilleur taux d'exécution des programmes en 2017, et à une hausse des revenus au titre des achats de 1,6 million de dollars, due à la plus grande valeur des achats réalisés par le FNUAP pour le compte de tiers pendant la période considérée.

8. L'augmentation du montant des produits divers a été partiellement compensée par le fait que le reclassement dans cette catégorie de 5,8 millions de dollars de contributions au titre du remboursement de charges fiscales d'un État membre, qui avait eu lieu en 2016, ne s'est pas répété en 2017, aucune contribution de ce type n'ayant été reçue de l'État membre.

Produits prévus et continuité des opérations

9. Au 31 décembre 2017, des accords avaient été signés en vue du versement au FNUAP de contributions d'un montant de 239,7 millions de dollars (contre 257,7 millions de dollars en 2016), qui comprendraient des ressources préaffectées d'un montant de 202,5 millions de dollars (contre 238,8 millions de dollars en 2016). Ces produits seront d'une grande importance pour le FNUAP en ce qu'ils lui permettront d'assurer la continuité de ses opérations.

Charges : aperçu général

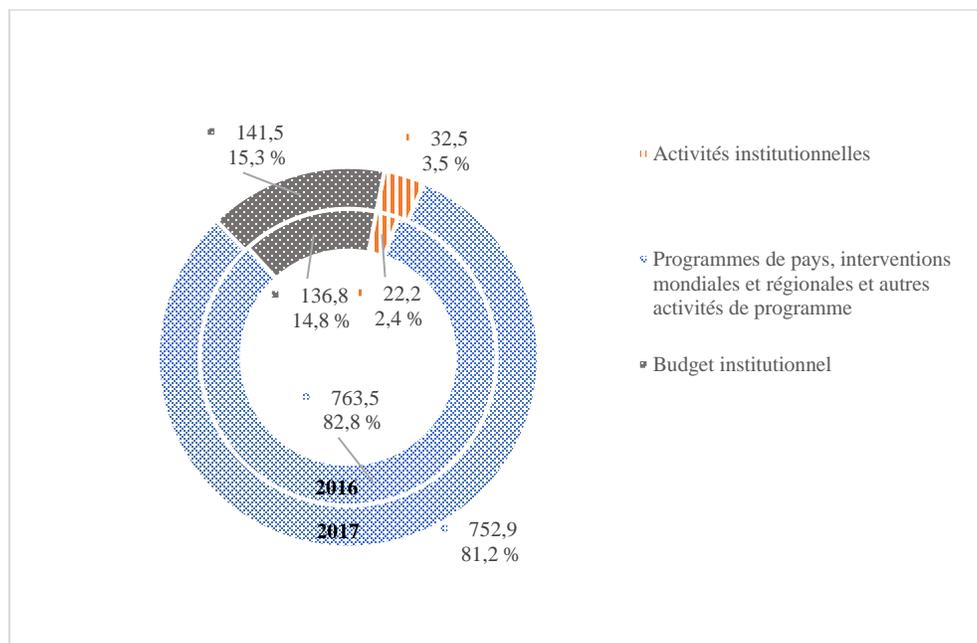
10. Par rapport à 2016, le montant total des charges a augmenté de 4,4 millions de dollars (0,5 %), passant de 922,5 millions de dollars à 926,9 millions de dollars. Les dépenses afférentes aux activités financées à l'aide de ressources préaffectées ont augmenté de 33,1 millions de dollars (6,4 %), passant de 514,8 millions de dollars en 2016 à 547,9 millions de dollars en 2017, en raison principalement de l'expansion de programmes d'intervention humanitaire financés par plusieurs donateurs importants. L'augmentation des dépenses de ressources préaffectées a été en partie compensée par une diminution de 7 % (28,7 millions de dollars) des dépenses réalisées à l'aide de ressources non affectées (379,0 millions de dollars en 2017 contre 407,7 millions de dollars en 2016) qui se devait principalement à une plus grande prudence en matière de gestion financière s'expliquant par une baisse du montant des ressources préaffectées.

11. On trouvera à la figure IV.I un aperçu des charges par type d'activité.

⁸ Les frais de recouvrement des coûts sont déduits du montant des contributions préaffectées et présentés à la rubrique des produits divers dans l'état des résultats financiers.

Figure IV.I
Total des charges par type d'activité

(En millions de dollars des États-Unis)



12. Le montant total des charges afférentes aux programmes (programmes de pays, interventions mondiales et régionales et autres activités relatives aux programmes) a diminué de 10,6 millions de dollars (1,4 %), tombant de 763,5 millions de dollars en 2016 à 752,9 millions en 2017. Cette diminution est partiellement due à la prudence dont on a continué de faire preuve en matière de gestion des ressources non préaffectées, tel qu'indiqué précédemment, et au reclassement dans le budget institutionnel de 41 postes (chiffre net) autrefois comptabilisés au titre des interventions mondiales et régionales, conformément aux conclusions de l'examen à mi-parcours du plan stratégique. Ce reclassement explique également en grande partie l'augmentation de 4,7 millions de dollars des charges liées au budget institutionnel en 2017.

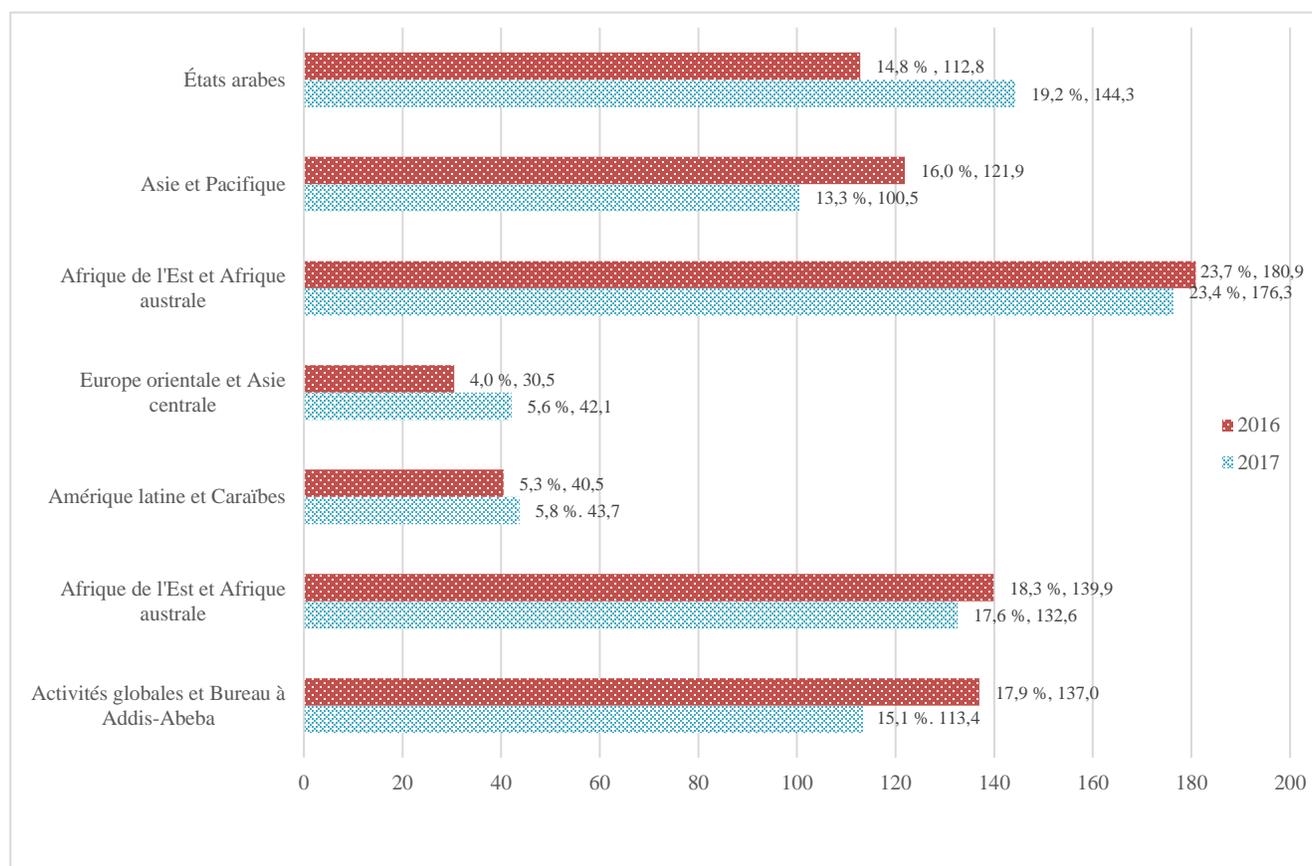
13. Les charges afférentes aux activités institutionnelles, à savoir les coûts liés à l'exécution du mandat du FNUAP qui ne peuvent être rattachés sans équivoque à un résultat mentionné en propre dans le plan stratégique, se sont établies à 32,5 millions de dollars en 2017 (contre 22,2 millions de dollars en 2016), soit une augmentation de 46,4 %, qui s'explique principalement par des pertes de change plus importantes et par l'augmentation des provisions au titre des créances douteuses et du coût des services rendus en vertu de l'assurance maladie après la cessation de service.

Charges : répartition par région, nature et finalité

14. On trouvera à la figure IV.II la répartition des charges afférentes aux programmes par région.

Figure IV.II
**Répartition par région des charges afférentes aux programmes de pays,
 aux interventions mondiales et régionales et aux autres activités de programme**

(En millions de dollars des États-Unis)



15. Comme par le passé et en raison du rôle d'organisation de terrain joué par le FNUAP, la grande majorité de ses charges afférentes aux programmes ont été engagées sur le terrain (639,5 millions de dollars (84,9 %) en 2017, contre 626,5 millions de dollars (82,1 %) en 2016). Les montants les plus élevés se rapportaient aux activités menées dans les régions de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (176,3 millions de dollars, soit 23,4 %), des États arabes (144,3 millions de dollars, soit 19,2 %) et de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale (132,6 millions de dollars, soit 17,6 %). La région dans laquelle ces charges ont le plus augmenté entre 2016 et 2017 est celle des États arabes, où elles ont connu une hausse de 31,5 millions de dollars (27,9 %), en raison principalement d'un élargissement des activités humanitaires dans plusieurs pays.

16. En 2017, le montant des charges liées aux activités menées à l'échelle mondiale⁹ s'est élevé à 113,4 millions de dollars, soit 15,1 % du montant total des charges afférentes aux programmes (contre 137,0 millions de dollars, soit 17,9 %, en 2016), dont 78,9 millions de dollars, soit 69,6 % (2016 : 95,1 millions de dollars, soit

⁹ Y compris les charges du bureau de liaison à Addis-Abeba.

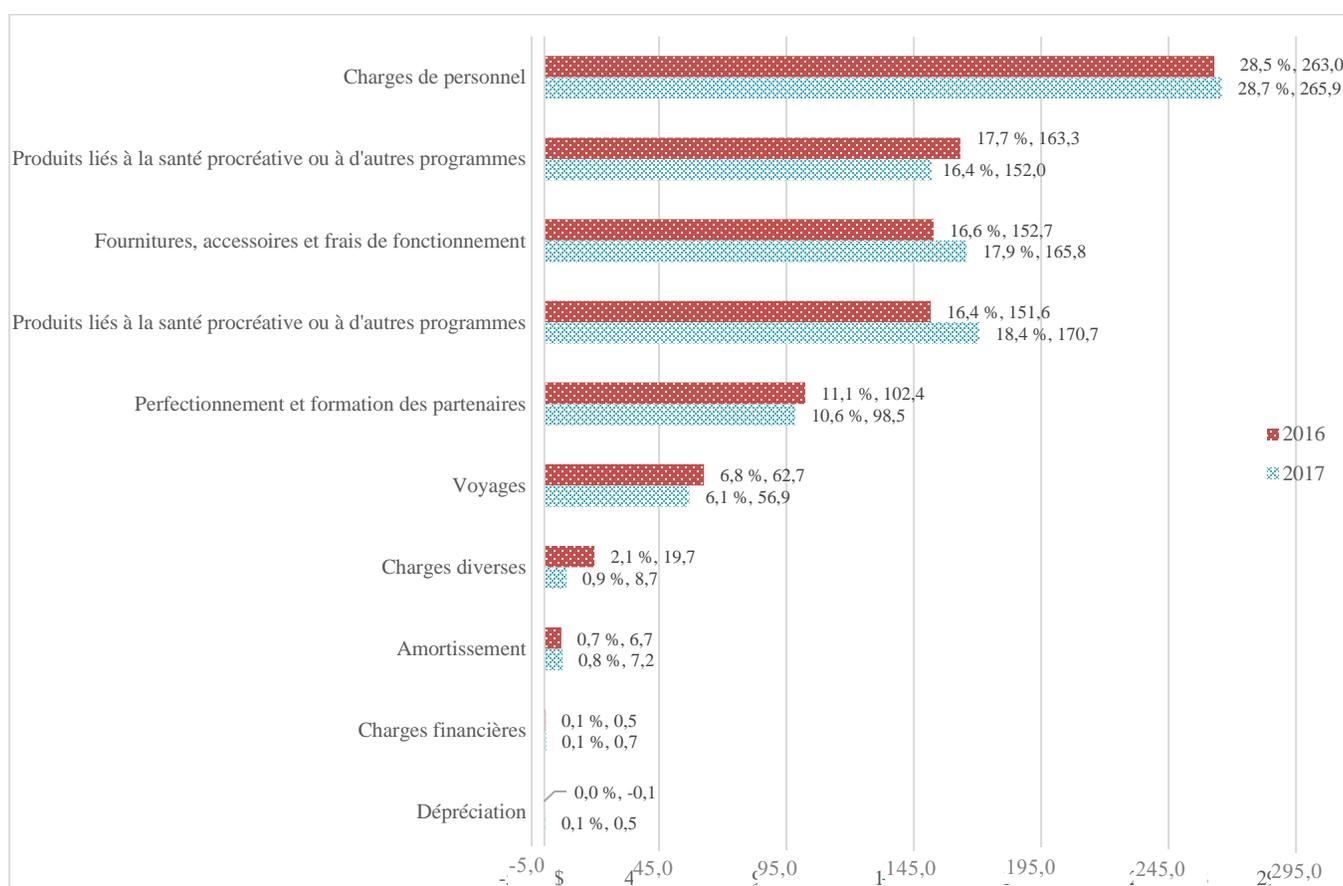
69,4 %), se rapportaient au programme « UNFPA Supplies »¹⁰ et plus particulièrement à l'acquisition de produits de santé procréative.

17. Pour s'acquitter efficacement du mandat qui lui est confié, le FNUAP a besoin de personnel compétent et qualifié, recruté sur les plans national et international. En 2017, ses charges de personnel¹¹ se sont élevées à 265,9 millions de dollars, soit 28,7 % du total des charges pour l'année (contre 263,0 millions de dollars, soit 28,5 %, en 2016). À la fin de 2017, 83,8 % du personnel du FNUAP était affecté à des bureaux extérieurs (83,3 % en 2016).

18. Comme le montre la Figure IV.III, la nature des charges du FNUAP a peu changé entre 2016 et 2017.

Figure IV.III
Total des charges par nature

(En millions de dollars des États-Unis)



¹⁰ « UNFPA Supplies » est un programme thématique phare du Fonds qui a pour objectif d'améliorer l'accès à la planification familiale dans les pays les plus démunis en la matière, de sorte que les femmes et les adolescentes puissent accéder à diverses méthodes contraceptives, quel que soit l'endroit où elles vivent.

¹¹ On entend par « personnel » l'ensemble des fonctionnaires qui sont nommés par le Directeur exécutif du FNUAP, ou en son nom, en application des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Secrétaire général conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies (voir la circulaire ST/SGB/2004/10, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2004, et la décision 58/555 de l'Assemblée générale concernant les questions relatives au personnel du FNUAP). Ce terme fait référence à tous les fonctionnaires, qu'ils soient titulaires d'un engagement continu, d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement temporaire.

19. De toutes les catégories, c'est celle des charges liées aux services contractuels et spécialisés qui a le plus augmenté (augmentation de 19,1 millions de dollars, soit 12,6 %), ce qui s'explique en grande partie par des dépenses de personnel élevées pour les activités relatives aux programmes mises en œuvre par des organisations non gouvernementales, notamment dans des situations de crise humanitaire. L'augmentation de 13,1 millions de dollars (8,6 %) constatée dans la catégorie des fournitures, accessoires et frais de fonctionnement est également due en partie à un élargissement des activités des partenaires de réalisation, qui s'est traduit par une hausse des dépenses d'appui, ainsi qu'à une augmentation des charges liées aux installations et aux transports dans les pays où se déroulaient des opérations humanitaires de grande ampleur.

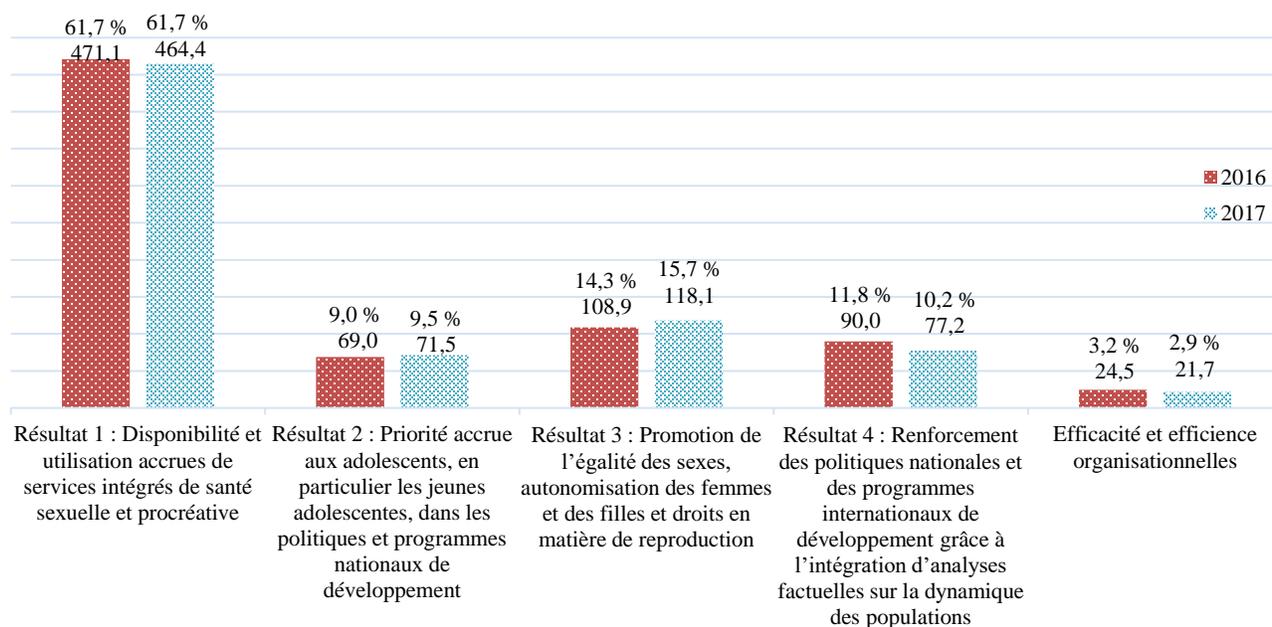
20. Les charges ayant trait aux produits liés à la santé procréative ou à d'autres programmes ont diminué de 11,3 millions de dollars (6,9 %), ce qui tient principalement au calendrier des activités d'achat et, en conséquence, à l'augmentation de la valeur des commandes de fournitures destinées aux programmes n'ayant pas encore été livrées au FNUAP à la fin de l'année. Les charges diverses ont quant à elles diminué de 11,0 millions de dollars (55,8 %) en raison d'une diminution des pertes de change sur le montant des contributions à recevoir.

21. On trouvera à la figure IV.IV la répartition des charges afférentes aux programmes par résultats du plan stratégique.

Figure IV.IV

Répartition des charges afférentes aux programmes de pays, aux interventions mondiales et régionales et aux autres activités relatives aux programmes, par type de contribution aux résultats et produits du plan stratégique pour 2014-2017

(En millions de dollars des États-Unis)



22. Comme pour les années précédentes, plus de la moitié des dépenses afférentes aux programmes (464,4 millions, soit 61,7 % des dépenses totales, contre

471,1 millions de dollars, ou 61,7 %, en 2016) avaient trait au résultat 1 du plan stratégique (Disponibilité et utilisation accrues de services intégrés de santé sexuelle et procréative). Les dépenses relatives aux autres résultats sont également restées constantes.

Résultats nets

23. Le FNUAP a terminé l'année avec un excédent de 185,7 millions de dollars (contre un déficit de 72,1 millions de dollars en 2016). Cet excédent est en grande partie imputable aux ressources préaffectées (147,1 millions de dollars), plus précisément à l'écart entre la date de comptabilisation des produits et celle de la comptabilisation des charges, ainsi qu'à l'augmentation du montant des contributions reçues pendant l'année.

24. En 2017, le FNUAP a utilisé 94,6 % des ressources non préaffectées inscrites au budget ajusté (96,5 % en 2016). Le taux d'exécution a été plus élevé pour les activités de développement (96,9 % en 2017 ; 97,7 % en 2016) que pour les activités de gestion (90,0 % en 2017 ; 93,5 % en 2016). On trouvera dans l'état V des informations détaillées sur l'exécution du budget pour 2017 et des données cumulées pour les quatre années du plan stratégique (2014-2017). La note 23 présente le rapprochement des montants inscrits dans l'état V, établis selon la convention comptable applicable au budget, et des montants correspondant aux flux de trésorerie, aux produits et aux charges, établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale.

Situation financière

Actif et passif

25. Au 31 décembre 2017, le total de l'actif s'établissait à 1 376,2 millions de dollars (contre 1 146,3 millions de dollars en 2016) et le total du passif à 534,7 millions de dollars (contre 434,9 millions de dollars en 2016).

26. À la fin de l'année, le total des actifs courants s'élevait à 640,8 millions de dollars (contre 776,3 millions de dollars en 2016) et le total des passifs courants à 148,9 millions de dollars (contre 135,7 millions de dollars en 2016). Au 31 décembre 2017, le ratio de liquidité générale était de 4,3 (contre 5,7 en 2016), le FNUAP disposant donc de suffisamment de ressources pour régler ses engagements à court terme. La baisse de ce ratio entre 2016 et 2017 est principalement due au remplacement de placements de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et d'instruments à court terme (qui ont baissé de 125,1 millions de dollars) par des instruments à long terme (qui ont augmenté de 329,1 millions de dollars), l'objectif étant d'obtenir des taux de rendement plus élevés sur des ressources n'étant pas immédiatement nécessaires.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

27. La valeur totale de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements du FNUAP a augmenté de 204,0 millions de dollars (27,0 %) pour atteindre 960,5 millions de dollars au 31 décembre 2017 (contre 756,5 millions de dollars en 2016), cette augmentation étant principalement due à des contributions supérieures aux décaissements.

28. Les placements du FNUAP sont répartis dans deux portefeuilles distincts. Le portefeuille du fonds de roulement, destiné à couvrir les besoins de l'organisme en matière de fonds de roulement et géré par le PNUD en vertu d'un accord de prestation de services, se compose exclusivement des titres à revenu fixe de qualité supérieure

et facilement négociables dont les échéances concordent avec les besoins de liquidité du Fonds. Au 31 décembre 2017, la valeur de ce portefeuille, évaluée au coût amorti, était estimée à 723,3 millions de dollars (contre 641,5 millions de dollars en 2016), son rendement moyen sur l'année étant de 1,3 % (2016 : 1,0 %).

29. Le deuxième portefeuille, créé conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies en 2016 et géré par deux spécialistes indépendants, se compose d'instruments financiers diversifiés ayant un meilleur rendement (semblables à ceux de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies) et sert au financement des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Celui-ci est principalement utilisé pour investir dans des titres à revenu fixe et des actions. En 2016 et 2017, le Fonds a placé un total de 165,0 millions de dollars dans ce portefeuille, faisant ainsi passer sa valeur marchande à 190,6 millions de dollars au 31 décembre 2017 et entraînant des taux de rendement annuels allant de 15,23 % à 16,26 % en fonction de la composante concernée.

30. On trouvera des informations détaillées sur les placements du FNUAP dans les notes 4 et 25 relatives aux états financiers.

Stocks

31. La valeur totale des stocks contrôlés par le FNUAP, qui consistent en des produits de santé procréative et d'autres biens liés aux programmes destinés à être distribués aux bénéficiaires ou vendus à des tiers, a diminué de 8,0 millions de dollars (17,3 %), passant de 46,3 millions de dollars en 2016 à 38,3 millions de dollars au 31 décembre 2017. Cette baisse s'explique principalement par une réduction du volume des achats en 2017 et par le fait que le dédouanement et l'acheminement des biens vers les partenaires nationaux chargés de les distribuer ont été assurés de manière plus efficace.

32. Les soldes relatifs aux stocks sont présentés après déduction des provisions pour dépréciation mises en place en 2017, qui s'élèvent à 0,5 million de dollars et portent sur des stocks dont le potentiel de service est incertain en raison de la durée de leur transit, de leur durée de conservation limitée ou de leur obsolescence partielle.

Contributions à recevoir

33. Le montant des contributions à recevoir a augmenté de 32,5 millions de dollars (11,5 %), passant de 282,1 millions de dollars en 2016 à 314,6 millions de dollars au 31 décembre 2017.

34. Le montant des contributions non préaffectées qui restaient dues a augmenté de 11,1 millions de dollars (56,6 %) pour atteindre 30,7 millions de dollars (contre 19,6 millions de dollars en 2016), ce qui s'explique surtout par le fait que des contributions au budget de base promises pour 2017 par deux grands donateurs n'ont finalement été reçues qu'au début de 2018.

35. Le montant des contributions préaffectées qui restaient dues a quant à lui augmenté de 21,4 millions de dollars (8,2 %) pour atteindre 238,9 millions de dollars (contre 262,5 millions de dollars en 2016), cette augmentation tenant principalement à une hausse des contributions devant être reçues de plusieurs grands donateurs à partir du 1^{er} janvier 2018 pour des projets pluriannuels concernant divers pays de programme.

36. En 2017, les dépréciations de créances douteuses représentaient un montant de 1,1 million de dollars et portaient sur des contributions préaffectées devant être reçues depuis longtemps de la part d'un pays donateur (0,5 million de dollars) et sur de multiples contributions non préaffectées devant être reçues de donateurs connus par

le Fonds pour n'avoir pas toujours versé leurs contributions ou qui, au 31 décembre 2017, avaient accumulé des retards de paiement de plus de trois ans (0,6 million de dollars).

Avances de fonctionnement

37. Le montant total des avances de fonctionnement non soldées à la fin de l'année a augmenté de 0,4 million de dollars (5,5 %), passant de 7,3 millions de dollars en 2016 à 7,7 millions de dollars en 2017. Cette augmentation nette s'explique par une hausse des sommes qui restaient dues par plusieurs organismes des Nations Unies chargés de mettre en œuvre des activités de programme du FNUAP (2,8 millions de dollars au 31 décembre 2017, contre 1,4 million de dollars en 2016), et par le fait que le montant des provisions pour créances douteuses ait augmenté de 0,9 million de dollars. Environ la moitié de cette somme (0,5 million de dollars) correspondait à des avances qui avaient été consenties aux gouvernements de deux pays de programme au titre de l'approche sectorielle suivie en matière d'activités de développement, en raison de la non-disponibilité des rapports financiers.

Immobilisations corporelles et incorporelles

38. Au 31 décembre 2017, la valeur des immobilisations corporelles du FNUAP s'élevait à 33,3 millions de dollars (contre 34,8 millions de dollars en 2016). Comme en 2016, les principales catégories d'immobilisations corporelles étaient les véhicules, dont la valeur comptable nette était de 11,6 millions de dollars, soit 34,8 % du total des immobilisations corporelles (contre 12,2 millions de dollars, soit 35,1 %, en 2016), et les immeubles, dont la valeur comptable nette était de 10,3 millions de dollars, soit 30,9 % du total des immobilisations corporelles (contre 10,7 millions de dollars, soit 30,7 %, en 2016). En raison des mesures d'austérité mises en place, le FNUAP a remis à plus tard le remplacement de certains biens corporels financés sur le budget institutionnel, comme des véhicules et des groupes électrogènes, ce qui a contribué à faire augmenter le montant des dépenses liées aux immobilisations continuant d'être utilisées une fois leur durée normale d'utilité terminée (20,6 millions de dollars au 31 décembre 2017 contre 16,1 millions de dollars en 2016).

39. Au 31 décembre 2017, la valeur des actifs incorporels, qui se composaient essentiellement de logiciels acquis à l'extérieur ou mis au point en interne, s'élevait à 0,6 million de dollars, comme en 2016.

Créances et dettes

40. La valeur des paiements anticipés et autres éléments d'actifs a augmenté de 2,4 millions de dollars (12,8 %), passant de 18,7 millions de dollars en 2016 à 21,1 millions de dollars au 31 décembre 2017, ce qui s'explique principalement par une hausse des remboursements dus au FNUAP pour le préfinancement de certaines activités relatives aux programmes.

41. Les sommes comptabilisées au titre des paiements anticipés et autres éléments d'actifs comprenaient des provisions pour créances douteuses (1,1 million de dollars, contre 0,7 million de dollars en 2016), relatives principalement à des demandes de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée qui étaient depuis longtemps en suspens et qu'il semblait peu probable de récupérer.

42. Le montant des dettes a augmenté de 12,4 millions de dollars (13,7 %), passant de 90,6 millions de dollars en 2016 à 103,0 millions de dollars au 31 décembre 2017, cette augmentation tenant principalement à la hausse du montant des fonds détenus par le FNUAP au nom d'autres organismes des Nations Unies en sa qualité d'agent

d'administration et à l'accroissement des paiements reçus par anticipation par le Fonds pour financer des achats pour le compte de tiers qui, au 31 décembre 2017, n'avaient pas encore été effectués.

Avantages du personnel

43. Le montant des engagements au titre des avantages du personnel a augmenté de 86,6 millions de dollars (26,3 %) et atteint 415,8 millions de dollars (contre 329,2 millions de dollars en 2016), ce qui tient principalement à la hausse du montant des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, qui ont été calculés au moyen d'une évaluation actuarielle indépendante. Des évaluations de ce type sont menées tous les ans et tiennent compte de plusieurs hypothèses et facteurs financiers et démographiques mis à jour périodiquement pour prendre en considération les dernières informations disponibles. Ainsi, dans le cadre de l'évaluation qui portait sur la situation au 31 décembre 2017, de nombreuses hypothèses démographiques, concernant notamment l'espérance de vie, ont été revues, ce qui explique en grande partie cette hausse du montant des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

44. L'augmentation des passifs liés aux avantages du personnel a fait passer la part non financée de ces engagements de 130,5 millions de dollars en 2016 à 172,5 millions de dollars à la fin de 2017 (soit une augmentation de 42,0 millions de dollars), et ce malgré un financement supplémentaire de 44,6 millions de dollars, comprenant entre autres 23,2 millions de dollars en placements (contre 3,2 millions de dollars en 2016); 6,4 millions de dollars issus du recouvrement de charges de personnel (contre 7,7 millions de dollars en 2016); 15,0 millions de dollars provenant d'un virement réalisé à partir des soldes de fonds qui sinon auraient été disponibles pour financer des programmes (2016 : égal à zéro).

Soldes des fonds et réserves

45. Le solde des fonds et réserves a augmenté de 130,1 millions de dollars (18,3 %), passant de 711,4 millions de dollars en 2016 à 841,5 millions de dollars au 31 décembre 2017.

46. Les montants de la réserve opérationnelle et de la réserve au titre des bureaux et logements hors siège, qui s'élevaient à respectivement 70,5 et 5,0 millions de dollars, sont restés pratiquement inchangés par rapport à l'année précédente. Le solde de la réserve aux fins des interventions humanitaires a quant à lui augmenté de 5,0 millions de dollars, des ressources non préaffectées ayant été utilisées par l'administration pour rendre cet instrument opérationnel.

47. Le solde des fonds non préaffectés réservés à des fins particulières, à savoir les fonds qui ne peuvent être consacrés aux programmes et que l'administration a mis de côté pour répondre à des besoins spécifiques, a augmenté de 4,5 millions de dollars, en raison principalement de l'allocation d'un montant de 2,9 millions de dollars aux activités futures de l'examen complet des ressources et de l'obtention de revenus découlant de la fourniture de services d'achat.

48. En 2017, le déficit relatif aux fonds non préaffectés et non réservés à des fins particulières a augmenté de 25,7 millions de dollars, ceci s'expliquant principalement par le fait que l'évaluation actuarielle présente une perte de 69,5 millions de dollars relative à l'assurance maladie après la cessation de service, en partie compensée par un excédent des ressources non préaffectées pour l'année. Le montant total des fonds pouvant être affectés à des activités relatives aux programmes en 2018 s'élève à 48,5 millions de dollars (contre 30,0 millions de dollars en 2017). On trouvera dans la note 14 relative aux états financiers des détails supplémentaires sur ce montant.

49. Le solde des fonds préaffectés non réservés à des fins particulières a augmenté de 146,1 millions de dollars (21,9 %), passant de 666,3 millions de dollars en 2016 à 812,4 millions de dollars au 31 décembre 2017, en raison principalement d'un large excédent pour l'année. Néanmoins, 283,9 millions de dollars comptabilisés dans ce montant (2016 : 262,5 millions de dollars) correspondent à des contributions devant encore être reçues et n'étaient donc, au 31 décembre 2017, pas encore disponibles.

Conclusion

50. Au 31 décembre 2017, la situation financière du FNUAP était saine, grâce aux grandes quantités de contributions préaffectées comptabilisées au cours de l'année et à l'exercice d'une gestion financière prudente.

Chapitre V

États financiers de l'année terminée le 31 décembre 2017

Fonds des Nations Unies pour la population

I. État de la situation financière au 31 décembre 2017^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>Au 31 décembre 2017</i>	<i>Au 31 décembre 2016</i>
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 3	184 391	213 582
Placements arrivant à échéance à moins d'un an	Note 4	228 973	324 880
Stocks	Note 5	38 314	46 308
Contributions à recevoir (opérations avec contrepartie directe)	Note 6	350	293
Contributions à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	Note 6	159 889	165 291
Paiements anticipés et autres actifs courants	Note 6	21 128	18 676
Avances de fonctionnement	Note 7	7 745	7 318
Total		640 790	776 348
Actifs non courants			
Placements arrivant à échéance à plus d'un an	Note 4	547 154	218 047
Contributions à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	Note 6	154 361	116 514
Autres actifs non courants	Note 6	3	10
Immobilisations corporelles	Note 8	33 291	34 823
Immobilisations incorporelles	Note 9	631	605
Total		735 440	369 999
Total de l'actif		1 376 230	1 146 347
Passif			
Passifs courants			
Dettes et charges à payer	Note 10	102 979	90 645
Avantages du personnel	Note 12	34 147	34 595
Autres passifs courants et produits comptabilisés d'avance	Note 13	11 778	10 492
Total		148 904	135 732
Passifs non courants			
Avantages du personnel	Note 12	381 656	294 645
Autres passifs non courants et produits comptabilisés d'avance	Note 13	4 159	4 540
Total		385 815	299 185
Total du passif		534 719	434 917
Actif net		841 511	711 430

Fonds des Nations Unies pour la population

I. État de la situation financière au 31 décembre 2017^a (suite et fin)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>Au 31 décembre 2017</i>	<i>Au 31 décembre 2016</i>
Réserves et soldes des fonds			
Réserves			
Réserve opérationnelle	Note 14	70 535	70 505
Réserve destinée aux interventions humanitaires	Note 14	5 000	–
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	Note 14	5 000	5 000
Total des réserves		80 535	75 505
Soldes des fonds non préaffectés mais réservés à des fins particulières	Note 14	43 022	38 460
Soldes des fonds non préaffectés et préaffectés et non réservés à des fins particulières			
Ressources non préaffectées	Note 14	(94 477)	(68 818)
Ressources préaffectées	Tableau B	812 431	666 283
Total des soldes des fonds		760 976	635 925
Total des réserves et des soldes des fonds		841 511	711 430

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds des Nations Unies pour la population

II. État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2017^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	2017	2016
Produits provenant des contributions			
Contributions non préaffectées	Tableau A	349 914	352 808
À déduire : transferts au compte Produits divers au titre du remboursement des charges fiscales	Note 15	–	(5 851)
Total partiel	Note 15	349 914	346 957
Contributions préaffectées	Note 15	678 297	451 110
À déduire : remboursements à des donateurs	Note 15	(8 356)	(4 336)
Total partiel	Note 15	669 941	446 774
Total des produits provenant des contributions	Note 15	1 019 855	793 731
Produits divers	Note 16	92 694	56 722
Total des produits		1 112 549	850 453
Charges			
Charges de personnel	Note 18	265 916	263 033
Produits de santé procréative et autres fournitures liées aux programmes	Note 18	152 041	163 268
Activités de perfectionnement et de formation des partenaires	Note 18	98 528	102 446
Fournitures, accessoires et frais de fonctionnement	Note 18	165 779	152 696
Services contractuels et spécialisés	Note 18	170 663	151 553
Charges financières	Note 18	695	546
Voyages	Note 18	56 924	62 675
Amortissement	Notes 8, 9 et 18	7 206	6 682
Dépréciation	Note 18	449	(76)
Charges diverses	Note 18	8 668	19 695
Total des charges	–	926 869	922 518
Excédent/(déficit) pour l'année	États III et IV	185 680	(72 065)

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds des Nations Unies pour la population

III. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2017^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>Soldes des fonds</i>	<i>Réserves</i>	<i>Total de l'actif net</i>
Solde au 31 décembre 2015		710 978	83 394	794 372
Variation des soldes des fonds et des réserves en 2016				
Virements/prélèvements sur la réserve opérationnelle		7 889	(7 889)	–
Virements/prélèvements sur la réserve destinée aux interventions humanitaires		–	–	–
Engagements au titre des avantages du personnel : pertes actuarielles		(11 288)	–	(11 288)
Juste valeur des placements comptabilisés dans l'actif net : gains		411	–	411
Transferts entre les ressources du FNUAP				
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège		(696)	696	–
(Déficit)/excédent pour l'année	État II	(71 369)	(696)	(72 065)
Total des variations sur l'année		(75 053)	(7 889)	(82 942)
Solde au 31 décembre 2016	État I	635 925	75 505	711 430
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2017				
Virements/prélèvements sur la réserve opérationnelle	Note 14	(30)	30	–
Engagements au titre des avantages du personnel : pertes actuarielles	Note 14	(69 472)	–	(69 472)
Juste valeur des placements comptabilisés dans l'actif net : gains	Note 14	13 955	–	13 955
Autres variations des soldes des fonds		(82)	–	(82)
Transferts entre les ressources du FNUAP				
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	Note 14	(988)	988	–
Réserve destinée aux interventions humanitaires	Note 14	(5 000)	5 000	–
Excédent/(déficit) pour l'année	Note 14, état II	186 668	(988)	185 680
Total des variations sur l'année		125 051	5 030	130 081
Solde au 31 décembre 2017	État I	760 976	80 535	841 511

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds des Nations Unies pour la population

IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2017^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	2017	2016
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement			
Excédent/(déficit) pour l'année	État II	185 680	(72 065)
Trésorerie et équivalents de trésorerie : (gains)/pertes de change		(1 359)	130
Juste valeur des placements avec contrepartie en résultat : (gains)/pertes	Note 4	(2 170)	440
Amortissement	Notes 8, 9 et 18	7 206	6 682
Dépréciation et comptabilisation en pertes d'immobilisations corporelles		185	9
Cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles : pertes	Note 18	153	395
Produit des placements/gains	Note 16	(17 030)	(7 788)
Augmentation/(diminution) des provisions pour créances douteuses	Notes 5, 6 et 7	2 763	(143)
Diminution/(augmentation) des stocks	Note 5	7 542	12 653
(Augmentation)/diminution des contributions à recevoir	Note 6, état III	(33 121)	18 813
(Augmentation)/diminution des paiements anticipés et des autres éléments d'actif	Note 6	(2 687)	10 770
(Augmentation)/diminution des avances de fonctionnement	Note 7	(1 353)	3 610
Augmentation/(diminution) des dettes et charges à payer	Note 10	12 334	(21 582)
Augmentation/(diminution) des engagements au titre des avantages du personnel	Note 12, état III	86 130	26 577
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif et des produits comptabilisés d'avance	Notes 11 et 13	1 088	7 729
Engagements au titre des avantages du personnel : pertes actuarielles	État III	(69 472)	(11 288)
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement		175 889	(25 058)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Achats d'immobilisations corporelles et incorporelles et ajustements	Notes 8 et 9	(6 660)	(8 239)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles		567	384
Achats de placements	Note 4	(761 106)	(249 534)
Placements arrivés à échéance	Note 4	499 270	388 922
Vente de placements	Note 4	43 951	16 919
Intérêts créditeurs	Notes 4, 6 et 16	9 931	12 394
Dividendes perçus	Notes 6 et 16	1 823	372
Plus-value sur vente de placements	Note 16	5 968	230
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		(206 256)	161 448
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Règlement des engagements au titre des contrats de location-financement	Note 11	(183)	(37)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		(183)	(37)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(30 550)	136 353

	<i>Complément d'information</i>	2017	2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année	Note 3	213 582	77 359
Trésorerie et équivalents de trésorerie : gains/(pertes) de change		1 359	(130)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année	Note 3	184 391	213 582

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

L'état des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte.

Fonds des Nations Unies pour la population

V. a) État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2017^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Rubrique budgétaire</i>	2017		<i>Utilisation des crédits budgétaires</i>	<i>Différence/solde des ressources</i>
	<i>Budget initial</i>	<i>Budget définitif</i>		
Activités de développement				
Activités visant l'efficacité du développement	30 537	30 432	29 669	763
Activités de programme	208 660	220 410	213 408	7 002
Activités de gestion				
Dépenses renouvelables	114 631	115 408	107 540	7 868
Dépenses non renouvelables	6 508	5 734	1 209	4 525
Activités de coordination des initiatives de développement des Nations Unies	2 304	2 319	2 319	–
Total	362 640	374 303	354 145	20 158

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

V. b) État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour le cycle 2014-2017 du plan stratégique^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Rubrique budgétaire</i>	2014-2017		<i>Utilisation des crédits budgétaires</i>	<i>Différence/solde des ressources</i>
	<i>Budget initial</i>	<i>Budget définitif</i>		
Activités de développement				
Activités visant l'efficacité du développement	149 300	127 300	121 962	5 338
Activités de programme	1 427 100	1 179 600	1 115 875	63 725
Activités de gestion				
Dépenses renouvelables	487 100	457 400	421 989	35 411
Dépenses non renouvelables	19 100	16 700	7 472	9 228
Activités de coordination des initiatives de développement des Nations Unies	8 600	8 500	8 604	(104)
Total	2 091 200	1 789 500	1 675 902	113 598

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Dans l'état V, on entend par budget le budget institutionnel auquel s'ajoutent les ressources non préaffectées servant au financement des activités de programme. Pour plus de détails, voir l'alinéa xxiv) de la note 2 relative aux états financiers.

Fonds des Nations Unies pour la population
Notes relatives aux états financiers**Note 1****Énoncé de la mission et des objectifs du Fonds des Nations Unies
pour la population et désignation de l'entité présentant les états financiers****Énoncé de la mission**

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) est l'organisme chef de file des Nations Unies qui œuvre à l'intégration des questions de population dans le programme de développement mondial afin que les politiques adoptées soient axées sur le bien-être, la résilience et une croissance économique et un développement durable qui profitent à tous. Il aide les pays à promouvoir et à protéger les droits fondamentaux de toutes les personnes, y compris en garantissant un accès universel à la santé en matière de sexualité et de procréation, en particulier pour les femmes et les jeunes; à renforcer leurs capacités de collecte, d'analyse et d'utilisation des données relatives à la population dans le cadre de politiques et programmes qui permettent d'éliminer la pauvreté et de corriger les inégalités, ainsi que de suivre efficacement les progrès accomplis; et à s'assurer que chaque grossesse soit désirée, que chaque accouchement ait lieu dans de bonnes conditions et que tous les jeunes puissent s'épanouir, tout en protégeant l'environnement pour les générations actuelles et futures.

Objectifs de l'organisation

Le FNUAP s'efforce de promouvoir le droit à la santé sexuelle et procréative en accélérant le rythme des progrès accomplis sur la voie des objectifs établis dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à améliorer la santé maternelle, lequel n'a pas encore été atteint, l'accent étant mis sur la réduction du taux de mortalité maternelle et l'offre d'un accès universel aux services de santé sexuelle et procréative, y compris ceux qui ont trait à la planification familiale volontaire. Il vise ainsi à améliorer la vie des groupes défavorisés, en particulier les femmes, les adolescents et les jeunes, dans plus de 150 pays et obtenir trois résultats porteurs de transformation : élimination des décès maternels évitables ; élimination des besoins non satisfaits en matière de planification familiale ; et élimination des pratiques néfastes à l'égard des femmes et des filles et de la violence sexiste d'ici à 2030.

Ses travaux sont éclairés par sa connaissance approfondie des questions se rapportant à la dynamique des populations, aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes, et déterminés par les besoins des pays. Le Fonds encourage l'esprit d'initiative et les efforts de sensibilisation en collaborant avec les gouvernements, d'autres organismes des Nations Unies, la société civile et le secteur privé pour améliorer les conditions de vie de milliards de personnes, en particulier les plus nécessiteuses. Par ailleurs, il aide les pays à utiliser les données démographiques pour prévoir les difficultés à venir en prodiguant des conseils techniques, des avis sur les décisions à prendre ainsi qu'une formation et un soutien, et il s'emploie à mobiliser les ressources et la volonté politique nécessaires pour accomplir sa mission.

Guidé par le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 et les principales mesures visant à poursuivre l'application ainsi que par le Plan directeur pour le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, le FNUAP œuvre à la réalisation des objectifs et à la concrétisation des

principes correspondants. Il est notamment résolu à promouvoir la santé sexuelle et procréative et les droits y relatifs, l'égalité des sexes et la responsabilité masculine, ainsi que l'autonomie et l'émancipation des femmes et des filles du monde entier. Toutes les personnes, en couple ou individuellement, ont le droit de décider librement et en toute connaissance de cause du nombre de leurs enfants et de l'espacement des naissances, et celui de disposer de l'information et des moyens nécessaires à cette fin. Le Fonds est convaincu que la défense de ces droits et la promotion du bien-être des adolescents et des jeunes, en particulier des filles, sont intrinsèquement des objectifs de développement et sont au cœur d'un développement durable, porteur de changements qui profitent à tous.

Le FNUAP est persuadé que la réalisation de ces objectifs contribuera à améliorer la qualité de la vie et à concrétiser le but universellement accepté du développement durable pour les générations actuelles et futures. Ces objectifs font partie intégrante des efforts visant à assurer un développement social et économique soutenu et durable répondant aux besoins des personnes et pourvoyant à leur bien-être, tout en préservant les ressources naturelles indispensables à la vie. Le Fonds considère que tous les droits de l'homme sont universels, indivisibles, interdépendants et intimement liés, et qu'ils s'appliquent à tous en toutes circonstances.

Le FNUAP soutient les mesures prises pour assurer une action cohérente et coordonnée des organismes des Nations Unies, y compris par une présence sur le terrain, qui fasse progresser les initiatives de transformation prévues dans le cadre du Programme 2030, sous la direction d'un coordonnateur résident aux fonctions renforcées au sein d'un réseau collégial et participatif de pairs. Le Fonds joue un rôle actif et de premier plan dans les activités interinstitutions qui facilitent la réalisation des objectifs de réforme du système des Nations Unies en vue d'accroître l'efficacité du développement.

Le FNUAP continue de concourir à la mobilisation de ressources provenant aussi bien des pays développés que des pays en développement, conformément aux engagements pris par tous les pays dans le Programme d'action et dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies en vue d'assurer la mise en œuvre des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement.

De la réalisation des objectifs du Programme d'action dépend également le succès du Programme 2030, dont l'objectif de ne laisser personne de côté est pleinement conforme au Programme d'action, tout comme l'objectif d'ensemble visant l'élimination de la pauvreté extrême, en veillant à ce que toutes les personnes jouissent des droits de l'homme et protègent l'environnement pour les générations actuelles et futures. Compte tenu de l'accent mis par ces deux programmes interdépendants sur les dividendes démographiques, l'autonomisation des jeunes et des femmes et l'égalité des sexes, la résilience et les données pour le développement, l'expertise du FNUAP en matière de santé procréative et de droits en matière de procréation, ainsi que pour ce qui est des questions de population et de développement, s'avère particulièrement pertinente dans le cadre de la collaboration engagée à l'échelle mondiale pour atteindre les objectifs de développement durable. Le FNUAP agit, dans le cadre de multiples partenariats, pour soutenir les politiques et programmes tenant compte de la problématique hommes-femmes qui favorisent la réalisation des objectifs de développement durable. Ces partenariats sont adaptés aux conditions nationales et locales.

Entité présentant l'information financière

Le FNUAP est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale. Il suit les grandes orientations que lui donnent l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Les questions administratives, financières et programmatiques le concernant sont du ressort de son organe directeur, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

Le FNUAP a son siège à New York et dispose de plus de 130 bureaux de région, de sous-région, de pays et de liaison à travers le monde.

Note 2**Conventions comptables****Récapitulatif des principales conventions comptables**

Les états financiers ont été établis selon les principales conventions comptables suivantes :

i) Convention comptable

Les états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément au Règlement financier et règles de gestion financière du FNUAP et aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

ii) Année financière

Les présents états financiers portent sur l'année terminée le 31 décembre 2017.

iii) Unité de compte

L'unité de compte utilisée dans les états financiers est le dollar des États-Unis. Lorsque les opérations ont été effectuées dans d'autres monnaies (ci-après dénommées « monnaies étrangères »), l'équivalent en dollars des États-Unis est calculé en appliquant le taux de change opérationnel de l'ONU.

Les unités monétaires, les biens donnant droit à des unités monétaires et les passifs devant être payés en unités monétaires appartiennent à la catégorie des éléments monétaires ; le reste est considéré comme relevant de la catégorie des éléments non monétaires.

Les montants indiqués sont arrondis au millier de dollars près dans les états et les tableaux et au million ou au millier de dollars près, selon qu'il est précisé, dans les notes. Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs composantes.

iv) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse, les titres du marché monétaire et les titres de dépôt à court terme, à haute liquidité, qui sont aisément convertibles en un montant prédéterminé d'espèces et présentent un risque négligeable de fluctuation de valeur. Les instruments financiers classés comme équivalents de trésorerie comprennent les titres dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

v) **Actifs financiers**

Tous les actifs financiers arrivant à échéance à moins d'un an de la date de clôture des comptes sont classés comme actifs courants. Les actifs financiers arrivant à échéance plus d'un an après cette date sont classés en actifs non courants.

Le FNUAP classe ses actifs financiers selon les catégories ci-après dans l'état des résultats financiers : actifs détenus jusqu'à leur échéance ; titres disponibles à la vente ; prêts et créances ; actifs évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat. Déterminé lors de la comptabilisation initiale et réévalué à chaque date de clôture des comptes, ce classement est fonction de l'objectif visé au moment de l'acquisition des instruments financiers. Tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Les prêts et créances sont constatés à la date d'émission, et tous les autres actifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le FNUAP devient partie à la disposition contractuelle applicable à l'instrument considéré.

<i>Classement IPSAS</i>	<i>Type d'actif financier</i>
Titres détenus jusqu'à leur échéance	Titres de placements autres que ceux afférents à l'assurance maladie après la cessation de service
Titres disponibles à la vente	Titres de placements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service
Prêts et créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie, contributions à recevoir et autres créances
Juste valeur avec contrepartie en résultat	Actifs en produits financiers dérivés

Titres détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables et à échéance fixe, que le FNUAP a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le FNUAP classe les placements qu'il fait au moyen des disponibilités de son fonds de roulement dans la catégorie des actifs conservés jusqu'à échéance.

Actifs financiers disponibles à la vente

Entrent dans la catégorie des titres disponibles à la vente les actifs financiers expressément désignés comme tels ou ceux qui ne relèvent d'aucune autre catégorie. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis évalués à la juste valeur à la date de clôture des comptes, les plus-values ou moins-values éventuelles étant comptabilisées directement dans l'actif net ou la situation nette, à part pour ce qui est des gains ou pertes dus aux taux de change, ceux-ci étant portés en excédent ou en déficit dans l'état des résultats financiers. La juste valeur utilisée aux fins des évaluations repose sur la valeur marchande dans un marché actif. Lorsqu'un titre disponible à la vente est décomptabilisé, la perte ou le gain accumulé dans l'actif net ou la situation nette est reclassé en déficit ou excédent dans l'état des résultats financiers. Les intérêts courus sur les actifs financiers disponibles à la vente sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le FNUAP classe

les placements qu'il fait au moyen des fonds liés à l'assurance maladie après la cessation de service dans la catégorie des titres disponibles à la vente.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute moins-value, le cas échéant. Leur valeur marchande est également indiquée dans les notes relatives aux états financiers. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les contributions à recevoir des opérations avec ou sans contrepartie directe sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des montants correspondant aux créances jugées douteuses.

Juste valeur avec contrepartie en résultat

Les actifs évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat sont soit désignés comme tels lors de leur comptabilisation initiale, soit détenus à des fins de transaction. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et tous les coûts de transaction sont portés en charges. Ils sont évalués à la juste valeur à chaque date de clôture des comptes et les gains ou pertes constatés sont comptabilisés en excédent ou en déficit dans l'état des résultats financiers.

Le FNUAP classe les instruments dérivés dans la catégorie des actifs évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat. Ces instruments sont souscrits auprès d'institutions solvables et servent à couvrir le risque de change ou à réduire autant que possible la marge de déviation des portefeuilles de placement par rapport aux indices de référence. Leur juste valeur est obtenue des contreparties et comparée aux résultats de valorisations internes reposant sur les méthodes et techniques d'évaluation généralement acceptées dans le secteur. Les titres de cette catégorie sont classés comme des actifs courants lorsqu'il est prévu de les céder dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. Le FNUAP n'applique pas de comptabilité de couverture aux produits dérivés.

Dépréciation d'actifs financiers

Toutes les catégories d'actifs financiers sont évaluées à chaque date de clôture des comptes afin de déterminer s'il existe une indication objective qu'un actif ou groupe d'actifs a subi une moins-value. Il peut par exemple s'agir d'une défaillance ou d'un retard de paiement de la contrepartie ou d'une réduction permanente de la valeur de l'actif. Les moins-values sont comptabilisées en excédent ou en déficit (directement ou par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur) dans l'état des résultats financiers de l'année au cours de laquelle elles sont survenues.

Contributions à recevoir

Les contributions préaffectées restant dues sont analysées, en particulier celles qui demeurent impayées après l'échéance fixée ou à la date d'expiration de l'accord les concernant.

Les contributions à recevoir au titre des ressources ordinaires sont considérées comme ayant subi une dépréciation, et une provision est constatée à ce titre, si elles sont dues depuis plus de trois ans ou attendues de donateurs ayant déjà manqué à un versement, ainsi qu'en témoigne la comptabilisation en pertes, au cours de l'année, d'autres sommes dont ces donateurs étaient redevables.

Le montant des contributions préaffectées et des créances correspondantes diminue lorsque les donateurs et le FNUAP s'entendent en ce sens avant l'expiration de l'accord qui les lie. Les contributions restant dues à la date d'expiration des accords sont considérées comme ayant subi une dépréciation, et une provision est constatée à ce titre, si les donateurs n'ont pas confirmé au Fonds leur intention de procéder au versement des montants dont ils sont redevables ou qu'ils ont unilatéralement décidé de se retirer des accords.

vi) Stocks

Les stocks du FNUAP se composent essentiellement de produits de santé procréative et d'autres articles liés à ses programmes, dont il a le contrôle et qui sont destinés à être distribués aux bénéficiaires, généralement par l'intermédiaire de partenaires de réalisation, ou vendus à des tiers. Les stocks sont évalués au plus faible du coût ou du coût de remplacement, compte tenu des éventuelles pertes de valeur, et portés en charges quand le FNUAP en transfère le contrôle à des partenaires de réalisation ou à d'autres tiers. À la date de clôture des comptes, les stocks du FNUAP sont soit entreposés dans des locaux connus soit en transit vers leur lieu de destination.

Les stocks achetés grâce au fonds autorenouvelable du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs (créé pour faciliter l'achat de trousse de santé procréative devant principalement être utilisées lors d'interventions humanitaires) et au fonds autorenouvelable d'AccessRH (créé en vue d'accroître les stocks de contraceptifs afin de réduire les délais d'approvisionnement) sont mesurés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks achetés en vue d'être fournis directement aux bureaux extérieurs ou entreposés à l'avance sur le terrain sont comptabilisés au coût réel.

Le coût des stocks comprend le coût d'acquisition, les coûts de transformation (par exemple les services de mise en lots) et les autres coûts engagés pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état prévus (coûts de fret par exemple). En ce qui concerne les stocks dépendant des bureaux extérieurs, le montant des autres coûts est déterminé sur la base des coûts standards. Le coût des stocks acquis dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe (les contributions en nature, par exemple) est la juste valeur à la date de l'acquisition.

Les immobilisations corporelles en cours d'acheminement vers un partenaire de réalisation à la date de clôture des comptes sont comptabilisées comme des stocks en transit assimilables à des immobilisations corporelles.

vii) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, diminué des amortissements cumulés et de toutes pertes de valeur. Le coût historique comprend le coût d'acquisition et tous les autres coûts directement imputables au transfert de l'actif à son lieu d'exploitation dans un état permettant sa bonne utilisation. Les coûts de réparation, d'entretien et d'assurance ne sont pas portés en immobilisations mais en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le coût d'un bien acquis dans le cadre d'un don ou d'un droit d'usage nominal correspond à la juste valeur marchande à la date d'acquisition par le FNUAP.

Le seuil d'immobilisation des actifs corporels est fixé à 1 000 dollars. Pour les catégories d'actifs corporels amortissables, un mois complet d'amortissement est porté en charges le mois où l'immobilisation devient disponible. L'amortissement cesse d'être appliqué le mois de la mise hors service de l'actif.

Les améliorations locatives sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles évaluées au coût et amorties sur la plus courte de la durée d'utilité résiduelle de l'amélioration ou de la durée du bail. Leur seuil d'immobilisation est fixé à 5 000 dollars.

L'amortissement est constaté sur la durée d'utilité estimée selon la méthode linéaire. La valeur des terrains et biens patrimoniaux n'est pas amortissable. La durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations corporelles est indiquée ci-dessous :

<i>Catégorie d'immobilisations corporelles</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Véhicules	7
Mobilier et agencements	6-10
Matériel informatique et matériel de communication	5-11
Améliorations locatives	5
Immeubles	30

viii) **Dépréciation d'immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles du FNUAP ne sont pas détenues principalement dans une perspective de rentabilité et sont considérées comme des actifs non générateurs de trésorerie aux fins de l'évaluation de la dépréciation.

Toutes les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par an et avant chaque date de clôture des comptes. En cas de dépréciation, le FNUAP estime la valeur recouvrable des actifs considérés et procède aux dépréciations qui s'imposent.

ix) **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à l'actif lorsque leur coût dépasse le seuil de 5 000 dollars, sauf dans le cas des logiciels développés en interne, pour lesquels le seuil est fixé à 100 000 dollars. Le FNUAP classe toutes les activités liées à la production d'actifs incorporels en interne comme relevant soit de la phase de recherche, soit de la phase de développement. Le coût des activités de recherche est immédiatement passé en charges. Les dépenses directement imputables aux activités de développement sont portées à l'actif pour les immobilisations incorporelles remplissant les critères de comptabilisation. Elles comprennent les dépenses de personnel et le coût des services, des fournitures et des matières premières relatifs à la production des biens. Les dépenses afférentes au développement qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation sont portées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

L'amortissement est constaté sur la durée d'utilité estimée selon la méthode linéaire. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée de différentes catégories d'immobilisations incorporelles :

<i>Catégorie d'immobilisations incorporelles</i>	<i>Durée d'utilité estimée</i>
Logiciels acquis à l'extérieur	De 3 à 10 ans
Logiciels développés en interne	De 3 à 10 ans

<i>Catégorie d'immobilisations incorporelles</i>	<i>Durée d'utilité estimée</i>
Licences et droits	La plus courte de la durée du contrat ou d'une durée d'utilité de 2 à 6 ans
Immobilisations incorporelles en cours de développement	Pas d'amortissement

x) Passifs financiers

Le FNUAP classe ses passifs financiers selon les catégories suivantes : autres passifs financiers et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat.

<i>Classement IPSAS</i>	<i>Type de passif financier</i>
Autres passifs financiers	Dettes, charges à payer, fonds de fonctionnement à verser, sommes à payer relatives à des soldes inutilisés de fonds arrivés à échéance et autres passifs
Juste valeur avec contrepartie en résultat	Passifs dérivés

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont principalement des dettes afférentes à des biens et services qui ont été reçus par le FNUAP mais n'ont pas été payés à la date de clôture, des fonds de fonctionnement à verser, des sommes à payer relatives à des soldes inutilisés de fonds arrivés à échéance et d'autres effets divers tels que des dépôts à vue non affectés. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis, s'il y a lieu, au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ceux devant être réglés dans les 12 mois sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat

Les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat sont désignés comme tels lors de leur comptabilisation initiale ou détenus à des fins de transaction. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et tous les coûts de transaction sont portés en charges. Leur juste valeur est évaluée à chaque date de clôture des comptes et les gains ou pertes constatés sont comptabilisés en excédent ou en déficit dans l'état des résultats financiers.

Le FNUAP classe les instruments dérivés à la rubrique « Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat ». Ces instruments sont souscrits auprès d'institutions solvables et servent à couvrir le risque de change ou à réduire autant que possible la marge de déviation des portefeuilles de placement par rapport aux indices de référence. Il s'agit notamment de produits dérivés à terme, qui sont remboursables par les contreparties dans une autre monnaie en échange d'un rendement plus élevé. Leur juste valeur est obtenue des contreparties et comparée aux résultats des évaluations internes reposant sur les méthodes et techniques d'évaluation généralement acceptées dans le secteur. Les passifs de cette catégorie sont classés comme passifs courants lorsque leur règlement est attendu dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. Le FNUAP n'applique pas de comptabilité de couverture aux instruments dérivés.

xi) Passifs liés aux avantages du personnel

Les engagements au titre des avantages du personnel que constate le FNUAP sont des prestations auxquelles ont droit les membres de son personnel.

Le personnel s'entend des fonctionnaires, au sens de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, dont l'emploi et la relation contractuelle sont définis par une lettre de nomination conformément aux règles promulguées par l'Assemblée générale en application du paragraphe 1 de l'Article 101 de la Charte. Il s'agit dans la pratique des fonctionnaires nommés à titre temporaire, pour une durée déterminée ou à titre continu, y compris les administrateurs auxiliaires.

Les avantages du personnel du FNUAP sont répartis en avantages à court terme, avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel.

Avantages à court terme du personnel

Les avantages à court terme du personnel comprennent le droit aux congés annuels et aux congés dans les foyers.

Le congé annuel est une absence rémunérée cumulable. Le FNUAP comptabilise au passif la valeur des jours de congé accumulés à la date de clôture des comptes, jusqu'à concurrence de 82,5 jours, sachant qu'il ne peut être payé à un même employé plus de 60 jours de congé non pris à la cessation de service.

Le congé dans les foyers est accordé aux fonctionnaires en poste dans certains lieux d'affectation et aux personnes à leur charge qui remplissent les conditions requises. Le passif comptabilisé au titre du congé dans les foyers comprend les frais de voyage prévus à l'occasion du prochain congé dans les foyers, ajustés au prorata du service à accomplir jusqu'à ce que le droit soit acquis.

Étant donné qu'il s'agit d'avantages à court terme, le passif n'est pas actualisé en fonction de la valeur temporelle de l'argent.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi, exigibles à la cessation de service des membres du personnel du FNUAP, comprennent les prestations suivantes :

a) L'assurance maladie après la cessation de service, qui offre une couverture mondiale des frais médicaux engagés par les anciens fonctionnaires et les personnes à leur charge. Cet engagement représente la valeur actualisée de la part revenant au FNUAP dans les frais d'assurance maladie des retraités et les droits à prestation acquis par les fonctionnaires en activité ;

b) Les prestations liées à la cessation de service, qui comprennent la prime de rapatriement et le remboursement des frais d'expédition et de voyage.

Ces avantages sont considérés comme des régimes de prévoyance à prestations définies. En vertu de ces régimes, le FNUAP est tenu de servir les prestations convenues et c'est à lui qu'incombe le risque actuariel, c'est-à-dire le risque que les prestations coûtent plus ou moins cher que prévu.

Le passif lié à ces régimes est constaté à la valeur actualisée des engagements afférents aux prestations. Les variations de son montant dues aux gains et pertes actuariels sont constatées en actif net. Toutes les autres variations sont comptabilisées dans l'état des résultats financiers de la période où elles se produisent.

Le taux d'actualisation qui sert à déterminer la valeur actuelle des engagements est basé sur le rendement d'obligations de sociétés de premier rang.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Le FNUAP est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multi-employeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

Le régime de la Caisse des pensions expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Comme les autres organisations affiliées, le FNUAP et la Caisse des pensions sont dans l'incapacité de déterminer la part qui revient au FNUAP dans les engagements au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25. Les cotisations que le FNUAP a versées à la Caisse durant l'année financière sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats financiers.

Autres avantages à long terme du personnel

Les autres avantages à long terme du personnel comprennent les indemnités prévues à l'appendice D du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies en cas de décès, de handicap, de blessure ou de maladie imputables à l'exercice de fonctions officielles au service de l'Organisation.

Le montant des engagements de dépenses au titre de ces prestations est estimé au moyen d'une évaluation actuarielle indépendante. Les écarts actuariels sont comptabilisés directement en actif net et les autres variations sont constatées en résultat.

xii) Produits

Le FNUAP est essentiellement financé au moyen de contributions volontaires, qui entrent dans deux catégories distinctes :

a) Les contributions non préaffectées (également appelées « contributions ordinaires », « contributions aux ressources de base » ou « contributions non réservées »), qui représentent les ressources dont l'utilisation n'est pas restreinte ;

b) Les contributions préaffectées (également appelées « autres contributions », « contributions aux ressources autres que les ressources de base » ou « contributions réservées »), à savoir les ressources qu'il est prévu d'employer à une fin particulière. Elles comprennent les fonds d'affectation spéciale et les fonds spéciaux. Sont compris dans les fonds spéciaux le Programme des administrateurs auxiliaires, les services d'achat et d'autres fonds.

Pour les deux types de contributions, les produits sont constatés à la réception des fonds ou à la date de signature d'un accord contraignant, si celle-ci est antérieure. À titre tout à fait exceptionnel, lorsque les ressources sont soumises à des conditions particulières ou lorsque les contributions sont explicitement versées pour une année donnée, la comptabilisation peut être repoussée jusqu'à ce que ces conditions soient remplies.

Le FNUAP participe à des mécanismes de financement communs avec d'autres organismes des Nations Unies et sert d'agent d'administration pour certains de ces mécanismes. Sa part des contributions mises en commun est constatée lorsque les fonds sont décaissés par l'agent d'administration.

Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées comme contributions dans le corps des états financiers. Elles sont initialement constatées à leur juste valeur à la date de signature d'un accord contraignant, déterminée par référence aux valeurs du marché observables ou sur la base d'évaluations indépendantes. Les contributions en nature sous forme de services ne sont pas passées en produits. La plupart des contributions de ce type prennent la forme de services de consultant et de services au personnel fournis à titre gracieux.

Le produit de la vente de biens à des tiers est constaté au moment du transfert de ces biens et le produit tiré des services d'achat est constaté au moment de leur prestation.

xiii) Remboursements aux donateurs

Les remboursements liés à l'expiration ou à la résiliation de contrats sont constatés dès réception de la demande de remboursement d'un donateur ou lorsqu'un remboursement est jugé probable au vu du libellé des contrats ou de l'expérience passée. Toutes les sommes restituées aux donateurs sont portées en déduction des produits provenant des contributions. Elles sont présentées dans l'état II, les notes 15 et 24 b) et le tableau B.

xiv) Charges

Une part importante des activités relatives aux programmes est exécutée par des gouvernements et des organisations non gouvernementales.

Les dépenses que les gouvernements et les organisations non gouvernementales engagent aux fins de l'exécution des activités relatives aux programmes du FNUAP sont inscrites dans la comptabilité du Fonds sur la base des rapports dans lesquels ces partenaires de réalisation rendent compte de l'utilisation des ressources. Bien que le FNUAP ne puisse pas imposer de cadre comptable particulier à ses partenaires de réalisation, ceux-ci sont tenus d'employer la méthode de la comptabilité d'exercice pour lui communiquer les informations voulues. Lorsque le FNUAP décide d'avancer des fonds à ses partenaires de réalisation, il le fait sur la base des programmes de travail approuvés et les avances sont soldées en fonction des données figurant dans les rapports soumis. Les avances non soldées à la fin de l'année sont comptabilisées à la rubrique Avances de fonctionnement de l'état I.

Si ce sont des organismes des Nations Unies qui exécutent des activités relatives aux programmes, ils présentent également au FNUAP un rapport rendant compte de l'utilisation de ses ressources. Dans ce rapport, les charges sont définies selon les conventions comptables de l'organisme qui présente l'information financière.

Les charges indirectes imputées aux activités financées par des contributions préaffectées pour couvrir des dépenses afférentes à la gestion et à l'administration de ces activités n'apparaissent pas comme charges, sauf à l'alinéa b) de la note 24 et dans le tableau B. Les charges indirectes sont recouvrées aux taux ci-après :

(Pourcentage)

<i>Type d'accord</i>	<i>Taux</i>
Accords types de cofinancement signés après le 1 ^{er} janvier 2014	8
Fonds d'affectation spéciale thématiques	7
Contributions de gouvernements participant au financement de leur propre programme de pays	5
Accords généraux	0-8
Accords de cofinancement signés avant 2014, assortis d'un avenant concernant les coûts signé après le 1 ^{er} janvier 2014	8
Accords de cofinancement signés avant 2014, non assortis d'un avenant concernant les coûts signé après le 1 ^{er} janvier 2014	7

xv) Écarts de change

Tous les gains et pertes de change, y compris ceux liés aux contributions à recevoir, aux dettes, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements, aux avances et aux comptes de bilan de type monétaire sont comptabilisés aux rubriques Produits divers et Charges diverses dans l'état des résultats financiers. Tous les éléments d'actif et de passif libellés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont réévalués en utilisant le taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de clôture des comptes ou, s'il s'agit de placement en devises étrangères de fonds liés à l'assurance maladie après la cessation de service, en appliquant un taux s'en rapprochant.

xvi) Contrats de location

Les contrats de location relèvent de la catégorie des contrats de location simple ou de celle des contrats de location-financement.

Les contrats de location-financement confèrent au FNUAP la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'une immobilisation corporelle, que le transfert de propriété intervienne ou non in fine. La durée de ces contrats couvre normalement la majeure partie de la durée d'utilité estimative du bien loué. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un contrat de location-financement sont comptabilisées dans le registre des actifs et amortissables de la même manière que les biens achetés. La valeur portée à l'actif est égale à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, calculée à la date de conclusion du contrat de location, ou à la juste valeur du bien loué si cette dernière est la plus faible.

Les autres types de contrats de location sont des contrats de location simple. Les charges correspondantes sont constatées selon la méthode linéaire sur la durée du bail. S'il s'agit d'un contrat non résiliable, la valeur des futurs paiements au titre de la location au cours du contrat en vigueur est indiquée dans les notes relatives aux états financiers.

xvii) Droits d'usage cédés sans contrepartie

Dans plusieurs pays, le FNUAP occupe gratuitement des locaux en vertu de contrats sans contrepartie conclus avec les gouvernements hôtes. Selon la durée du bail et les clauses de résiliation du contrat, ces droits d'usage cédés sans contrepartie peuvent être assimilés à des contrats de location simple ou à des contrats de location-

financement. Dans ce dernier cas, le FNUAP jouit du contrôle des locaux aussi longtemps qu'il les utilise et opère dans le pays.

Dans le cas des contrats du type location simple (essentiellement à court terme), un montant égal au montant annuel du loyer sur le marché de locaux analogues est comptabilisé comme charge et comme produit dans l'état des résultats financiers. Dans le cas des contrats du type location-financement (essentiellement à long terme), la juste valeur marchande du bien considéré est portée à l'actif et le produit est constaté dès la prise de contrôle des locaux pour le même montant, à moins que le bien ne soit transféré au FNUAP sous certaines conditions. Un montant égal à la juste valeur marchande de l'ensemble du bien est alors constaté d'avance. Cet élément de passif est passé progressivement en produits sur la durée d'utilité du bien ou sur celle du droit d'usage de celui-ci, si elle est plus courte, pour un montant correspondant à l'amortissement du bien sur la même période.

xviii) Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Le FNUAP constate les provisions lorsque les trois conditions ci-après sont remplies : a) le FNUAP a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés ; b) il est probable que le FNUAP devra éteindre l'obligation ; c) le montant de l'obligation peut être déterminé de façon suffisamment fiable.

Un passif éventuel est soit une obligation potentielle qui résulte d'événements passés, et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui sont partiellement indépendants de la volonté du FNUAP, soit une obligation actuelle résultant d'événements passés, qui n'est pas comptabilisée parce qu'il est improbable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service sera nécessaire pour l'éteindre ou parce que son montant ne peut pas être déterminé de façon suffisamment fiable. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais des informations financières sont communiquées à leur sujet s'ils sont importants.

Un actif éventuel est un actif potentiel qui résulte d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains partiellement indépendants de la volonté du FNUAP. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais des informations financières sont communiquées à leur sujet lorsqu'une entrée de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service est probable.

xix) Information concernant les parties liées

Les opérations pertinentes conclues avec des tierces parties liées au FNUAP sont présentées dans les états financiers. Les parties liées sont celles qui peuvent exercer une influence importante sur l'organisation lors de la prise de décisions financières et opérationnelles. Il s'agit en l'occurrence des principaux dirigeants de l'organisation (et les membres de leur famille proches), à savoir les membres du Comité exécutif du FNUAP, le Directeur du Bureau des services d'audit et d'investigation, le Directeur du Bureau de l'évaluation, le Chef du Service de l'information de gestion et celui du Service des achats. Toute autre personne exerçant ces fonctions pendant au moins trois mois durant une année civile en fait également partie. Le FNUAP indique la valeur des opérations conclues avec ces parties, y compris les traitements et tous les prêts obtenus à des conditions qui ne sont généralement pas proposées à d'autres fonctionnaires.

Le Conseil d'administration du FNUAP est également considéré comme partie liée à l'organisation dans son ensemble ; aucune opération le concernant n'est à

signaler. Les principales opérations financières sont conclues avec le PNUD, mais elles ne sont pas consignées séparément, car ce dernier n'a pas le pouvoir d'influencer la prise de décisions financières et opérationnelles du FNUAP, et toutes les opérations concernant des services s'effectuent dans des conditions de concurrence normale.

xx) Engagements

Les engagements sont des charges futures que le FNUAP devra supporter en vertu de contrats déjà conclus à la date de clôture et auxquelles il n'a guère la possibilité de se soustraire dans le cours normal de son activité. Ils comprennent : les engagements en capital (montant des dépenses en immobilisations qui n'ont pas été payées ou sont devenues exigibles à la date de clôture), les paiements à effectuer au titre de contrats pour la fourniture au FNUAP de biens et services lors de périodes à venir, les paiements minimaux à effectuer au titre de baux non résiliables et d'autres engagements au titre de contrats non résiliables. La valeur des engagements au 31 décembre n'est pas comptabilisée dans l'état de la situation financière, mais elle est indiquée dans les notes relatives aux états financiers. Les engagements relatifs aux contrats de travail ne sont pas compris dans cette information.

xxi) Services d'achat

Depuis que le Conseil d'administration en a approuvé le principe à sa quarantième session, en 1993, le FNUAP reçoit des fonds pour acheter des fournitures, du matériel et des services pour le compte et à la demande de gouvernements, de l'ONU et des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, d'autres organismes intergouvernementaux et d'organisations non gouvernementales. Il perçoit pour ces services d'achat une commission dont le taux est fixé par le Conseil d'administration (5 % pour 2017) et qui est inscrite à la rubrique Autres produits.

Il est rendu compte de ces activités dans les tableaux B et C. La note 16 donne des indications supplémentaires sur les produits tirés des services d'achat.

xxii) Utilisation d'estimations

Les présents états financiers comprennent inévitablement des montants fixés sur la base des estimations et hypothèses retenues par la direction. Sans s'y limiter, ces estimations portent sur la juste valeur des actifs, les dépréciations, les durées d'utilité, les charges courues, les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des autres avantages du personnel ainsi que sur les actifs et passifs éventuels. Il est possible que les résultats effectifs diffèrent de ces estimations. Les modifications apportées à ces estimations sont appliquées à l'année au cours de laquelle il s'avère qu'elles sont nécessaires.

Les estimations comptables auxquelles la direction a eu recours pour établir les présents états sont conformes à celles utilisées pour les états financiers de 2016.

xxiii) Dispositions transitoires

Le FNUAP n'a appliqué aucune disposition transitoire pour l'année terminée le 31 décembre 2017.

xxiv) Comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants effectifs

Le FNUAP établit son budget selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

On trouve dans l'état V une comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants effectifs présentés selon une base de calcul comparable à celle régissant le budget. Pour les besoins de cet état, le budget est défini comme étant le budget institutionnel auquel s'ajoutent les ressources non préaffectées servant au financement des activités relatives aux programmes. Le budget institutionnel du Fonds a été établi sur une base quadriennale pour l'exercice 2014-2017 et annualisé par la direction aux fins de la détermination de l'affectation des ressources internes.

Le budget initial est établi sur la base des soldes inutilisés qu'il est prévu de reporter de l'année antérieure et de l'estimation initiale du montant des contributions de l'année. Le budget définitif comprend les chiffres effectifs pour ces deux éléments au moment de l'affectation définitive des ressources.

On appelle exécution du budget les dépenses présentées selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

On trouvera dans la note 23 des comparaisons entre les montants effectifs calculés sur une base comparable à celle du budget et les montants effectifs comptabilisés dans les états financiers.

xxv) Adoption de nouvelles normes comptables

En 2017, le FNUAP a adopté quatre nouvelles normes comptables :

- Norme IPSAS 35 (États financiers consolidés) ;
- Norme IPSAS 36 (Participations dans des entreprises associées et coentreprises) ;
- Norme IPSAS 37 (Partenariats) ;
- Norme IPSAS 38 (Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités).

L'adoption de ces normes n'a pas eu d'incidence notable sur les comptes du FNUAP présentés dans les présents états financiers.

xxvi) Changements de convention comptable, de méthode d'estimation comptable ou de présentation comptable

En 2017, le FNUAP a changé la manière dont il comptabilisait les engagements au titre des indemnités versées aux employés en cas de maladie, de blessure ou de décès. Il est fait état dans la note 12 de l'incidence limitée de ce changement sur les états financiers du Fonds.

L'obligation d'indemnisation découle de la survenance d'événements ouvrant droit, par un décès ou une blessure imputable au service. C'est l'Organisation des Nations Unies qui assure l'administration de ces prestations pour le compte d'autres entités des Nations Unies, dont le FNUAP. L'ONU peut demander à des tiers, tels que les entités à l'origine de l'événement ouvrant droit à indemnités ou leurs assureurs, le remboursement partiel ou intégral des indemnités à verser.

Avant 2017, les engagements au titre des indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès étaient constatés soit à la date à laquelle l'indemnité devait être versée aux bénéficiaires soit à la date de réception des remboursements émanant de tiers si celle-ci était antérieure. Les engagements restant à la fin de l'année étaient comptabilisés en dettes. En 2017, ils ont été reclassés en avantages à long terme et calculés au moyen d'une évaluation actuarielle indépendante. Ce changement a pris effet le 1^{er} janvier 2017 et entraîné une augmentation de 0,45 million de dollars des engagements au titre des avantages du personnel, une diminution de 0,01 million de dollars des dettes et une baisse de 0,44 million de dollars de l'actif net.

xxvii) Futures modifications des conventions comptables

La norme IPSAS 39 (Avantages du personnel) remplacera la norme IPSAS 25 (Avantages du personnel) le 1^{er} janvier 2018 et sera adoptée par le FNUAP à la même date. D'après l'évaluation initiale réalisée par la direction, l'adoption de cette norme ne devrait pas avoir d'incidence majeure sur les états financiers du Fonds.

**Note 3
Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par le FNUAP à la date de clôture des comptes se décomposent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Trésorerie		
Fonds en caisse	1	–
Fonds en banque	46 627	23 272
Fonds détenus par des gestionnaires de portefeuille	6 178	2 968
Équivalents de trésorerie^a		
Titres du marché monétaire	131 585	52 060
Dépôts à terme	–	125 000
Obligations	–	10 282
Total	184 391	213 582

^a Les instruments financiers arrivant à échéance dans les trois mois suivant leur acquisition sont classés dans la catégorie Équivalents de trésorerie.

Les liquidités nécessaires aux décaissements immédiats sont détenues sur des comptes bancaires. Ces comptes sont en dollars des États-Unis et en monnaies étrangères (voir note 25).

Les fonds détenus par des gestionnaires de portefeuille correspondent aux liquidités détenues au sein du portefeuille lié à l'assurance maladie après la cessation de service sur des comptes de dépôt à nivelage automatique en attendant leur réinvestissement dans des instruments financiers à long terme ou à des fins de rééquilibrage. On trouvera dans la note 4 des précisions sur l'objet et la composition des portefeuilles de placement du Fonds.

Les équivalents de trésorerie correspondent aux instruments financiers liquides, tels que les instruments du marché monétaire, les dépôts à terme et les obligations qui sont détenus dans le portefeuille de placement lié au fonds de roulement du FNUAP et sont disponibles pour répondre aux besoins de liquidités du FNUAP à leur maturité.

L'exposition du FNUAP aux risques de crédit, de marché et de change et ses activités de contrôle des risques liés aux actifs financiers, notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, sont traitées dans la note 25.

**Note 4
Placements**

Le FNUAP détient deux portefeuilles de placement distincts.

Le portefeuille de placement lié au fonds de roulement, géré par le PNUD au nom du FNUAP conformément aux directions pour la gestion des placements et au

cadre de gouvernance du PNUD, ne contient que des titres à revenu fixe de qualité et facilement négociables, dont l'échéance correspond aux besoins de liquidités du FNUAP. Les placements sont enregistrés au nom du FNUAP et sont détenus par un dépositaire nommé par le PNUD. Tout au long de l'année 2017, ce portefeuille a été classé en tant que portefeuille détenu jusqu'à son échéance, comptabilisé au coût amorti et mesuré selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments financiers ayant une échéance supérieure à trois mois détenus dans ce portefeuille à la date de clôture des comptes se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2017		Au 31 décembre 2016	
	Valeur de marché	Coût amorti	Valeur de marché	Coût amorti
Obligations	514 949	516 762	439 374	439 191
Effets de commerce	49 942	49 953	–	–
Dépôts à terme	25 000	25 000	15 000	15 000
Total	589 891	591 715	454 374	454 191
Dont :				
Arrivant à échéance à moins d'un an	228 404	228 557	324 833	324 880
Arrivant à échéance à plus d'un an	361 487	363 158	129 541	129 311
Total	589 891	591 715	454 374	454 191

En outre, le portefeuille de placement lié au fonds de roulement comprenait 131,6 millions de dollars en instruments financiers arrivant à échéance à trois mois ou moins et est comptabilisé dans la rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie (voir note 3).

À la date de clôture des comptes, les obligations détenues dans le portefeuille de placement lié au fonds de roulement comprenaient :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Types d'obligations	Au 31 décembre 2017		Au 31 décembre 2016	
	Valeur de marché	Coût amorti	Valeur de marché	Coût amorti
Banques commerciales	55 554	55 645	44 584	44 531
Obligations souveraines émises par des pays autres que les États-Unis	233 802	234 671	97 391	97 477
Organismes supranationaux	86 368	86 883	152 305	152 333
Gouvernement et organismes des États-Unis	84 559	84 561	135 069	134 810
Sociétés	54 666	55 002	10 025	10 040
Total	514 949	516 762	439 374	439 191

En 2017, le rendement moyen du portefeuille de placement lié au fonds de roulement était de 1,3 % (1,0 % en 2016).

Un portefeuille distinct a été créé en 2016, conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies, pour investir des ressources allouées au financement des charges d'assurance maladie après la cessation de service. Ce portefeuille est géré par deux gestionnaires extérieurs indépendants et est régi par les directives relatives aux placements liés à l'assurance maladie après la cessation de service. Conformément à son objectif, il contient des instruments financiers diversifiés à haut rendement, qui comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, des titres à revenu fixe et des actions. Les placements sont classés comme disponibles à la vente et comptabilisés à leur juste valeur de marché.

Les instruments financiers ayant une échéance supérieure à trois mois détenus dans ce portefeuille à la date de clôture se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2017		Au 31 décembre 2016	
	Valeur de marché	Coût de base	Valeur de marché	Coût de base
Titres à revenu fixe	66 914	66 076	34 186	35 311
Actions	117 498	102 240	54 550	53 454
Total	184 412	168 316	88 736	88 765
Dont :				
Titres à revenu fixe arrivant à échéance à moins d'un an	416	417	—	—
Titres à revenu fixe arrivant à échéance à plus d'un an et actions	183 996	167 899	88 736	88 765
Total	184 412	168 316	88 736	88 765

En outre, le portefeuille de placement lié à l'assurance maladie après la cessation de service comprenait 6,2 millions de dollars en instruments financiers arrivant à échéance à trois mois ou moins et est comptabilisé dans la rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie (voir note 3).

Aucun des placements du FNUAP n'a subi de dépréciation au cours de l'exercice. L'exposition du FNUAP aux risques de crédit, de marché et de change et ses activités de contrôle des risques sont traitées dans la note 25.

Sur le montant total de la trésorerie et des placements détenus au 31 décembre 2017, 381,3 millions de dollars ont été réservés à des usages particuliers, comme suit (324,2 millions en 2016) :

	Paragraphe du rapport	Montant
Fonds détenus par le FNUAP pour le compte d'autres organisations du système des Nations Unies en sa qualité d'entité chargée d'administrer ces fonds communs	Note 10	23,8 millions de dollars
Financement des engagements au titre des avantages du personnel ^a	Note 12	243,3 millions de dollars
Réserve des opérations	Note 14	70,5 millions de dollars
Réserve destinée aux interventions humanitaires	Note 14	5 millions de dollars
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	Note 14	5 millions de dollars
Fonds de dotation privé (principal)	Note 14 c)	33,7 millions de dollars

^a Y compris les placements détenus dans le portefeuille de placement lié à l'assurance maladie après la cessation de service.

En 2017, le portefeuille de placement lié au fonds de roulement a évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépôts à terme</i>		<i>Effets de commerce</i>		<i>Obligations</i>		<i>Total</i>	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Solde d'ouverture	15 000	25 000	–	–	439 191	678 073	454 191	703 073
À ajouter :								
Achats	165 000	80 000	74 735	–	397 567	63 733	637 302	143 733
À déduire :								
Titres arrivés à échéance	(155 000)	(90 000)	(25 000)	–	(319 270)	(298 922)	(499 270)	(388 922)
Amortissement	–	–	218	–	(726)	(3 693)	(508)	(3 693)
Solde de clôture	25 000	15 000	49 953	–	516 762	439 191	591 715	454 191

En 2017, le portefeuille de placement lié à l'assurance maladie après la cessation de service a évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Titres à revenu fixe</i>		<i>Actions</i>		<i>Total</i>	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Solde d'ouverture	34 186	–	54 550	–	88 736	–
À ajouter : Achats	40 490	39 691	83 314	66 110	123 804	105 801
À déduire : Titres arrivés à échéance	–	–	–	–	–	–
À déduire : Ventes	(9 423)	(4 263)	(34 528)	(12 656)	(43 951)	(16 919)
Amortissement	(302)	(117)	–	–	(302)	(117)
Juste valeur des placements comptabilisés en gains/(pertes) :						
Excédent/(déficit)	1 578	(440)	592	–	2 170	(440)
Actif net	385	(685)	13 570	1 096	13 955	411
Solde de clôture	66 914	34 186	117 498	54 550	184 412	88 736

Note 5 Stocks

Les stocks détenus par le FNUAP à la date de clôture des comptes sont indiqués ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2017</i>	<i>Au 31 décembre 2016</i>
Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes :	37 821	43 822
Produits en transit	26 565	28 841
Produits en stock	11 256	14 981

	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Stocks en transit assimilables à des immobilisations corporelles	1 035	2 576
Provision pour pertes de stocks	(542)	(90)
Total	38 314	46 308

En 2017 et 2016, le montant des stocks a évolué de la façon suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2017	2016
Stocks détenus au 1^{er} janvier	46 308	58 959
Entrées	136 140	143 187
Stocks distribués	(143 410)	(155 559)
Provision pour pertes de stocks	(452)	2
Ajustement et dépréciation des stocks	(272)	(281)
Stocks détenus au 31 décembre	38 314	46 308

Note 6

Contributions à recevoir, paiements anticipés et autres éléments d'actif

a) Contributions à recevoir

À la date de clôture des comptes, les contributions à recevoir, présentées nettes des dépréciations des créances douteuses, s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Opérations sans contrepartie directe		
Contributions à recevoir (créances courantes)	159 889	165 291
Ressources non préaffectées	30 664	19 558
Ressources préaffectées	129 225	145 733
Contributions à recevoir (créances non courantes)	154 361	116 514
Ressources préaffectées	154 361	116 514
Opérations avec contrepartie directe		
Contributions à recevoir (créances courantes)	350	293
Total	314 600	282 098

Les opérations sans contrepartie correspondent aux opérations pour lesquelles le FNUAP reçoit une contrepartie d'une autre entité sans donner directement de contrepartie de valeur approximativement égale. Les contributions préaffectées et non préaffectées sont classées dans la catégorie des opérations sans contrepartie directe.

Les opérations avec contrepartie directe correspondent aux opérations pour lesquelles le FNUAP fournit des biens ou des services à des tierces parties et reçoit d'elles une contrepartie de valeur approximativement égale. Ces opérations sont assimilables à des échanges « commerciaux ». Conformément au modèle de

fonctionnement du Fonds, les activités d'achat pour le compte de tiers sont les seules opérations effectuées avec contrepartie directe.

La distinction entre les créances courantes et les créances non courantes repose sur la date d'exigibilité. Les créances courantes correspondent à celles dont l'encaissement est attendu dans les 12 mois qui suivent la date de clôture, les créances non courantes à celles qui doivent être encaissées plus tard.

Les contributions à recevoir correspondant à des ressources non préaffectées représentent des montants dus au cours de l'année considérée ou des années antérieures mais non encaissés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les contributions à recevoir correspondant à des ressources préaffectées se rapportent principalement à des montants qui seront exigibles et encaissés au cours des années qui suivent dans le cadre d'accords pluriannuels conclus avec les donateurs.

Balance chronologique

Au 31 décembre 2017, les contributions à recevoir s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2017		2016	
	<i>Contributions non préaffectées</i>	<i>Contributions préaffectées</i>	<i>Contributions non préaffectées</i>	<i>Contributions préaffectées</i>
2013	–	529	115	178
2014	127	–	129	–
2015	162	–	162	13
2016	161	–	19 231	7 245
2017	30 770	2 699	–	–
Contributions à recevoir au 31 décembre	31 220	3 228	19 637	7 436
Contributions à recevoir non exigibles au 31 décembre	–	281 237	36	255 104
Dépréciation des créances douteuses (contributions à recevoir)	(556)	(529)	(115)	–
Total	30 664	283 936	19 558	262 540

La répartition par donateur des contributions à recevoir correspondant à des ressources non préaffectées et des contributions à recevoir correspondant à des ressources préaffectées est indiquée respectivement dans les tableaux A et B (ces tableaux n'indiquent pas la dépréciation des créances douteuses pour les contributions à recevoir).

Dépréciation des créances douteuses (contributions à recevoir)

Les dépréciations de créances douteuses ont évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2017	2016
Dépréciation des créances douteuses au 1^{er} janvier	(115)	(144)
Contributions à recevoir dont le recouvrement est désormais jugé douteux	(1 085)	(115)
Contributions à recevoir comptabilisées en pertes	115	144
Montant recouvré de contributions à recevoir dont le recouvrement avait précédemment été jugé douteux	—	—
Dépréciation des créances douteuses au 31 décembre	(1 085)	(115)

b) Paiements anticipés et autres actifs courants et non courants

À la date de clôture des comptes, les paiements anticipés et autres actifs courants et non courants se sont répartis comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Paiements anticipés et autres actifs courants		
Dividendes courus	84	40
Intérêts courus	3 229	3 155
Avances versées aux fonctionnaires	3 694	3 633
Sommes à recevoir d'organismes des Nations Unies	1 902	1 521
Paiements anticipés	3 108	3 899
Montants à recevoir au titre des activités d'achat	389	201
Créances diverses	9 822	6 912
À déduire : Dépréciation des créances douteuses	(1 100)	(685)
Total	21 128	18 676
Autres actifs non courants		
Créances à long terme	3	10
Total	3	10

Les dépréciations des avances douteuses versées au personnel et des créances diverses douteuses ont évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2017	2016
Dépréciation des créances douteuses au 1^{er} janvier	(685)	(699)
Contributions à recevoir dont le recouvrement est désormais jugé douteux	(736)	(209)
Contributions à recevoir comptabilisées en pertes	14	50

	2017	2016
Montant recouvré de contributions à recevoir dont le recouvrement avait précédemment été jugé douteux	307	173
Dépréciation des créances douteuses au 31 décembre	(1 100)	(685)

Note 7**Avances de fonctionnement**

À la date de clôture des comptes, les avances de fonctionnement, ventilées par catégorie de partenaire de réalisation, s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Gouvernements	3 014	3 467
Organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales	2 829	2 414
Organismes des Nations Unies	2 830	1 439
À déduire : Dépréciation des créances douteuses	(928)	(2)
Total	7 745	7 318

Les dépréciations des avances de fonctionnement ont évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2017	2016
Dépréciation des créances douteuses au 1 ^{er} janvier	(2)	(100)
Avances à recevoir dont le recouvrement est désormais jugé douteux	(926)	(2)
Avances comptabilisées en pertes	–	86
Montant recouvré d'avances à recevoir dont le recouvrement avait précédemment été jugé douteux	–	14
Dépréciation des créances douteuses au 31 décembre	(928)	(2)

Note 8

Immobilisations corporelles

En 2017 et 2016, les immobilisations corporelles (ou actifs immobilisés) ont évolué comme suit :

	<i>Terrains</i>		<i>Immeubles</i>		<i>Mobilier et agencements</i>		<i>Matériel informatique et matériel de communications</i>		<i>Véhicules</i>		<i>Améliorations locatives</i>		<i>Biens en construction encore non utilisables</i>		<i>Total</i>	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Coût																
Au 1 ^{er} janvier	227	227	12 899	12 661	4 891	4 655	18 561	18 109	31 056	30 636	5 699	5 208	1 164	564	74 497	72 060
Entrées	–	–	14	243	307	381	1 791	1 768	2 459	3 832	978	534	879	1 164	6 428	7 922
Cessions	–	–	(39)	(3)	(394)	(217)	(1 649)	(1 546)	(2 313)	(3 765)	(70)	(9)	–	–	(4 465)	(5 540)
(Dépréciation)/dépréciation (extourne)	–	–	–	–	–	–	–	–	(5)	2	–	–	–	–	(5)	2
Ajustements/reclassements	–	–	89	(2)	(8)	72	118	230	945	351	11	(34)	(1 164)	(564)	(9)	53
Au 31 décembre	227	227	12 963	12 899	4 796	4 891	18 821	18 561	32 142	31 056	6 618	5 699	879	1 164	76 446	74 497
Amortissements cumulés																
Au 1 ^{er} janvier	–	–	2 227	1 801	2 975	2 718	11 324	10 592	18 904	19 362	4 244	3 607	–	–	39 674	38 080
Charges d'amortissement	–	–	432	428	440	413	2 231	2 103	3 314	2 773	578	646	–	–	6 995	6 363
Cessions	–	–	(4)	(1)	(316)	(158)	(1 438)	(1 371)	(1 702)	(3 231)	(54)	(8)	–	–	(3 514)	(4 769)
Ajustements/reclassements	–	–	–	(1)	(4)	2	4	–	–	–	–	(1)	–	–	–	–
Au 31 décembre	–	–	2 655	2 227	3 095	2 975	12 121	11 324	20 516	18 904	4 768	4 244	–	–	43 155	39 674
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier	227	227	10 672	10 860	1 916	1 937	7 237	7 517	12 152	11 274	1 455	1 601	1 164	564	34 823	33 980
Valeur comptable nette au 31 décembre	227	227	10 308	10 672	1 701	1 916	6 700	7 237	11 626	12 152	1 850	1 455	879	1 164	33 291	34 823

Un inventaire physique des immobilisations a été réalisé, dont les résultats ont été comparés avec le registre des biens durables établi au 31 décembre 2017. Ce dénombrement et la valeur des actifs immobilisés correspondants sont certifiés aussi bien par l'administration du siège que celles des bureaux de pays.

Les biens en construction encore non utilisables sont pour l'essentiel des immobilisations corporelles en transit à la date de clôture des comptes. Les actifs immobilisés en construction qui n'étaient pas encore utilisables à la fin de 2016 ont été mis en service en 2017 et sont donc présentés dans leurs catégories respectives.

Le FNUAP occupe un bâtiment dans le cadre d'un bail commercial de location-financement. La valeur nette comptable de ce bâtiment s'élevait à 0,6 million de dollars à la fin de 2017.

La valeur des engagements non réglés pour les immobilisations corporelles achetées pour utilisation par le FNUAP et par les partenaires de réalisation au 31 décembre 2017 s'élevait à 5,1 millions de dollars (1,7 million en 2016). À la même date, la valeur des immobilisations corporelles pleinement amorties qui étaient encore utilisées s'élevait à 20,6 millions de dollars (16,1 millions de dollars en 2016).

Note 9 Immobilisations incorporelles

On trouvera ci-après des informations sur les variations des immobilisations incorporelles enregistrées en 2016 et 2017 et sur le montant de ces immobilisations à la date de clôture :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Logiciels acquis à l'extérieur</i>		<i>Logiciels développés en interne</i>		<i>Immobilisations incorporelles en développement</i>		<i>Total</i>	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Coût								
Au 1 ^{er} janvier	774	785	501	350	93	–	1 368	1 135
Entrées	16	20	144	–	48	93	208	113
Cessions	(19)	(31)	–	–	–	–	(19)	(31)
Ajustements/reclassements	–	–	126	151	(93)	–	33	151
Au 31 décembre	771	774	771	501	48	93	1 590	1 368
Cumul des amortissements								
Au 1 ^{er} janvier	667	454	96	9	–	–	763	463
Dotation aux amortissements	50	232	161	87	–	–	211	319
Cessions	(15)	(19)	–	–	–	–	(15)	(19)
Au 31 décembre	702	667	257	96	–	–	959	763
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	107	331	405	341	93	–	605	672
Valeur nette comptable au 31 décembre	69	107	514	405	48	93	631	605

Outre les immobilisations incorporelles reconnues, le FNUAP utilise d'autres biens incorporels sous son contrôle qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation de la norme IPSAS 31 (Immobilisations incorporelles) et des conventions comptables du Fonds. Ces biens comprennent : a) la plateforme d'informatique décisionnelle et analytique utilisée pour analyser des données relatives aux finances, aux programmes et à la gestion et pour établir des rapports sur ces sujets ; b) la plateforme de collaboration et de messagerie donnant accès à diverses applications telles que le courrier électronique, le calendrier, le stockage des fichiers et d'autres fonctions ; c) le système informatisé de gestion des documents.

En 2017, le FNUAP a engagé des dépenses d'un montant de 0,5 million de dollars au titre des activités de recherche-développement, qui ne répondaient pas aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles et ont donc été passées en charges au cours de l'année (2016 : 1,0 million de dollars). Au 31 décembre 2017, il n'avait engagé aucune dépense au titre de l'achat d'immobilisations incorporelles. Le coût des immobilisations incorporelles intégralement amorties qui étaient encore utilisées à la fin de 2017 s'élevait à 0,56 million de dollars (2016 : 0,55 million de dollars) et correspondait principalement au coût de la licence de logiciels de bureautique acquis pour 0,50 million de dollars en vue d'améliorer la productivité.

Note 10

Dettes et charges à payer

Les dettes et charges à payer à la date de clôture s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Dettes	23 959	25 059
Charges à payer	24 760	24 618
Agent d'administration : sommes à payer	23 811	16 181
Activités d'achat : avances	16 654	10 286
Sommes dues à des organismes des Nations Unies	–	14
Fonds de fonctionnement : sommes à payer	6 379	11 119
Gestionnaire de portefeuille : sommes à payer	130	–
Soldes inutilisés de fonds arrivés à échéance	7 286	3 368
Total	102 979	90 645

Le compte Agent d'administration : sommes à payer correspond aux sommes reçues et administrées par le FNUAP pour les activités de programmes qui seront exécutées en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies et réparties selon un programme de travail convenu.

Note 11

Engagements au titre de contrats de location-financement

Au 31 décembre 2017, le FNUAP avait signé un contrat de location-financement pour un immeuble de bureaux situé dans un pays de programme. En 2017, il a versé un montant de 0,20 million de dollars au titre de la location de ces locaux, s'acquittant ainsi de ses dernières responsabilités liées à ce contrat. Ce paiement est présenté dans l'état IV comme un flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Note 12

Avantages du personnel

Les passifs liés aux avantages du personnel à la date de clôture se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Passifs courants liés aux avantages du personnel		
Avantages à court terme		
Congés annuels accumulés	22 474	22 878
Congés dans les foyers accumulés	2 864	2 988
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme		
Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires ayant cessé leurs fonctions) ^a	647	649
Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)	3 013	3 242
Assurance maladie après la cessation de service	5 128	4 838
Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès	21	–
Total partiel	34 147	34 595
Passifs non courants liés aux avantages du personnel		
Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)	26 382	24 776
Assurance maladie après la cessation de service	354 793	269 869
Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès	481	–
Total partiel	381 656	294 645
Total, engagements au titre des avantages du personnel	415 803	329 240

^a Fonctionnaires qui n'étaient plus au service du FNUAP à la date de clôture.

Congés annuels accumulés

Les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée, temporaire ou de caractère continu accumulent chaque mois des jours de congé annuel (certains en avaient accumulé 82,5 à la date de clôture, soit le maximum pouvant être pris en considération) : ils peuvent choisir de les prendre ou opter, à la cessation de service, pour un versement en compensation des jours de congé non pris, jusqu'à concurrence de 60 jours. Le FNUAP comptabilise ce passif en calculant, d'après le barème des traitements en vigueur, la valeur effective à la date de clôture des comptes du nombre de jours de congé accumulés par les fonctionnaires, sans procéder à une actualisation.

Congés dans les foyers accumulés

Cet élément de passif représente le montant cumulé, à la date de clôture, des frais de voyage prévus à l'occasion du prochain congé dans les foyers dont pourra se prévaloir tout fonctionnaire remplissant les conditions requises, en compagnie des personnes à sa charge. Constaté lorsque le service est rendu, il n'est pas actualisé et ne fait pas l'objet d'un versement en compensation à la cessation de service.

Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Les prestations que le FNUAP offre à son personnel après la cessation de service comprennent notamment l'assurance maladie après la cessation de service et certaines prestations liées au rapatriement, toutes versées dans le cadre de régimes à prestations définies. Les autres avantages à long terme comprennent notamment les indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès, dont le versement est régi par l'Appendice D du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

Les engagements correspondants à ces avantages sont déterminés au moyen d'évaluations actuarielles, effectuées indépendamment pour chaque avantage, dans le cadre desquelles le montant probable des futurs paiements est actualisé. Ces évaluations ont habituellement lieu tous les deux ans. Les années où il n'est pas procédé à une évaluation, les données de l'année précédente sont réutilisées pour déterminer le montant des engagements. Les principales hypothèses sont toutefois mises à jour, notamment celles concernant le taux d'actualisation et l'évolution du coût des soins de santé.

Le montant des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme au 31 décembre 2017 a été calculé sur la base d'évaluations actuarielles complètes ; les actuaires ont utilisé une nouvelle courbe de référence pour le taux d'actualisation, la courbe des rendements établie par Aon Hewitt pour les États-Unis d'Amérique, qui diffère de la courbe d'actualisation des pensions de Citigroup utilisée auparavant. Ce changement vise à harmoniser les hypothèses financières relatives à l'évaluation des engagements au titre des avantages du personnel dans l'ensemble des entités des Nations Unies.

Prestations liées au rapatriement

Les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Ces avantages sont collectivement dénommés « prestations liées au rapatriement ».

Les hypothèses ci-après ont été retenues pour estimer la valeur actualisée à la date de clôture des engagements au titre des prestations liées au rapatriement des fonctionnaires en activité :

(En pourcentage)

	2017	2016
Taux équivalent unique d'actualisation	3,46	3,50
Progression annuelle des traitements	3,97 à 9,27 ^a	4,00 à 9,80 ^a
Augmentation des frais de voyage	2,20	2,25

^a Des taux différents ont été appliqués en fonction de l'âge et de la catégorie des fonctionnaires.

Les prestations à verser aux anciens fonctionnaires qui ne les avaient pas encore réclamées à la date de clôture et à l'égard desquels l'organisation restait redevable font l'objet d'une autre catégorie de passifs.

Assurance maladie après la cessation de service

À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un régime d'assurance maladie à prestations définies proposé par le FNUAP à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à un régime d'assurance maladie proposé par le Fonds pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007 et cinq ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date. Cette prestation est dénommée assurance maladie après la cessation de service.

Pour calculer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service à la date de clôture, l'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes :

(En pourcentage)

	2017	2016
Taux équivalent unique d'actualisation	3,91	4,17
Taux d'évolution tendanciel du coût des soins de santé :		
Régimes proposés aux États-Unis (hors Medicare)	5,70, tombant progressivement à 3,85 sur 15 ans	6,00 tombant progressivement à 4,50 sur 7 ans
Régimes Medicare proposés aux États-Unis	5,50, tombant progressivement à 3,85 sur 15 ans	5,70 tombant progressivement à 4,50 sur 6 ans
Régimes d'assurance dentaire proposés aux États-Unis	4,80, tombant progressivement à 3,85 sur 15 ans	4,90 tombant progressivement à 4,50 sur 7 ans
Régimes proposés hors États-Unis (Suisse)	4,00, tombant progressivement à 3,05 sur 10 ans	4,00 (taux forfaitaire)
Régimes proposés hors États-Unis (zone euro)	4,00, tombant progressivement à 3,65 sur 5 ans	4,00 (taux forfaitaire)

Les taux d'actualisation ont été fixés par rapport au rendement sur le marché d'obligations de sociétés de premier rang ayant des échéances proches de celles des paiements prévus.

Les hypothèses concernant les départs à la retraite, la liquidation des droits et le taux de mortalité sont en accord avec celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle.

Les primes de tous les participants sont prises en compte pour calculer la valeur des engagements résiduels au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Ainsi, les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements et une partie des primes des fonctionnaires en activité en est également déduite pour parvenir au montant des engagements résiduels du FNUAP, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale. Ces ratios sont les suivants :

(En pourcentage)

Régime	Par retraité	Par entité
Régimes proposés aux États-Unis	33,30	66,70
Régimes proposés hors États-Unis	50,00	50,00
Régime d'assurance médicale des fonctionnaires recrutés localement	25,00	75,00

Compte tenu de ces hypothèses, la valeur actualisée des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2017, nets des primes à la charge des participants, s'établissait comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Montant brut des engagements	565 800	430 874
À déduire : primes à la charge des participants	(205 879)	(156 167)
Montant net des engagements	359 921	274 707

Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès

L'Appendice D du Règlement du personnel de l'ONU prévoit le paiement d'indemnités en cas de maladie, d'invalidité, de blessure ou de décès imputables à l'exercice de fonctions officielles au service du FNUAP. Les actuaires ont retenu les principales hypothèses ci-après pour calculer le montant des engagements au titre des indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès :

(En pourcentage)

	2017
Taux équivalent unique d'actualisation	3,83
Coefficient d'ajustement au coût de la vie	2,20

Les hypothèses concernant le taux de mortalité ont été établies à partir des tables de mortalité de l'Organisation mondiale de la Santé.

Variation des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Le montant des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme a évolué de la manière suivante en 2017 :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)</i>	<i>Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2016	274 707	28 018	–	302 725
Changement de méthode de comptabilisation des indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès au 1 ^{er} janvier 2017	–	–	442	442
Dépenses comptabilisées en 2017				
Coût des services rendus au cours de la période	11 388	1 885	45	13 318
Coût financier	11 350	922	3	12 275
Total des dépenses comptabilisées en 2017	22 738	2 807	48	25 593
Prestations effectivement versées	(3 281)	(2 231)	(20)	(5 532)
Ajustements liés à l'expérience concernant les prestations versées	(1 759)	(1 124)	1	(2 882)
Pertes actuarielles	67 516	1 925	31	69 472
Au 31 décembre 2017	359 921	29 395	502	389 818

On trouvera des informations plus détaillées concernant le changement de méthode de comptabilisation des indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès à la section xxvii de la note 2.

Le coût des services rendus au cours de la période relatif à l'assurance maladie après la cessation de service et aux prestations liées au rapatriement représente l'accroissement de la valeur actuarielle des engagements dus au titre des droits à prestations acquis par le personnel du fait des services que celui-ci a fournis en 2017. Celui relatif aux indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès comprend le passif additionnel constitué en 2017 du fait du versement d'indemnités et des modifications apportées au régime d'indemnisation.

Le coût financier est l'accroissement résultant du fait que l'on s'est rapproché de la date de règlement des prestations.

Les prestations effectivement versées représentent les primes d'assurances payées par le FNUAP (part de l'employeur), les prestations liées au rapatriement fournies et les indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès versées au cours de l'année. Les ajustements liés à l'expérience concernant les prestations versées représentent la différence entre le montant des prestations effectivement versées et les estimations utilisées dans l'évaluation actuarielle, qui sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats financiers.

Il y a une perte ou un gain actuariel lorsque l'évaluation actuarielle diffère des prévisions à long terme concernant les engagements. Ces gains ou pertes résultent d'ajustements opérés à la lumière de l'expérience (écart entre les projections établies en fonction des hypothèses actuarielles et les faits constatés) et d'éventuels changements intervenus dans les hypothèses financières et démographiques. Il en est rendu compte dans la variation de l'actif net (état III). On trouvera ci-après un récapitulatif des pertes actuarielles cumulées à la date de clôture des comptes.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Assurance maladie après la cessation de service	Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)	Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès	Total
Au 31 décembre 2016	67 303	11 066	–	78 369
Période considérée	67 516	1 925	31	69 472
Au 31 décembre 2017	134 819	12 991	31	147 841

Les pertes actuarielles découlant de l'étude actuarielle menée en 2017 s'expliquent essentiellement par : des changements intervenus dans les hypothèses démographiques, notamment le fait que l'actuaire ait revu à la hausse de l'espérance de vie des bénéficiaires (en ce qui concerne les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service) ; des frais de voyage et de déménagements supérieurs à ce qui était prévu (en ce qui concerne les prestations liées au rapatriement) ; l'abaissement des taux d'actualisation.

Le tableau ci-après récapitule la valeur actuelle des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et les ajustements apportés lors de la période considérée et des quatre périodes antérieures. Il n'est pas tenu compte des engagements au titre des indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès dans la mesure où aucun ajustement n'y a été apporté aux cours des quatre périodes antérieures.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2017	2016	2015	2014	2013
Assurance maladie après la cessation de service					
Engagements au 31 décembre	359 921	274 707	246 966	282 022	209 399
Ajustements liés à l'expérience inclus dans le montant des engagements	31 800	(1 596)	(1 228)	93	(607)
Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)					
Engagements au 31 décembre	29 395	28 018	29 172	23 994	24 406
Ajustements liés à l'expérience inclus dans le montant des engagements	1 472	(1 635)	6 649	(1 311)	(323)

Analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous montre l'incidence qu'une variation de 1,00 point de pourcentage du taux équivalent unique d'actualisation ou du taux d'évolution tendanciel du coût des soins de santé aurait sur les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès, ainsi que sur le montant combiné du coût des services rendus et du coût financier (toutes les autres hypothèses demeurant constantes) :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>		<i>Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)</i>	<i>Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès</i>
	<i>Passif à la date de clôture</i>	<i>Somme du coût des services rendus et du coût financier</i>		
Taux équivalent unique d'actualisation				
Augmentation de 1,00 point de pourcentage	(64 377)		(2 342)	(47)
Diminution de 1,00 point de pourcentage	85 726		2 707	57
Taux d'évolution tendanciel du coût des soins de santé				
Augmentation de 1,00 point de pourcentage	86 476	8 307		
Diminution de 1,00 point de pourcentage	(66 024)	(6 137)		
Coefficient d'ajustement au coût de la vie				
Augmentation de 1,00 point de pourcentage				60
Diminution de 1,00 point de pourcentage				(49)

Financement des engagements au titre des avantages du personnel

Au 31 décembre 2017, la part non financée des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des autres engagements au titre des avantages du personnel se décomposait comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Avantages du personnel</i>	<i>Au 31 décembre 2017</i>		
	<i>Engagements cumulés</i>	<i>Montant financé</i>	<i>Montant non financé</i>
Assurance maladie après la cessation de service	359 921	214 202	145 719
Prestations liées au rapatriement	30 042	3 977	26 065
Congé annuel	22 474	22 474	–
Congé dans les foyers	2 864	2 694	170
Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès	502	–	502
Total	415 803	243 347	172 456

En 2017, les engagements au titre des avantages du personnel ont été financés grâce :

a) Aux produits nets d'un montant de 23,2 millions de dollars résultant du placement de fonds déjà affectés au financement des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. En 2016, le FNUAP et d'autres

organismes des Nations Unies ont commencé à investir collectivement ces fonds en constituant un nouveau portefeuille de placements permettant d'obtenir un taux de rendement plus élevé que celui utilisé pour investir les fonds de roulement. On trouvera des renseignements plus détaillés sur ces placements dans les notes 4 et 25 ;

b) Aux produits à recevoir au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (déduction faite des primes), des prestations liées au rapatriement, des congés annuels et du congé dans les foyers, correspondant à des charges de personnel d'un montant de 6,4 millions de dollars ;

c) À un virement de fonds par ailleurs disponibles pour financer les activités de programme, d'un montant de 15,0 millions de dollars.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au</i> 31 décembre 2016	<i>Augmentation</i> <i>/(diminution)</i> <i>du passif</i>	<i>Augmentation</i> <i>/(diminution)</i> <i>nette du</i> <i>financement</i>	<i>Au</i> 31 décembre 2017
	<i>Passif actuariel</i>			<i>Passif actuariel</i>
Assurance maladie après la cessation de service	101 276	85 214	40 771	145 719
Prestations liées au rapatriement	25 242	1 375	552	26 065
Congé annuel	2 073	(404)	1 669	–
Congé dans les foyers	1 888	(124)	1 594	170
Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès	–	502	–	502
Total	130 479	86 563	44 586	172 456

Changements apportés aux conditions d'emploi et aux prestations offertes au personnel

En décembre 2015, l'Assemblée générale a adopté la résolution 70/244, dans laquelle elle a approuvé une série de changements à apporter aux conditions d'emploi et aux prestations futures de tous les fonctionnaires, notamment un relèvement de l'âge réglementaire du départ à la retraite pour certains employés et l'adoption d'un barème des traitements unifié. Il a été tenu compte de ces changements dans les résultats de l'évaluation actuarielle pour 2017.

Prestations de retraite

Le FNUAP est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multi-employeurs à prestations définies financé par capitalisation.

Le régime expose le Fonds aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations. Comme il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime, le FNUAP et les autres organisations affiliées à la Caisse sont dans l'incapacité de déterminer leur part de la situation financière et des résultats du régime de pensions d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25 ; la part du FNUAP

dans la situation nette de la Caisse n'est donc pas comptabilisée dans les états financiers.

Les Statuts de la Caisse stipulent que le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants. L'évaluation actuarielle a essentiellement pour objectif de déterminer si ses avoirs actuels et le montant estimatif de ses avoirs futurs permettront à la Caisse de faire face à ses engagements.

Le FNUAP est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour l'organisation. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chaque organisation affiliée contribue alors au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

En 2017, la Caisse a constaté des anomalies dans les données démographiques utilisées aux fins de l'évaluation actuarielle arrêtée le 31 décembre 2015. Ainsi, contrairement à la règle qui prévoit un cycle de deux ans, elle a considéré, aux fins de l'établissement des états financiers de 2016, que les données sur la participation arrêtées au 31 décembre 2013 s'appliquaient au 31 décembre 2016. Il est actuellement procédé à l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2017.

L'utilisation au 31 décembre 2016 des données sur la participation arrêtées au 31 décembre 2013 a donné un taux de couverture des engagements, compte non tenu des ajustements futurs des pensions, de 150,1 % (contre 127,5 % en 2013). Une fois le système actuel d'ajustement des pensions pris en considération, le taux de couverture était de 101,4 % (contre 91,2 % en 2013).

Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2016, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des avoirs était supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse. Qui plus est, la valeur du marché des avoirs dépassait aussi la valeur actuarielle de toutes les obligations à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement des présents états financiers, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

Les cotisations versées à la Caisse en 2017, portées en charges dans l'état II, se sont élevées à 32,4 millions de dollars (contre 31,9 millions de dollars en 2016).

Le Comité des commissaires aux comptes audite chaque année les comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et en rend compte au Comité mixte de la Caisse. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses investissements qui peuvent être consultés sur son site Web (www.unjspf.org).

Note 13

Autres passifs courants et non courants et produits comptabilisés d'avance

Les autres passifs courants et non courants et produits comptabilisés d'avance à la date de clôture se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2017</i>	<i>Au 31 décembre 2016</i>
Passifs courants		
Autres passifs courants	301	404
Produits comptabilisés d'avance	10 920	10 088
Passifs dérivés	557	–
Total	11 778	10 492
Passifs non courants		
Produits comptabilisés d'avance	4 159	4 540
Total	4 159	4 540

Sont comptabilisés d'avance la valeur non amortie des droits d'usage cédés sans contrepartie (assimilables à des contrats de location-financement) (4,3 millions de dollars), les contributions au titre des ressources ordinaires et autres ressources qui ont été reçues d'avance (7,6 million de dollars), les produits qui seront comptabilisés lorsqu'un donateur prendra en charge les dépenses afférentes à un projet pré-financé par le FNUAP (3,0 millions de dollars) et la valeur de la période restante de location gratuite offerte par le propriétaire des locaux du siège du Fonds à New York (0,2 million de dollars).

Note 14**Ressources non préaffectées – variation des réserves et des soldes des fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds non réservés à des fins particulières</i>		<i>Fonds réservés à des fins particulières</i>				<i>Réserves</i>			<i>2017</i>	<i>2016</i>
	<i>Solde disponible pour les programmes</i>	<i>Fonds pour l'assurance maladie après la cessation de service et d'autres avantages du personnel</i>	<i>Services d'achat</i>	<i>Examen complet des ressources</i>	<i>Fonds de dotation privé</i>	<i>Total des soldes des fonds</i>	<i>Réserve opérationnelle</i>	<i>Réserve destinée aux interventions humanitaires</i>	<i>Réserve au titre des bureaux et logements hors siège</i>	<i>Total des réserves et des soldes des fonds</i>	<i>Total des réserves et des soldes des fonds</i>
	[Note 14 e)]	(Note 12)	[Note 14 a)]	[Note 14 b)]	[Note 14 c)]		[Note 14 d)]	[Note 14 e)]	[Note 14 f)]		
Solde au 1^{er} janvier	61 661	(130 479)	3 059	–	35 401	(30 358)	70 505	–	5 000	45 147	64 732
Excédent/(déficit) net des produits par rapport aux charges	40 171	(1 027)	–	–	418	39 562	–	–	(988)	38 574	(8 601)
Variations des montants alloués											
Fonds pour l'assurance maladie après la cessation de service et d'autres avantages du personnel	(15 000)	15 000	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Examen complet des ressources	(2 877)	–	–	2 877	–	–	–	–	–	–	–
Virements											
Sur la réserve opérationnelle	(30)	–	–	–	–	(30)	30	–	–	–	–
Sur la réserve destinée aux interventions humanitaires	(5 000)	–	–	–	–	(5 000)	–	5 000	–	–	–
Sur la réserve au titre des bureaux et logements hors siège	(988)	–	–	–	–	(988)	–	–	988	–	–
Transferts entre les ressources du FNUAP	42	–	1 267	–	–	1 309	–	–	–	1 309	(107)
Autres ajustements apportés aux soldes des fonds											
Juste valeur des placements comptabilisés dans l'actif net : gains	–	13 955	–	–	–	13 955	–	–	–	13 955	411
Engagements au titre des avantages du personnel : pertes actuarielles	–	(69 472)	–	–	–	(69 472)	–	–	–	(69 472)	(11 288)

	Fonds non réservés à des fins particulières		Fonds réservés à des fins particulières			Réserves			2017	2016	
	Solde disponible pour les programmes	Fonds pour l'assurance maladie après la cessation de service et d'autres avantages du personnel	Services d'achat	Examen complet des ressources	Fonds de dotation privé	Total des soldes des fonds	Réserve opérationnelle	Réserve destinée aux interventions humanitaires	Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	Total des réserves et des soldes des fonds	Total des réserves et des soldes des fonds
	[Note 14 e)]	(Note 12)	[Note 14 a)]	[Note 14 b)]	[Note 14 c)]		[Note 14 d)]	[Note 14 e)]	[Note 14 f)]		
Autres avantages du personnel	-	(433)	-	-	-	(433)	-	-	-	(433)	-
Solde au 31 décembre	77 979	(172 456)	4 326	2 877	35 819	(51 455)	70 535	5 000	5 000	29 080	45 147
Total net		(94 477)			43 022			80 535			

Sur les 78,0 millions de dollars du solde disponible pour les programmes, seuls 48,5 millions pourront être utilisés pour les activités de programme en 2018. En effet, à des fins d'alignement sur la méthode comptable appliquée au budget, des ajustements seront apportés aux soldes des fonds indiqués ci-dessus : immobilisations corporelles non amorties, déduction faite de la valeur non amortie des droits d'usage cédés sans contrepartie (assimilables à des contrats de location-financement) et autres passifs (25,9 millions de dollars); stocks (1,2 million de dollars) ; avances non soldées versées au titre de l'approche sectorielle (1,0 million de dollars) et autres montants soumis à restrictions internes (1,4 million de dollars).

Distinction entre solde des fonds réservés à des fins particulières et solde des fonds non réservés à des fins particulières : l'expression « solde des fonds réservés à des fins particulières » désigne la part du solde des ressources ordinaires réservée à des fins particulières qui ne peut être consacrée aux programmes. L'expression « solde des fonds non réservés à des fins particulières » désigne la part restante du solde des ressources.

a) Fonds destiné aux services d'achat

Le fonds destiné aux services d'achat regroupe les ressources constituées pour couvrir le coût des activités de passation de marchés entreprises par le Service des achats du FNUAP au nom des bureaux extérieurs, des services du siège et de clients tiers. En 2017, les charges afférentes aux activités de passation de marché ont été supérieures de 1,3 million de dollars à celles relatives aux achats proprement dits, ce qui a porté le solde du fonds à 4,3 millions de dollars à la fin de l'année.

b) Fonds constitué aux fins de l'examen complet des ressources

Le fonds constitué aux fins de l'examen complet des ressources a été créé en 2017 afin de poursuivre la mise en œuvre de l'initiative de gestion du changement lancée par l'administration du FNUAP pour optimiser l'alignement entre le plan stratégique, l'affectation des ressources et les structures organisationnelles. Sa création s'inscrit dans le droit fil d'une disposition approuvée par le Conseil d'administration (voir DP/2017/2, décision 2016/10) lors de l'examen à mi-parcours du budget intégré (voir DP/FPA/2016/3).

c) Fonds de dotation privé

Ce fonds a été créé par une fiducie testamentaire établie par feu Forrest E. Mars. Le solde de 35,8 millions de dollars représente le capital (33,7 millions de dollars) majoré des intérêts créditeurs cumulés (6,9 millions de dollars) et minoré des charges admissibles cumulées depuis la création du fonds (4,8 millions de dollars). En vertu de la convention de fiducie, le FNUAP est tenu de rembourser au prorata au fiduciaire ou à ses héritiers toute somme qui pourrait être due en cas de créance valide sur la succession.

d) Réserve opérationnelle

La réserve opérationnelle sert à couvrir les déficits temporaires et à assurer la continuité de l'exécution des programmes en cas de mouvement à la baisse ou d'insuffisance des ressources, d'irrégularité des flux de trésorerie, d'augmentation imprévue des coûts effectifs et d'autres imprévus. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière approuvés par le Conseil d'administration du FNUAP, son montant est fixé à 20 % du produit des contributions au titre des ressources non préaffectées pour l'année (hors participation des gouvernements aux frais de fonctionnement des bureaux locaux).

En 2017, le montant de la réserve a été augmenté de 0,03 million de dollars, afin de le faire correspondre à 20 % du produit provenant des contributions au titre des ressources ordinaires pour cette année.

e) Fonds de secours et réserve destinée aux interventions humanitaires

Le Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a doté le FNUAP de deux instruments visant à faciliter le financement des interventions humanitaires : un fonds de secours et une réserve destinée aux interventions humanitaires.

Le fonds de secours permet aux bureaux du FNUAP d'intervenir rapidement en cas de crise sans attendre que d'autres ressources soient disponibles. En 2017, un montant 5,0 millions de dollars a été affecté au fonds au titre des ressources ordinaires, dont 4,6 millions de dollars ont été dépensés. Ces dépenses sont incluses dans la catégorie excédent/(déficit) net de la colonne « solde disponible pour les programmes » (voir tableau ci-dessus).

La réserve destinée aux interventions humanitaires sert à préfinancer les activités liées à l'action humanitaire, afin que le FNUAP puisse les démarrer au plus tôt, avant d'avoir reçu les fonds que les donateurs se sont engagés à lui verser lors de la signature des accords correspondants. Cette réserve, constituée de montants prélevés sur les ressources ordinaires, est réapprovisionnée à la réception des contributions versées par les donateurs au titre du préfinancement. À la fin de 2017, un montant de 5 millions de dollars avait été affecté à la réserve pour le préfinancement d'interventions humanitaires à compter du 1^{er} janvier 2018.

f) Réserve au titre des bureaux et logements hors siège

À sa trente-huitième session, en 1991, le Conseil d'administration a approuvé la création d'une réserve au titre des bureaux et logements hors siège pour l'exercice biennal 1992-1993, et autorisé le Directeur exécutif à y effectuer des prélèvements pour financer la part revenant au FNUAP dans les dépenses engagées pour la construction de locaux communs sous les auspices du Groupe consultatif mixte des politiques. En 2017, un montant de 1,0 million de dollars a été prélevé sur la réserve pour couvrir les charges engagées au titre des locaux des bureaux extérieurs et la réserve a été recreditée du même montant afin d'être ramenée à son niveau initial, soit 5,0 millions de dollars.

Note 15

Produits provenant des contributions

La répartition des produits provenant des contributions est détaillée dans le tableau suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2017	2016
Contributions non préaffectées relevant des ressources de base	349 914	352 808
À déduire : sommes transférées à la rubrique Produits divers au titre du remboursement des charges fiscales	–	(5 851)
Total partiel	349 914	346 957
Contributions préaffectées		
Aux activités cofinancées	673 441	446 300
Au programme des administrateurs auxiliaires	4 608	3 773
Contributions en nature	248	1 037
À déduire : remboursements aux donateurs	(8 356)	(4 336)
Total partiel	669 941	446 774
Total	1 019 855	793 731

La répartition entre contributions préaffectées et contributions non préaffectées par donateur est présentée en détail dans les tableaux A et B (respectivement). Le montant des contributions préaffectées indiqué dans la présente note ne comprend pas les coûts indirects, d'un montant de 39,3 millions de dollars (34,7 millions de dollars en 2016), qui sont présentés dans la note 16 (commissions pour services d'appui).

Les « contributions en nature » représentent la valeur des biens qui ont été reçus par le FNUAP et utilisés pour les activités de programme.

Note 16
Produits divers

Les produits divers se répartissent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>
Commissions pour services d'appui	39 036	34 443	2 238	1 497	41 274	35 940
Produit des placements	15 459	6 661	1 571	1 127	17 030	7 788
Montant net des ajustements et gains découlant de la réévaluation de devises – contributions à recevoir	3 049	–	18 811	–	21 860	–
Montant net des ajustements et gains découlant de la réévaluation de devises – autres	5 191	215	–	239	5 191	454
Locaux occupés en vertu de droits d'usage cédés sans contrepartie (assimilables à un contrat de location simple)	3 694	3 865	–	–	3 694	3 865
Locaux occupés en vertu de droits d'usage cédés sans contrepartie (assimilables à un contrat de location-financement)	181	181	–	–	181	181
Remboursement de charges fiscales	–	5 851	–	–	–	5 851
Produits de la vente des stocks du FNUAP	–	–	2 390	1 633	2 390	1 633
Produits accessoires	1 043	878	31	132	1 074	1 010
Total	67 653	52 094	25 041	4 628	92 694	56 722

Les commissions pour services d'appui comprennent les coûts indirects imputés aux ressources autres que les ressources ordinaires, d'un montant 39,3 millions de dollars (34,7 millions de dollars en 2016) ; les honoraires perçus par le FNUAP pour exercer des fonctions d'agent d'administration, d'un montant de 0,4 million de dollars (0,2 million de dollars en 2016) et les frais de gestion perçus pour effectuer des services d'achat, d'un montant de 1,6 million de dollars (0,9 million de dollars en 2016).

Le produit des placements se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>
Intérêts créditeurs	7 624	6 019	1 571	1 127	9 195	7 146
Dividendes perçus	1 867	412	–	–	1 867	412
Plus-value réalisée sur la vente de placements	5 968	230	–	–	5 968	230
Total	15 459	6 661	1 571	1 127	17 030	7 788

Un montant de 3,7 millions de dollars (3,9 millions de dollars en 2016) a été constaté comme produit et comme charge (voir note 18) pour les droits d'usage cédés

sans contrepartie (assimilables à des contrats de location simple) afférents aux locaux occupés en 2017 par le FNUAP en vertu de ce type d'accord, compte tenu de la valeur locative annuelle de locaux semblables, calculée par un consultant externe indépendant.

Un montant de 0,2 million de dollars (même montant qu'en 2016) a été constaté comme produit et comme charge d'amortissement pour les droits d'usage cédés sans contrepartie (assimilables à des contrats de location-financement) afférents aux locaux occupés en 2017 par le FNUAP en vertu de ce type d'accord, compte tenu de la valeur des biens considérés, établie par un consultant externe indépendant.

Note 17

Charges par agent de réalisation

Le montant total des charges présenté dans l'état II peut être ventilé, comme indiqué ci-après, par agent de réalisation :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2017	2016
Agents de réalisation :		
Gouvernements	89 976	109 962
Organisations non gouvernementales	177 002	137 610
Entités des Nations Unies	3 314	1 899
FNUAP	656 577	673 047
Total	926 869	922 518

En 2017, 35,5 % des activités de programme ont été réalisées par des gouvernements et des organisations non gouvernementales (32,4 % en 2016). Le montant total des charges afférentes aux activités de programme est indiqué dans le tableau D.

Note 18

Charges par nature

Le montant total des charges présenté dans l'état II peut être ventilé, comme indiqué ci-après, par nature :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2017	2016
Dépenses de personnel		
Traitements	159 764	161 159
Cotisations de retraite	32 363	31 894
Autres charges afférentes aux avantages du personnel	73 789	69 980
Total partiel	265 916	263 033
Produits de santé procréative et autres fournitures liées aux programmes		
Produits de santé procréative	130 486	147 236

	2017	2016
Autres fournitures liées aux programmes	21 555	16 032
Total partiel	152 041	163 268
Formation et perfectionnement des partenaires	98 528	102 446
Total partiel	98 528	102 446
Fournitures, accessoires et frais de fonctionnement		
Fournitures et accessoires	21 513	18 391
Loyer, réparations et entretien	42 310	37 998
Impression, publications et médias	27 776	29 189
Transport et distribution	30 631	23 996
Autres frais de fonctionnement	43 549	43 122
Total partiel	165 779	152 696
Services contractuels et spécialisés		
Services contractuels et spécialisés assurés par des vacataires	131 651	109 044
Services contractuels et spécialisés assurés par des sociétés	36 120	38 303
Services contractuels – Volontaires des Nations Unies	2 892	4 206
Total partiel	170 663	151 553
Charges financières (principalement charges bancaires)	695	546
Total partiel	695	546
Voyages	56 924	62 675
Total partiel	56 924	62 675
Amortissement		
Amortissement d'immobilisations corporelles	6 995	6 363
Amortissement d'immobilisations incorporelles	211	319
Total partiel	7 206	6 682
Dépréciation et reprise de pertes pour dépréciation		
Dépréciation	452	3
Reprise de pertes pour dépréciation	(3)	(79)
Total partiel	449	(76)
Charges diverses		
Locaux occupés en vertu de droits d'usage cédés sans contrepartie	3 694	3 865
Transferts et moins-values découlant de la cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles	153	395
Montant net des ajustements et pertes découlant de la réévaluation de devises – contributions à recevoir	–	11 586
Montant net des ajustements et pertes découlant de la réévaluation de devises – autres	1 718	3 656
Créances douteuses et comptabilisation en pertes	3 004	183
Autres	99	10
Total partiel	8 668	19 695
Total	926 869	922 518

Note 19

**Ressources non préaffectées – activités de programme par région
et par pays/territoire, et budget institutionnel**

**a) Total des charges afférentes aux activités de programme par région
et par pays/territoire**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2017	2016
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale		
Programmes de pays/territoire		
Bénin	1 449	1 642
Burkina Faso	2 018	2 471
Cabo Verde	500	508
Cameroun	3 091	2 906
Congo	726	1 188
Côte d'Ivoire	2 641	2 912
Gabon	476	621
Gambie	838	809
Ghana	1 563	2 594
Guinée	2 523	2 765
Guinée-Bissau	755	808
Guinée équatoriale	507	545
Libéria	1 783	1 447
Mali	2 715	2 931
Mauritanie	1 161	1 008
Niger	2 955	3 216
Nigéria	6 102	5 971
République centrafricaine	1 436	1 619
Sao Tomé-et-Principe	375	472
Sénégal	1 819	2 053
Sierra Leone	1 459	1 830
Tchad	2 884	2 821
Togo	1 523	1 401
Total partiel	41 299	44 538
Projets régionaux	4 325	4 580
Total	45 624	49 118
Afrique de l'Est et Afrique australe		
Programmes de pays/territoire		
Afrique du Sud	1 016	1 366
Angola	1 845	1 681
Botswana	501	630
Burundi	2 066	1 589
Comores	799	786

	2017	2016
Érythrée	1 049	878
Eswatini	704	731
Éthiopie	4 269	5 492
Kenya	3 057	5 136
Lesotho	678	751
Madagascar	3 739	3 966
Malawi	1 845	2 233
Maurice	88	80
Mozambique	3 016	3 875
Namibie	717	900
Ouganda	3 003	4 192
République démocratique du Congo	7 171	8 082
République-Unie de Tanzanie	2 843	4 127
Rwanda	1 532	2 124
Soudan du Sud	2 608	3 873
Zambie	1 913	2 303
Zimbabwe	2 030	2 481
Total partiel	46 489	57 276
Projets régionaux	3 375	3 824
Total	49 864	61 100
États arabes		
Programmes de pays/territoire		
Algérie	198	262
Djibouti	546	729
Égypte	1 095	1 571
État de Palestine	1 211	1 181
Iraq	1 165	1 496
Jordanie	547	870
Liban	540	647
Libye	788	552
Maroc	729	931
Oman	200	294
République arabe syrienne	1 218	1 000
Somalie	2 724	4 357
Soudan	3 494	3 318
Tunisie	394	388
Yémen	2 554	2 486
Total partiel	17 403	20 082
Projets régionaux	2 864	4 256
Total	20 267	24 338

	2017	2016
Asie et Pacifique		
Programmes de pays/territoire		
Afghanistan	3 560	5 068
Bangladesh	5 152	6 904
Bhoutan	549	734
Cambodge	1 752	2 391
Chine	1 902	1 592
Inde	4 502	7 329
Indonésie	1 856	3 158
Iran (République islamique d')	781	997
Malaisie	385	452
Maldives	249	272
Mongolie	784	1 063
Myanmar	2 051	3 102
Népal	2 449	3 506
Pakistan	3 799	5 765
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 576	1 408
Philippines	2 404	3 778
Programme multipays du Pacifiquea	2 655	3 027
République démocratique populaire lao	1 046	1 729
République populaire démocratique de Corée	753	723
Sri Lanka	649	838
Thaïlande	787	989
Timor-Leste	1 073	1 482
Viet Nam	1 957	3 143
Total partiel	42 671	59 450
Projets régionaux	5 100	6 113
Total	47 771	65 563
Amérique latine et Caraïbes		
Programmes de pays/territoire		
Argentine	101	198
Bolivie (État plurinational de)	915	988
Brésil	1 066	1 186
Chili	148	173
Colombie	723	933
Costa Rica	366	417
Cuba	350	484
El Salvador	706	761
Équateur	620	765
Guatemala	1 091	1 243
Haïti	1 983	2 242

	2017	2016
Honduras	760	1 079
Mexique	866	846
Nicaragua	806	951
Panama	389	382
Paraguay	644	862
Pérou	956	736
Programme multipays des Caraïbes anglophones et néerlandophones ^b	1 522	1 271
République dominicaine	466	527
Uruguay	554	599
Venezuela (République bolivarienne du)	413	477
Total partiel	15 445	17 120
Projets régionaux	3 924	4 629
Total	19 369	21 749
Europe de l'Est et Asie centrale		
Programmes de pays/territoire		
Albanie	503	490
Arménie	472	498
Azerbaïdjan	346	414
Bélarus	295	316
Bosnie-Herzégovine	409	424
Ex-République yougoslave de Macédoine	302	294
Géorgie	511	565
Kazakhstan	495	411
Kirghizistan	680	709
Kosovo	291	296
Ouzbékistan	655	713
République de Moldova	411	463
Serbie	637	361
Tadjikistan	750	747
Turkménistan	459	463
Turquie	672	720
Ukraine	832	524
Total partiel	8 720	8 408
Projets régionaux	3 794	5 268
Total	12 514	13 676
Bureau d'Addis-Abeba	527	952
Programme mondial et autres activités menées à partir du siège	19 364	21 791
Total des charges afférentes aux programmes	215 300	258 287

(Voir notes sur la page suivante)

Notes du tableau précédent :

^a Le programme multipays du Pacifique met en œuvre des activités relatives aux programmes dans les pays et territoires suivants : États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Palaos, Samoa, Tokélaou, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

^b Le programme multipays des Caraïbes anglophones et néerlandophones met en œuvre des activités relatives aux programmes dans les pays et territoires suivants : Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises [Aruba, Curaçao et Saint-Martin (partie néerlandaise)], Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Dominique, Grenade, Guyana, îles Caïmanes, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname et Trinité-et-Tobago.

Le tableau D donne la répartition par catégorie des charges afférentes aux programmes financées au moyen des ressources non préaffectées susmentionnées.

b) Budget institutionnel

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2017	2016
Montant brut des charges	141 508	136 783
Sommes portées au crédit du budget institutionnel :		
Coûts indirects imputés sur les ressources autres que les ressources ordinaires	(39 036)	(34 675)
Contributions des pouvoirs publics locaux aux dépenses des bureaux de pays	(290)	(282)
Total	102 182	101 826

Note 20

Provisions, actifs éventuels et passifs éventuels

Au 31 décembre 2017, le FNUAP n'avait aucune provision d'un montant significatif.

Le montant estimatif des actifs éventuels correspondant à tous les accords conclus avec des donateurs qui étaient en vigueur au 31 décembre 2017 mais ne satisfaisaient pas aux critères de comptabilisation des produits s'élevait à 239,7 millions de dollars (contre 257,7 millions de dollars en 2016), dont 202,5 millions portaient sur des ressources préaffectées (contre 238,8 millions de dollars en 2016). Ces contributions seront inscrites dans les comptes des périodes au cours desquelles il sera satisfait aux critères de comptabilisation des produits.

Au 31 décembre 2017, le FNUAP n'avait qu'un nombre limité de passifs éventuels, d'un montant non significatif, qui correspondaient à des contentieux juridiques ou administratifs en cours. Au 31 décembre 2017, le montant total des décaissements prévus à ce titre était estimé à 0,7 million de dollars (contre 1,4 million de dollars en 2016). L'issue de ces litiges, et par conséquent l'obligation de procéder à ces décaissements, ainsi que la date à laquelle ils pourraient être dus, étant incertaines, aucun élément de passif ou provision n'a été constaté à ce titre à la date de clôture des comptes. Le FNUAP ne s'attend pas à ce que l'issue finale de l'un quelconque des litiges auxquels il est partie ait une incidence négative notable sur sa situation financière, ses résultats ou ses flux de trésorerie.

Note 21

Information concernant les parties liées

Les opérations concernant les principaux dirigeants du FNUAP se présentent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Principaux dirigeants</i>				<i>Montant total de la rémunération</i>
	<i>Nombre de personnes</i>	<i>Traitements et indemnités de poste</i>	<i>Autres prestations</i>	<i>Pensions et assurance maladie</i>	
2017	23	4 571	1 412	950	6 933
2016	26	5 354	1 616	1 073	8 043

Le montant total de la rémunération des principaux dirigeants comprend le montant net des traitements, l'indemnité de poste et des prestations telles que l'indemnité de représentation, la prime d'affectation, l'allocation-logement, le paiement des frais d'expédition et la cotisation de l'employeur à la Caisse des pensions et au régime d'assurance maladie.

Les principaux dirigeants sont affiliés à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et ont également droit, au même titre que les autres fonctionnaires, à des avantages postérieurs à l'emploi. La valeur actuelle des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des primes de rapatriement des principaux dirigeants était estimée à 10,5 millions de dollars (contre 8,2 millions de dollars en 2016) au 31 décembre 2017.

Conformément au Règlement du personnel de l'ONU, les principaux dirigeants ou leurs proches n'ont pas bénéficié de prêts ou d'avances auxquels les autres fonctionnaires ne pouvaient pas prétendre.

Note 22

Événements postérieurs à la date de clôture des comptes

La date de clôture des comptes du FNUAP est le 31 décembre 2017. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP, le Directeur exécutif a signé les présents états financiers et les a présentés au Comité des commissaires aux comptes le 30 avril 2018.

À la date de signature des états financiers du FNUAP pour l'année terminée le 31 décembre 2017, il ne s'était produit entre la date de clôture des comptes et celle à laquelle leur publication a été autorisée aucun événement, favorable ou défavorable, susceptible d'avoir une incidence sur lesdits états.

Note 23

Présentation de l'information budgétaire et comparaison entre les montants effectifs calculés sur une base comparable à celle du budget et les montants effectifs inscrits dans les états financiers

L'état V permet de comparer le budget initial, le budget définitif et le montant effectif des charges engagées en 2017, présentés suivant des conventions comptables comparables à celles régissant l'élaboration du budget. Les écarts entre le budget initial et le budget définitif résultent d'éléments dont la direction a pris connaissance au cours de l'année, tels que les projections définitives des contributions à recevoir au titre des ressources ordinaires et le montant des soldes des fonds de l'année

antérieure pouvant être redistribués. Les écarts entre le budget définitif et l'utilisation des crédits budgétaires sont dus à la sous-utilisation de ressources allouées en interne.

On trouvera ci-après le rapprochement entre le montant des charges effectives pour l'année 2017 présenté dans l'état V (État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2017) et celui qui est présenté dans l'état IV (État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2017). Les écarts sont essentiellement dus aux différences liées d'une part à la méthode de calcul et d'autre part aux entités prises en compte. Les différences liées à la méthode de calcul correspondent aux différences entre les conventions comptables utilisées, d'une part, pour établir le budget et, d'autre part, pour présenter l'information financière. Les différences relatives aux entités prises en compte correspondent à l'augmentation/(la diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie se rapportant aux activités qui ne relèvent pas du budget approuvé.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonctionnement	Activités d'investissement	Activités de financement	Total
Total des charges effectives sur une base comparable à celle régissant l'élaboration du budget (état V)	(351 522)	(2 539)	(84)	(354 145)
Différences liées à la méthode de calcul	(1 394)	315	–	(1 079)
Différences relatives aux entités prises en compte	528 805	(204 032)	(99)	324 674
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (état IV)	175 889	(206 256)	(183)	(30 550)

On trouvera ci-après le rapprochement entre l'excédent ou le déficit effectif calculé selon des conventions comptables comparables à celles régissant l'élaboration du budget (comptabilité de caisse modifiée) et selon les conventions applicables aux états financiers (comptabilité d'exercice intégrale). En ce qui concerne les produits, le budget est établi à partir de projections des contributions, d'estimations des ressources inutilisées reportées de l'année antérieure et de la part de la réserve opérationnelle débloquée ou constituée pendant l'année considérée, tandis que les produits sont comptabilisés dans les états financiers selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale. S'agissant des charges, la différence tient principalement au traitement des immobilisations corporelles et des stocks.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Excédent net effectif calculé sur une base comparable à celle régissant l'élaboration du budget (état V)	20 158
Écart entre le montant total des produits selon la comptabilité d'exercice et le montant définitif des crédits budgétaires alloués	(2 308)
Écart entre les charges calculées aux fins du budget et celles calculées selon la comptabilité d'exercice	(2 663)
Excédent net effectif calculé selon les conventions applicables aux états financiers pour les activités relevant du champ d'application du budget	15 187

Note 24**Information sectorielle**

L'information sectorielle concerne les principales activités et sources de financement du FNUAP. Celui-ci présente une information financière distincte pour deux grands secteurs : les ressources non préaffectées et les ressources préaffectées.

a) Information sectorielle présentée dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2017

Le FNUAP considère la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements comme des « actifs communs » aux secteurs. Il considère également certaines dettes (à savoir les comptes interfonds) et les engagements au titre des avantages du personnel comme des « passifs communs » aux secteurs. Les produits et les charges afférents à ces éléments communs sont attribués aux différents secteurs dans le cours normal des opérations, conformément aux normes IPSAS. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements ont été attribués en fonction des soldes respectifs des secteurs, tandis que les dettes et les engagements au titre des avantages du personnel l'ont été au prorata du nombre respectif de postes.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>
Actif						
Actifs courants						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	59 811	80 689	124 580	132 893	184 391	213 582
Placements arrivant à échéance à moins d'un an	74 272	122 737	154 701	202 143	228 973	324 880
Stocks	1 140	1 360	37 174	44 948	38 314	46 308
Contributions à recevoir (opérations avec contrepartie directe)	–	–	350	293	350	293
Contributions à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	30 664	19 558	129 225	145 733	159 889	165 291
Paiements anticipés et autres actifs courants	15 847	12 588	5 281	6 088	21 128	18 676
Avances de fonctionnement	775	2 213	6 970	5 105	7 745	7 318
Total	182 509	239 145	458 281	537 203	640 790	776 348
Actifs non courants						
Placements arrivant à échéance à plus d'un an	177 481	82 376	369 673	135 671	547 154	218 047
Contributions à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	–	–	154 361	116 514	154 361	116 514
Autres actifs non courants	–	10	3	–	3	10
Immobilisations corporelles	30 892	31 927	2 399	2 896	33 291	34 823
Immobilisations incorporelles	626	605	5	–	631	605
Total	208 999	114 918	526 441	255 081	735 440	369 999
Total de l'actif	391 508	354 063	984 722	792 284	1 376 230	1 146 347

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>
Passif						
Passifs courants						
Dettes et autres charges à payer	14 362	14 844	88 617	75 801	102 979	90 645
Avantages du personnel	27 942	29 920	6 205	4 675	34 147	34 595
Autres passifs courants et produits comptabilisés d'avance	3 661	4 694	8 117	5 798	11 778	10 492
Total	45 965	49 458	102 939	86 274	148 904	135 732
Passifs non courants						
Avantages du personnel	312 304	254 918	69 352	39 727	381 656	294 645
Autres passifs non courants et produits comptabilisés d'avance	4 159	4 540	–	–	4 159	4 540
Total	316 463	259 458	69 352	39 727	385 815	299 185
Total du passif	362 428	308 916	172 291	126 001	534 719	434 917
Actif net	29 080	45 147	812 431	666 283	841 511	711 430
Réserves et soldes des fonds						
Réserves						
Réserve opérationnelle	70 535	70 505	–	–	70 535	70 505
Réserve destinée aux interventions humanitaires	5 000	–	–	–	5 000	–
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	5 000	5 000	–	–	5 000	5 000
Total des réserves	80 535	75 505	–	–	80 535	75 505
Soldes des fonds						
Soldes des fonds non préaffectés mais réservés à des fins particulières	43 022	38 460	–	–	43 022	38 460
Soldes des fonds non préaffectés et non réservés à des fins particulières						
Ressources non préaffectées	(94 477)	(68 818)	–	–	(94 477)	(68 818)
Ressources préaffectées	–	–	812 431	666 283	812 431	666 283
Total des soldes des fonds	(51 455)	(30 358)	812 431	666 283	760 976	635 925
Total des réserves et des soldes des fonds	29 080	45 147	812 431	666 283	841 511	711 430

Les dépenses engagées par le FNUAP pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles au moyen de ressources non préaffectées et préaffectées sont résumées dans le tableau ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Immobilisations corporelles	4 133	6 335	2 295	1 587	6 428	7 922
Immobilisations incorporelles	203	113	5	–	208	113
Total	4 336	6 448	2 300	1 587	6 636	8 035

b) Information sectorielle présentée dans l'état des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Changements^a</i>		<i>Total</i>	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Produits provenant des contributions								
Contributions non préaffectées	349 914	352 808	–	–	–	–	349 914	352 808
À déduire : transferts au compte Produits divers au titre du remboursement des charges fiscales	–	(5 851)	–	–	–	–	–	(5 851)
Total partiel	349 914	346 957	–	–	–	–	349 914	346 957
Contributions préaffectées	–	–	717 589	485 820	(39 292)	(34 710)	678 297	451 110
À déduire : sommes remboursées à des donateurs	–	–	(8 356)	(4 336)	–	–	(8 356)	(4 336)
Total partiel	–	–	709 233	481 484	(39 292)	(34 710)	669 941	446 774
Total des produits provenant des contributions	349 914	346 957	709 233	481 484	(39 292)	(34 710)	1 019 855	793 731
Produits divers	67 653	52 094	25 041	4 628	–	–	92 694	56 722
Total des produits	417 567	399 051	734 274	486 112	(39 292)	(34 710)	1 112 549	850 453
Charges								
Charges de personnel	214 779	218 001	51 137	45 032	–	–	265 916	263 033
Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes	4 933	7 559	147 108	155 709	–	–	152 041	163 268
Activités de perfectionnement et de formation des partenaires	19 859	27 873	78 704	74 608	(35)	(35)	98 528	102 446
Fournitures, accessoires et frais de fonctionnement	63 250	71 346	141 786	116 025	(39 257)	(34 675)	165 779	152 696
Services contractuels et spécialisés	42 067	52 199	128 596	99 354	–	–	170 663	151 553
Charges financières	276	177	419	369	–	–	695	546

	Ressources non préaffectées		Ressources préaffectées		Changements ^a		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Voyages	21 396	25 895	35 528	36 780	–	–	56 924	62 675
Amortissement	6 755	6 249	451	433	–	–	7 206	6 682
Dépréciation	449	(76)	–	–	–	–	449	(76)
Charges diverses	5 229	(1 571)	3 439	21 266	–	–	8 668	19 695
Total des charges	378 993	407 652	587 168	549 576	(39 292)	(34 710)	926 869	922 518
Excédent/(déficit) pour l'année	38 574	(8 601)	147 106	(63 464)	–	–	185 680	(72 065)

^a Le mode de présentation retenu rend compte des résultats bruts de chaque secteur; la colonne Changements est donc nécessaire pour éviter une double comptabilisation des opérations intersectorielles. Les montants comptabilisés dans cette colonne comprennent des coûts indirects de 39,257 millions de dollars et une contribution de 0,035 million de dollars du FNUAP à des programmes communs pour lesquels l'organisation sert d'agent de gestion.

Note 25 Gestion du risque financier

Évaluation

Actifs financiers

Le tableau ci-dessous montre la valeur, à la date de clôture des comptes, des actifs financiers du FNUAP classés selon les normes IPSAS.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Titres détenus jusqu'à leur échéance	Titres disponibles à la vente	Juste valeur avec contrepartie en résultat	Prêts et créances	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	131 585	6 178	–	46 628	184 391
Placements	591 715	184 412	–	–	776 127
Contributions volontaires à recevoir ^a	–	–	–	313 787	313 787
Créances diverses ^b	–	–	–	12 923	12 923
Total des actifs financiers	723 300	190 590	–	373 338	1 287 228

^a À l'exclusion des contributions en nature d'un montant de 0,8 million de dollars.

^b À l'exclusion des charges comptabilisées d'avance, des avances sur l'indemnité pour frais d'études et des sommes dues par les organismes des Nations Unies, soit un montant total de 8,2 millions de dollars, comme indiqué à la note 6 b).

Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance sont comptabilisés au coût après amortissement. À la date de clôture des comptes, la valeur comptable de ces actifs (coût après amortissement) dépassait leur valeur de réalisation de 1,8 million de dollars (en 2016 la valeur de réalisation des actifs dépassait leur valeur comptable de 0,2 million de dollars).

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur marchande, déterminée sur la base des cours sur des marchés actifs, non corrigés,

d'actifs identiques. La norme IPSAS 30 (Instruments financiers : informations à fournir) définit trois niveaux de juste valeur en fonction de la nature des données utilisées aux fins de l'évaluation, le niveau 1 correspondant à l'utilisation des données les plus fiables (cours sur les marchés actifs, non corrigés, d'actifs ou de passifs identiques) et le niveau 3 à l'utilisation des données les moins fiables (données ne reposant pas sur des cours observables). La juste valeur des placements du FNUAP est du niveau 1.

À la date de clôture des comptes, le FNUAP ne détenait pas d'actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat (2016 : 0,1 million de dollars).

La valeur comptable des prêts et créances est une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Passifs financiers

Le tableau ci-dessous montre la valeur, à la date de clôture des comptes, des passifs financiers du FNUAP classés selon les normes IPSAS.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Juste valeur avec contrepartie en résultat</i>	<i>Autres passifs financiers</i>	<i>Total</i>
Dettes et autres charges à payer	–	102 979	102 979
Autres passifs courants	557	301	858
Total des passifs financiers	557	103 280	103 837

À la date de clôture des comptes, le FNUAP avait 0,6 million de dollars de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat (2016 : égal à zéro), qui provenaient des contrats de change des placements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Les pertes de change, réalisés ou non, d'un montant net de 1,9 million de dollars rapportés par ces contrats durant l'année ont été portés en excédent ou en déficit dans l'état des résultats financiers.

Les passifs financiers, qui s'élevaient à 103,3 millions de dollars au 31 décembre 2017 (2016 : 91,1 millions de dollars), figuraient à la rubrique Autres passifs financiers. Étant donné que tous ces passifs arrivent à échéance dans les 12 mois de la date de clôture des comptes, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Exposition aux risques

Le FNUAP est exposé à une série de risques financiers, notamment :

- a) Le risque de crédit : le risque de subir une perte financière si des tiers ne s'acquittaient pas de leurs obligations financières contractuelles ;
- b) Le risque d'illiquidité : la probabilité que le FNUAP ne puisse dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles ;
- c) Le risque de marché : la possibilité que le FNUAP subisse des pertes financières importantes en raison de variations défavorables des taux de change, des taux d'intérêt et des cours de titres d'investissement.

Analyse du risque de crédit

Le risque de crédit est essentiellement lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements et aux contributions à recevoir. La valeur comptable des instruments financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

Les stratégies d'atténuation du risque de crédit proposées dans les directives pour la gestion des placements du fonds de roulement et des placements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service limitent le risque de crédit associé à une même contrepartie, en prévoyant des exigences minimales de solvabilité et en fixant des limites par type d'émission et d'instrument financier. Les directives pour la gestion des placements prescrivent de suivre en permanence la notation des émetteurs et contreparties. Les placements du fonds de roulement (76 % du total des placements) se limitent à des instruments à revenu fixe d'entités souveraines, supranationales, gouvernementales ou fédérales et de banques.

L'évaluation du risque de crédit des instruments financiers repose sur les notes de crédit attribuées par les trois principales agences de notation (Moody's, Standard and Poor's et Fitch). À la date de clôture des comptes, les placements financiers du FNUAP concernaient des titres de première qualité, comme indiqué dans le tableau ci-dessous (présenté selon les critères de notation de Standard & Poor's).

Portefeuille du fonds de roulement : placements à revenu fixe par note de crédit^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

2017	AAA	AA+	AA	AA-	A+	A	Total
Dépôts à terme	–	–	–	25 000	–	–	25 000
Effets de commerce	–	24 953	10 000	–	–	15 000	49 953
Obligations	288 354	59 396	77 982	69 568	9 999	11 463	516 762
Total	288 354	84 349	87 982	94 568	9 999	26 463	591 715

2016	AAA	AA+	AA	AA-	A+	A	Total
Dépôts à terme	–	–	–	15 000	–	–	15 000
Obligations	262 664	64 268	20 174	70 066	22 019	–	439 191
Total	262 664	64 268	20 174	85 066	22 019	–	454 191

^a À l'exclusion des titres classés dans la catégorie Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Placements au titre de l'assurance maladie après la cessation de services : placements à revenu fixe par note de crédit^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

2017	AAA	AA+	AA-	A+	A	BBB+	BBB	BBB-	BB+	Bons du Trésor des États-Unis	Non noté	Total
Valeurs à revenu fixe	1 116	1 037	785	2 605	1 080	4 993	1 761	107	–	9 903	43 527	66 914
Total	1 116	1 037	785	2 605	1 080	4 993	1 761	107	–	9 903	43 527	66 914

2016	AAA	AA+	AA-	A+	A	BBB+	BBB	BBB-	BB+	Bons du Trésor des États-Unis	Non noté	Total
Valeurs à revenu fixe	–	451	431	1 138	686	2 623	769	–	109	4 435	23 544	34 186
Total	–	451	431	1 138	686	2 623	769	–	109	4 435	23 544	34 186

^a À l'exclusion des titres classés dans la catégorie Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Sur les 43,5 millions de dollars de valeurs à revenu fixe détenues au 31 décembre 2017 et non notées par Standard & Poor's, des obligations évaluées à 9,0 millions de dollars ont été notées par Moody's, de Aaa à Aa2 pour 6,1 millions de dollars et Ba2 pour 2,9 millions de dollars. Les valeurs restantes représentent des placements dans des fonds indiciels cotés et des fonds communs. Elles comprennent diverses valeurs à revenu fixe qui peuvent être notées séparément, mais l'ensemble n'est pas noté.

Une grande partie des contributions à recevoir sont dues par des gouvernements souverains et des entités supranationales, notamment des entités des Nations Unies qui présentent un risque de défaillance très faible. Le risque de crédit auquel est exposé le FNUAP au titre des contributions non acquittées est encore atténué par le fait que les activités relatives aux programmes ne sont lancées qu'une fois les fonds reçus. La méthode suivie par le FNUAP pour évaluer la recouvrabilité des contributions non acquittées est décrite à la note 2. On trouvera une analyse des contributions non acquittées au 31 décembre 2017, par année, et de la variation du compte de dépréciation pour créances douteuses à la note 6 a).

Analyse du risque d'illiquidité

Le FNUAP utilise les placements du portefeuille du fonds de roulement pour couvrir ses besoins de trésorerie courants. Le PNUD prend les décisions relatives aux placements en tenant dûment compte des besoins de trésorerie du FNUAP et échelonne les échéances en fonction du calendrier des futures dépenses de trésorerie. Le FNUAP prend donc une importante partie de ses positions dans des équivalents de trésorerie et des placements à court terme suffisants pour couvrir ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles, comme le montre le tableau suivant.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2017	Pourcentage	Au 31 décembre 2016	Pourcentage
Équivalents de trésorerie	131 585	18	187 342	29
Total partiel	131 585	18	187 342	29
Placements à court terme	228 557	32	324 880	51
Placements à long terme	363 158	50	129 311	20
Total partiel	591 715	82	454 191	71
Total des placements, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	723 300	100	641 533	100

Analyse du risque de marché

Le risque de marché est le risque de subir des pertes financières en raison de variations défavorables de la valeur marchande des instruments financiers, notamment des taux d'intérêt, des taux de change et des cours.

a) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt s'entend des effets que les fluctuations des taux d'intérêt du marché ont sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers et sur les flux de trésorerie futurs. Le FNUAP est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ses actifs porteurs d'intérêts.

Les titres du portefeuille du fonds de roulement du FNUAP (76 % du total des placements), qui sont des titres détenus jusqu'à échéance, ne sont pas évalués au cours du marché et leur valeur comptable ne subit pas l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt.

Les placements du FNUAP au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (24 % du total des placements), qui sont des titres disponibles à la vente, sont comptabilisés à leur juste valeur. Au 31 décembre 2017, ces placements comprenaient des instruments portant intérêts évalués à 66,9 millions de dollars (9 % du total des placements), ce qui représente un risque de taux d'intérêt (2016 : 34,2 millions de dollars, soit 6 % du total des placements). Le tableau ci-dessous fait apparaître la sensibilité aux taux d'intérêt de ces placements, compte tenu de leur échéance.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Variation</i>	<i>Incidence sur les états financiers</i>	
	<i>Actif net</i>	<i>Excédent/déficit</i>
Hausse de 100 points de base	(1 372)	—
Baisse de 50 points de base	686	—

^a Les placements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service étant des titres disponibles à la vente, les variations de leur juste valeur sont constatées dans l'actif net, et les fluctuations des taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur l'excédent ou le déficit sur l'année.

Au 31 décembre 2017, le FNUAP détenait 15,0 millions de dollars des États-Unis de titres à revenu fixe à taux variable libellés en dollars des États-Unis (2016 : 10 millions de dollars) arrivant à échéance à moins de trois mois de la date de clôture des comptes. Le coupon de ces titres est variable et est périodiquement rajusté au taux du marché, ce qui présente un risque de fluctuation des intérêts créditeurs.

b) *Risque de change*

Le FNUAP est exposé à des risques de change car il détient des actifs financiers libellés en monnaies autres que le dollar et des passifs financiers devant être réglés en devises. Le tableau ci-dessous récapitule la position à la fin de l'année des actifs et passifs financiers du FNUAP, par monnaie, notamment ceux qui exposent le Fonds au plus grand risque de change.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dollar des États-Unis</i>	<i>Livre sterling</i>	<i>Dollar canadien</i>	<i>Euro</i>	<i>Autres</i>	<i>Au 31 décembre 2017</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	137 384	250	3 939	18 035	24 783	184 391
Placements	714 494	7 382	3 858	30 613	19 780	776 127
Contributions à recevoir	105 601	63 504	55 385	32 846	56 451	313 787
Dettes et autres charges à payer	(89 692)	(54)	(4)	(209)	(13 020)	(102 979)
Autres éléments de passif (y compris les instruments financiers dérivés constituant des passifs)	(859)	–	–	–	1	(858)
Exposition nette	866 928	71 082	63 178	81 285	87 995	1 170 468

Le FNUAP gère activement ses positions de change nettes. La trésorerie du PNUD effectue des opérations de couverture pour le compte du FNUAP afin de le prémunir contre le risque de change auquel il est exposé lorsque ses donateurs annoncent des contributions libellées dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis et qu'un certain laps de temps s'écoule entre l'annonce et le versement. En 2017, les produits de contributions libellées en huit monnaies ont ainsi fait l'objet d'opérations de couverture.

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la sensibilité de l'actif net du FNUAP et de l'excédent ou le déficit sur l'année aux fluctuations des principales monnaies par rapport au dollar des États-Unis. Le renforcement du dollar des États-Unis entraîne une baisse de l'excédent ou le déficit et de l'actif net pour l'année et vice versa.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Appréciation du dollar des États-Unis de 10 %</i>		<i>Dépréciation du dollar des États-Unis de 10 %</i>	
	<i>Excédent/déficit</i>	<i>Actif net</i>	<i>Excédent/déficit</i>	<i>Actif net</i>
Livre sterling	(6 047)	(415)	7 391	507
Dollar canadien	(5 396)	(347)	6 595	425
Euro	(5 918)	(1 472)	7 233	1 799

La trésorerie du PNUD utilise des produits dérivés, tels que les contrats de change à terme et les options classiques et les options structurées sur devises, pour gérer le risque de change du FNUAP.

c) *Risque de cours des actions*

Environ 62 % (2016 : 59 %) des placements du FNUAP au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sont des actions. Le tableau ci-dessous fait apparaître la sensibilité de ces placements à une variation de 5 % de la juste valeur. Il s'agit d'actions disponibles à la vente, qui sont évaluées au cours du marché avec variation constatée dans la situation nette; les variations des cours n'ont donc pas d'incidence sur l'excédent ou le déficit sur l'année.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Juste valeur des actions au 31 décembre 2017</i>		<i>Incidence sur les états financiers</i>	
		<i>Excédent/déficit</i>	<i>Actif net</i>
117 498	Hausse de 5 %	–	5 875
117 498	Baisse de 5 %	–	(5 875)

Note 26

Engagements

Au 31 décembre 2017, les engagements du FNUAP relatifs à l'acquisition de divers biens et services (notamment des immobilisations corporelles et incorporelles) pour lesquels un marché avait été passé mais qui n'avaient pas été reçus s'élevaient à 46,9 millions de dollars (contre 30,5 millions de dollars en 2016).

Le FNUAP n'est partie à aucun contrat de location non résiliable, car ses accords types prévoient une clause de résiliation anticipée moyennant préavis.

Tableaux

Tableau A

Ressources non préaffectées – état des contributions pour l'année achevée le 31 décembre 2017

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier</i>	<i>Ajustements pour l'année antérieure</i>	<i>Montants annoncés pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Contributions reçues d'avance</i>	<i>Écarts de change</i>	<i>Montants reçus et variations des contributions reçues d'avance</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre</i>
Afrique du Sud	–	–	39	–	–	–	39
Albanie	–	–	1	–	–	1	–
Allemagne	–	–	25 062	–	–	25 062	–
Andorre	–	–	11	–	–	11	–
Angola	–	–	20	–	–	20	–
Arabie saoudite	–	–	500	–	–	500	–
Arménie	–	–	3	–	–	3	–
Australie	–	–	6 900	7 363	–	14 263	–
Bahamas	–	–	1	–	–	1	–
Bangladesh	25	–	41	–	–	31	35
Belgique	–	–	10 239	–	578	10 817	–
Bénin	2	–	3	6	–	11	–
Bhoutan	–	–	6	–	–	6	–
Bolivie (État plurinational de)	–	–	9	–	–	9	–
Bosnie-Herzégovine	–	–	3	–	–	3	–
Botswana	–	–	5	5	–	10	–
Burkina Faso	–	–	13	40	–	53	–
Burundi	–	–	–	1	–	1	–
Cambodge	–	–	6	–	–	1	5
Cameroun	73	(21)	16	–	–	–	68
Canada	–	–	12 131	–	–	–	12 131
Chili	–	–	5	–	–	5	–
Chine	–	–	1 200	–	–	1 200	–
Costa Rica	–	–	5	–	–	5	–
Côte d'Ivoire	–	–	29	57	–	86	–
Cuba	–	–	5	–	–	5	–
Danemark	–	–	43 157	–	490	43 647	–
Djibouti	2	–	–	–	–	–	2
Égypte	–	–	21	–	–	21	–
El Salvador	–	–	2	–	–	2	–
Émirats arabes unis	–	–	10	–	–	10	–
Érythrée	–	–	5	–	–	5	–
Espagne	–	–	541	–	(18)	523	–
Estonie	–	–	64	71	–	135	–
Eswatini	20	–	10	–	–	–	30

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier</i>	<i>Ajustements pour l'année antérieure</i>	<i>Montants annoncés pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Contributions reçues d'avance</i>	<i>Écarts de change</i>	<i>Montants reçus et variations des contributions reçues d'avance</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre</i>
État de Palestine	—	—	5	—	—	5	—
Éthiopie	—	—	3	—	—	3	—
Ex-République yougoslave de Macédoine	—	—	3	—	—	3	—
Fédération de Russie	—	—	300	—	—	300	—
Fidji	—	—	3	—	—	3	—
Finlande	—	—	20 000	—	—	20 000	—
France	—	—	597	—	—	597	—
Géorgie	—	—	20	—	—	20	—
Ghana	72	(18)	—	—	—	—	54
Guatemala	—	—	2	—	—	—	2
Guinée Bissau	—	—	3	9	—	12	—
Guinée équatoriale	30	—	10	—	—	—	40
Guyana	—	—	1	—	—	—	1
Honduras	—	—	5	—	—	5	—
Îles Cook	—	—	1	—	—	1	—
Indie	—	—	505	—	—	505	—
Indonésie	14	—	14	—	—	14	14
Iran (République islamique d')	—	—	63	—	—	63	—
Irlande	—	—	2 988	—	—	2 988	—
Islande	—	—	300	—	—	300	—
Israël	—	—	70	—	—	70	—
Italie	—	—	1 568	—	115	1 683	—
Japon	19 024	—	18 324	—	—	19 024	18 324
Jordanie	—	—	50	—	—	50	—
Kazakhstan	—	—	50	—	—	50	—
Kenya	10	—	10	—	—	10	10
Kiribati	—	—	15	—	—	—	15
Koweït	—	—	10	—	—	10	—
Lesotho	4	—	3	—	—	—	7
Liechtenstein	—	—	25	—	—	25	—
Luxembourg	—	—	4 509	—	56	4 565	—
Madagascar	5	(5)	30	—	—	16	14
Malaisie	—	—	15	—	—	15	—
Mali	—	—	8	—	—	8	—
Maroc	—	—	12	—	—	12	—
Maurice	3	—	—	—	—	3	—
Mauritanie	3	—	8	—	—	11	—
Mexique	—	—	70	—	(1)	69	—
Micronésie (États fédérés de)	—	—	3	—	—	3	—

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier</i>	<i>Ajustements pour l'année antérieure</i>	<i>Montants annoncés pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Contributions reçues d'avance</i>	<i>Écarts de change</i>	<i>Montants reçus et variations des contributions reçues d'avance</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre</i>
Monaco	—	—	5	—	—	5	—
Mongolie	16	—	12	—	—	12	16
Mozambique	—	—	5	—	—	5	—
Népal	5	—	5	—	—	5	5
Nicaragua	—	—	5	—	—	5	—
Niger	20	(20)	—	—	—	—	—
Norvège	—	—	50 784	—	—	50 784	—
Nouvelle-Zélande	—	—	4 164	—	86	4 250	—
Oman	—	—	10	—	—	10	—
Ouganda	24	(9)	15	—	—	15	15
Pakistan	—	—	551	—	—	551	—
Panama	—	—	10	—	—	10	—
Papouasie-Nouvelle-Guinée	17	(5)	—	—	—	—	12
Pays-Bas	—	—	37 353	—	—	37 353	—
Pérou	—	—	2	—	—	2	—
Philippines	—	—	33	—	—	33	—
Portugal	—	—	89	—	—	89	—
Qatar	—	—	30	—	—	30	—
République de Corée	—	—	101	—	—	101	—
République démocratique populaire lao	3	—	3	3	—	6	3
République dominicaine	—	—	15	—	—	15	—
République populaire démocratique de Corée	20	—	—	—	—	—	20
Roumanie	—	—	10	—	—	10	—
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	—	—	25 873	—	512	26 385	—
Rwanda	—	—	1	—	—	1	—
Samoa	3	—	3	—	—	—	6
Sao Tome et Principe	—	—	9	5	—	14	—
Seychelles	2	—	—	—	—	—	2
Sierra Leone	97	(7)	30	—	—	—	120
Singapour	—	—	5	—	—	5	—
Slovaquie	—	—	6	—	—	6	—
Slovénie	—	—	6	—	—	6	—
Soudan	—	—	60	—	—	30	30
Sri Lanka	—	—	18	—	—	18	—
Suède	—	—	63 802	—	1 233	65 035	—
Suisse	—	—	16 427	—	—	16 427	—
Suriname	—	—	1	—	—	—	1
Tadjikistan	—	—	1	—	—	1	—

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier</i>	<i>Ajustements pour l'année antérieure</i>	<i>Montants annoncés pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Contributions reçues d'avance</i>	<i>Écarts de change</i>	<i>Montants reçus et variations des contributions reçues d'avance</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre</i>
Tchad	50	–	25	–	–	–	75
Thaïlande	–	–	147	–	–	147	–
Togo	–	–	5	–	–	5	–
Tokelau	2	–	–	–	–	–	2
Tonga	–	–	1	4	–	5	–
Trinité-et-Tobago	–	–	5	–	–	5	–
Turkménistan	–	–	6	–	–	6	–
Turquie	–	–	150	–	–	150	–
Uruguay	5	–	5	–	–	10	–
Vanuatu	–	–	1	–	–	1	–
Viet Nam	–	–	20	–	–	20	–
Zambie	–	–	33	11	(2)	42	–
Zimbabwe	120	(30)	30	–	–	–	120
Contributions privées	–	–	85	–	–	85	–
Contributions inférieures ou égales à 500 dollars ^a	2	–	1	–	–	1	2
Total partiel	19 673	(115)	349 624	7 575	3 049	348 586	31 220
Contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux hors siège	–	–	290	–	–	290	–
Total	19 673	(115)	349 914	7 575^b	3 049	348 876	31 220^c

^a Y compris celles des Comores, du Myanmar et des Palaos.

^b Ce montant fait partie des produits comptabilisés d'avance présentés dans la note 13.

^c Ce montant ne tient pas compte d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 0,6 million de dollars.

Tableau B
Ressources préaffectées – produits, charges et soldes des fonds de l'année terminée le 31 décembre 2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Transferts et Montant total des ajustements fonds disponibles</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>	
Fonds d'affectation spéciale									
Accord de coopération de base avec Oman	1 380	860	–	–	–	2 240	631	1 609	–
Afghanistan	97	–	–	–	–	97	97	–	–
Algérie	156	125	–	–	–	281	(1)	282	125
Allemagne	705	1 018	38	–	–	1 761	813	948	217
Alliance Gravi	220	–	–	(2)	–	218	154	64	–
Andorre et Monaco	1	–	–	–	–	1	–	1	–
Angola	100	–	–	–	–	100	12	88	86
Arabie saoudite	4 316	–	–	(10)	–	4 306	3 882	424	–
Association suédoise pour les Nations Unies	149	140	(2)	1	–	288	136	152	–
Australie	8 235	10 686	323	(298)	–	18 946	7 223	11 723	6 849
Autriche	1 046	–	–	–	–	1 046	542	504	–
Banque africaine de développement	1	–	–	–	–	1	–	1	–
Banque mondiale	383	–	–	–	–	383	378	5	–
Belgique	10 317	7 355	1 329	–	–	19 001	4 599	14 402	10 874
Bill & Melinda Gates Foundation	513	7 197	–	(175)	(24)	7 511	314	7 197	7 197
Botswana	342	58	–	–	–	400	187	213	–
Boyner Holding et entreprises affiliées	3	–	–	(3)	–	–	–	–	–
Brésil	1 359	1 305	(40)	–	–	2 624	359	2 265	1 258
Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA)	16 524	33 273	(1)	(961)	–	48 835	37 156	11 679	–
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	–	1 342	3	–	–	1 345	208	1 137	–
Burkina Faso	4 490	–	–	–	–	4 490	658	3 832	2 715
Cameroun	36	274	–	–	–	310	213	97	–

	<i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Transferts et Montant total des ajustements fonds disponibles</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>	
Canada	85 763	25 741	3 453	–	115	115 072	38 156	76 916	42 976
Centre de développement social	–	416	–	–	–	416	–	416	208
Children's Investment Fund Foundation (Royaume-Uni)	13	496	–	–	–	509	387	122	–
Colombie	202	–	3	–	(8)	197	192	5	–
Commission européenne	12 920	43 415	(115)	(360)	(377)	55 483	32 749	22 734	932
Congo	1 015	(345)	32	–	–	702	337	365	162
Contributions de faible montant	1 253	2 540	–	(3)	(2)	3 788	2 529	1 259	–
Costa Rica	–	35	–	–	–	35	30	5	–
Côte d'Ivoire	3 434	–	–	–	–	3 434	722	2 712	2 340
Danemark	1 519	25 288	187	78	–	27 072	3 666	23 406	13 013
Donneurs multiples	20 948	12 890	533	(240)	–	34 131	20 183	13 948	4 507
El Salvador	7 642	–	–	–	–	7 642	365	7 277	7 071
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	454	969	–	(7)	–	1 416	780	636	197
Espagne	3 578	1 748	–	–	–	5 326	1 673	3 653	–
Eswatini	157	–	–	–	–	157	124	33	–
États-Unis d'Amérique	26 048	5 835	37	(1 448)	–	30 472	28 838	1 634	81
Farmacity S.A.	15	–	–	–	(1)	14	14	–	–
Fédération de Russie	545	1 430	–	–	–	1 975	428	1 547	979
Finlande	1 446	5 123	53	–	–	6 622	2 454	4 168	–
FIOTEC	–	3 917	–	–	–	3 917	17	3 900	2 548
FNUAP, en qualité de participant à des programmes conjoints	15 683	23 354	–	(1 292)	(821)	36 924	21 343	15 581	–
Fondation Ford	31	250	–	–	–	281	170	111	–
Fondation MacArthur	752	515	–	–	–	1 267	486	781	545
Fondation SBI	–	140	7	–	–	147	94	53	–
Fondation Sotici	1	–	–	–	(1)	–	–	–	–
Fondation Zonta International	1 861	–	–	(2)	–	1 859	766	1 093	500
Fonds d'affectation spéciale thématique – donateurs multiples	133 574	132 540	4 133	–	705	270 952	131 873	139 079	2 706

	<i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Transferts et Montant total des ajustements fonds disponibles</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>	
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine	1 229	316	–	(46)	–	1 499	581	918	461
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	3 094	28 679	–	(68)	–	31 705	18 021	13 684	43
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	571	1 428	–	(16)	–	1 983	902	1 081	207
France	4 269	4 327	12	(7)	–	8 601	3 596	5 005	–
Friends of UNFPA	506	3 776	–	(47)	(4)	4 231	1 366	2 865	1 359
Gabon	120	–	–	–	–	120	55	65	–
Guatemala	851	40 748	413	–	–	42 012	11 267	30 745	442
Guinée équatoriale	762	–	–	–	–	762	454	308	–
Haïti	–	8 000	–	–	–	8 000	372	7 628	–
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	–	2 410	–	(365)	–	2 045	583	1 462	1 117
Honduras	2 699	592	(5)	–	–	3 286	1 111	2 175	1 072
Indonésie	360	2 621	–	–	–	2 981	2 504	477	96
Irlande	1 650	1 161	9	(37)	(2)	2 781	1 611	1 170	–
Italie	4 716	9 985	626	(7)	–	15 320	1 970	13 350	6 872
Japon	8 990	14 917	(39)	(573)	–	23 295	16 107	7 188	2 000
Kazakhstan	–	150	–	–	–	150	23	127	–
KfW – Allemagne	264	–	–	(2)	–	262	262	–	–
Koweït	17	–	–	–	–	17	–	17	–
Liban	246	25	(1)	–	–	270	46	224	–
Libéria	3 305	–	–	–	–	3 305	1 478	1 827	–
Luxembourg	6 018	8 111	701	(16)	–	14 814	1 979	12 835	11 752
Malaisie	209	400	–	–	–	609	296	313	–
Mali	4 661	–	–	–	–	4 661	740	3 921	3 120
Mama Malas	1	3	–	–	–	4	3	1	–
MAS Capital (Pvt) Ltd	–	12	–	–	–	12	4	8	–
Mauritanie	1 649	–	–	–	–	1 649	356	1 293	1 170
Mexique	197	161	–	–	–	358	227	131	–

	<i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Transferts et Montant total des ajustements fonds disponibles</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>	
MTN Foundation	11	20	–	–	–	31	25	6	–
Niger	6 258	–	–	–	–	6 258	1 134	5 124	4 173
Nigéria	759	1 815	224	207	–	3 005	1 273	1 732	222
Noble Energy	6 047	–	–	–	–	6 047	816	5 231	3 162
Norvège	10 910	13 360	6	(258)	–	24 018	12 059	11 959	2 814
Nouvelle-Zélande	2 642	686	5	–	–	3 333	484	2 849	659
Oman	228	–	–	–	–	228	25	203	135
Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire	–	500	–	(26)	–	474	474	–	–
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	540	799	–	–	–	1 339	317	1 022	699
Organisation mondiale de la Santé	1	–	–	–	–	1	–	1	–
Oyu Tolgoi	133	–	–	–	–	133	114	19	–
Packard Foundation	450	–	–	–	–	450	398	52	–
Paraguay	154	2 932	–	–	–	3 086	108	2 978	2 432
Particuliers	23	5	–	–	–	28	12	16	–
Pays-Bas	9 193	37 645	3	160	–	47 001	9 896	37 105	20 733
PNUD – fonds d'affectation spéciale pluripartenaires	11 889	14 669	–	(206)	(1)	26 351	14 119	12 232	–
Portugal	51	–	–	–	–	51	29	22	–
Productora de Pulpas Soledad	381	–	–	–	–	381	242	139	–
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)	4 855	4 478	–	1	–	9 334	5 792	3 542	–
Programme des Nations Unies pour le développement	4 687	8 725	–	(101)	–	13 311	10 090	3 221	352
Programme des Nations Unies pour les établissements humains	–	493	–	–	–	493	53	440	–
Qatar	65	200	–	–	–	265	–	265	–
République centrafricaine	52	–	–	–	–	52	10	42	–
République de Corée	8 214	16 638	2	(9)	–	24 845	8 868	15 977	5 175
République de Moldova	–	409	–	–	–	409	–	409	–

	<i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Transferts et Montant total des ajustements fonds disponibles</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>	
République démocratique du Congo	2 500	(1 036)	–	–	–	1 464	809	655	232
République dominicaine	1	–	–	–	–	1	1	–	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	88 120	78 287	5 525	(2 112)	(1)	169 819	66 627	103 192	63 503
Sao Tomé et Príncipe	34	–	–	–	–	34	33	1	–
Sierra Leone	257	–	–	–	–	257	–	257	–
Suède	33 516	45 795	2 817	(20)	–	82 108	22 209	59 899	25 747
Suisse	16 441	5 745	72	(86)	–	22 172	5 829	16 343	10 906
Tchad	2 862	1 419	–	–	–	4 281	1 144	3 137	2 934
Terre des hommes Albanie	787	–	9	–	–	796	579	217	204
Timor-Leste	3	–	–	–	–	3	–	3	–
Toms Shoes Inc.	163	–	–	–	–	163	143	20	–
Turkménistan	1 000	–	–	–	–	1 000	127	873	699
Uruguay	219	764	–	–	–	983	863	120	–
World Vision Australia	51	–	–	–	–	51	49	2	–
Total partiel (fonds d'affectation spéciale)	629 113	712 100	20 352	(8 356)	(421)	1 352 788	576 608	776 180	282 578
Fonds spéciaux									
Contributions en nature sous forme de biens – préaffectées	1 802	248	–	–	–	2 050	1 061	989	813
Coordonnateur mondial du programme L'ONU avec nous	1 087	414	–	–	–	1 501	588	913	–
Écarts de change globaux relatifs aux autres ressources	2 011	–	–	–	378	2 389	(10)	2 399	–
Fonds de dotation Rafael M. Sala	1 042	–	12	–	–	1 054	(1)	1 055	–
Poste de spécialiste des finances de l'Union européenne	161	–	–	–	–	161	(1)	162	–
Prix des Nations Unies en matière de population	1 740	–	20	–	–	1 760	16	1 744	–
Programme des administrateurs auxiliaires	6 031	4 827	193	–	351	11 402	4 376	7 026	195

	<i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Transferts et ajustements</i>	<i>Montant total des fonds disponibles</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Programme mondial pour l'achat de contraceptifs	5 000	–	–	–	2	5 002	2	5 000	–
Ressources pour la communication d'informations aux donateurs	2 625	–	419	–	–	3 044	933	2 111	–
Services des achats – prestations ne se rapportant pas à des services par des tiers	13 711	–	4 045	–	(1 268)	16 488	2 693	13 795	350
Stocks et éléments en transit – autres ressources	1 961	–	–	–	–	1 961	904	1 057	–
Total partiel (fonds spéciaux)	37 170	5 489	4 689	–	(537)	46 811	10 560	36 251	1 358
Total	666 283	717 589	25 041	(8 356)	(958)	1 399 599	587 168	812 431	283 936

Note : Les charges et contributions indiquées dans le tableau comprennent des charges afférentes aux coûts indirects d'un montant de 39 257 millions de dollars et les contributions, d'un montant de 0,035 million de dollars, que le FNUAP verse aux programmes communs dont il est l'agent de gestion. Hormis dans le présent tableau et la note 24 b), ces montants ont été déduits des charges et des contributions préaffectées présentées dans les autres états financiers, les notes et les tableaux accompagnant les états financiers.

Tableau C
Services d'achats pour le compte de tiers

Les services d'achats pour le compte de tiers sont des activités d'achat qui ne se rapportent pas directement à une composante d'un des programmes du FNUAP et que celui-ci mène à la demande et au nom de tiers (gouvernements, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales ou entités des Nations Unies, notamment les fonds et programmes des Nations Unies, et les organes subsidiaires de l'ONU). Ces activités d'achat sont en lien avec le mandat du FNUAP et sont conformes à ses objectifs et à ses politiques. Les conditions du marché sont définies dans un contrat de services d'achat qui prévoit des frais de traitement payables au FNUAP en défraiement des coûts associés à la passation des marchés.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2016 reclassés au passif</i>	<i>Montants reçus au titre des services d'achat</i>	<i>Ajustements et transferts</i>	<i>Montant total des fonds disponibles</i>	<i>Coût des services d'achat</i>	<i>Montant net des avances au 31 décembre 2017</i>
Institutions						
Gouvernements et organismes intergouvernementaux	10 042	29 123	(968)	38 197	24 012	14 185
PNUD et autres organismes des Nations Unies	(105)	3 146	(16)	3 025	3 396	(371)
Organisations non gouvernementales	148	6 448	172	6 768	4 317	2 451
Total	10 085	38 717	(812)	47 990	31 725	16 265

Tableau D
Charges préaffectées et non préaffectées pour l'année terminée le 31 décembre 2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Programmes de pays, interventions mondiales et régionales et autres activités relatives aux programmes</i>				<i>Budget institutionnel</i>		<i>Sociétés</i>				<i>Total</i>			
	<i>Contributions non préaffectées</i>		<i>Contributions préaffectées</i>		<i>Contributions non préaffectées</i>		<i>Contributions non préaffectées</i>		<i>Contributions préaffectées</i>		<i>Contributions non préaffectées</i>		<i>Contributions préaffectées</i>	
	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>
Dépenses de personnel	85 342	94 018	41 998	36 018	113 629	110 663	15 808	13 320	9 139	9 014	214 779	218 001	51 137	45 032
Produits de santé procréative et autres produits liés au programme	4 959	7 531	143 418	153 547	(153)	15	127	13	3 690	2 162	4 933	7 559	147 108	155 709
Activités de perfectionnement et de formation des partenaires	19 736	27 821	78 704	74 607	43	52	80	–	(35)	(34)	19 859	27 873	78 669	74 573
Fournitures, accessoires et frais de fonctionnement	44 517	52 501	105 587	83 383	19 654	18 564	(921)	281	(3 058)	(2 033)	63 250	71 346	102 529	81 350
Services contractuels et spécialisés	37 707	48 113	128 257	99 071	3 909	3 906	451	180	339	283	42 067	52 199	128 596	99 354
Charges financières	119	130	419	369	7	10	150	37	–	–	276	177	419	369
Voyages	18 999	23 915	35 332	36 583	2 650	2 225	(253)	(245)	196	197	21 396	25 895	35 528	36 780
Amortissement	2 901	3 011	446	431	1 741	1 514	2 113	1 724	5	2	6 755	6 249	451	433
Dépréciation	(3)	3	–	–	–	(74)	452	(5)	–	–	449	(76)	–	–
Charges diverses	1 023	1 244	3 408	21 223	28	(92)	4 178	(2 723)	31	43	5 229	(1 571)	3 439	21 266
Total des charges	215 300	258 287	537 569	505 232	141 508	136 783	22 185	12 582	10 307	9 634	378 993	407 652	547 876	514 866